



DEPARTEMENT  
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 10 juillet 2024

L'An deux mille vingt-quatre le 10 juillet à 19h02

Le Conseil municipal, dûment convoqué par le Maire, le 4 juillet 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

**Présents à l'ouverture de la séance :** Monsieur Raphaël COGNET, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Ibrahima DIOP, Madame Jamila EL BELLAJ, Monsieur Albert PERSIL, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Karim BOURSALI, Monsieur Fabien CORBINAUD, Madame Nadine WADOUX, Madame Emmanuela DORAZ, Monsieur Olivier BARBIER, Monsieur Bernard MERY, Madame Marie-Claude BERTHELOT, Monsieur Dominique EBIOU, Monsieur Moussa KEITA, Monsieur Marc DOLINSKI, Madame Lila AMRI, Monsieur Altaaf JIVRAJ, Madame Irène LEBLOND, Madame Graziella DEVIN, Madame Amélie DA COSTA ROSA (Absente lors des votes des délibérations n° 13 à 19), Madame Fatimata KAMARA, Monsieur Armando LOPES, Monsieur Reber KUBILAY, Madame Anita AMOAH, Madame Hajare MOUSTAKIL, Monsieur Denis RICADAT-CROSNIER, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Atika MORILLON (Absente lors du vote de la délibération n°32), Monsieur Amadou DAFF, Madame Christel DUBOIS, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Monsieur Guillaume QUEVAREC, Madame Audrey HALLIER

**Absents excusés :** Madame Nicole KONKI, Madame Madeleine GARNIER, Madame Nuriya OZADANIR, Monsieur Rachid HAÏF, Monsieur Mariano LAWSON, Madame Clara BERMANN, Madame Carole PHILIPPE

**Absents :** Madame Amélie DA COSTA ROSA (Absente lors des votes des délibérations n° 13 à 19), Madame Atika MORILLON (Absente lors du vote de la délibération n°32), Monsieur Michaël BORDG

**Pouvoirs donnés à :** Madame Nicole KONKI pouvoir à Albert PERSIL, Madame Madeleine GARNIER pouvoir à Marie-Claude BERTHELOT, Madame Nuriya OZADANIR pouvoir à Ibrahima DIOP, Monsieur Rachid HAÏF pouvoir à Hajare MOUSTAKIL, Monsieur Mariano LAWSON pouvoir à Edwige HERVIEUX, Madame Clara BERMANN pouvoir à Raphaël COGNET, Madame Carole PHILIPPE pouvoir à Christel DUBOIS.

Secrétaire : Madame Irène LEBLOND.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

# AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE MANTES-LA-JOLIE 2024-2028

## NOTE DE SYNTHÈSE

(DELV-2024-07-10-12)

Depuis la création du Contrat Local de Santé à Mantes-la-Jolie en 2015, la Ville se positionne comme ville engagée en matière de santé publique.

Le Contrat Local de Santé est un outil de contractualisation, créé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), entre une collectivité et ses partenaires dont l'objectif est de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Le Contrat Local de Santé 2 (C.L.S 2) a été mis en œuvre en 2019. Un avenant a été signé afin de prolonger le contrat jusqu'en décembre 2023 en raison d'une réorganisation des services municipaux et du Centre Communal d'Action Sociale en 2023, dont le Pôle Information, Prévention et Santé est rattaché et qui porte les actions du Contrat Local de Santé.

Durant ces années d'application, le Contrat Local de Santé a permis le développement d'actions de prévention, de sensibilisation en mobilisant les partenaires spécialisés au profit des besoins des Mantais autour de 3 axes :

1. Faciliter l'accès aux droits et à la santé
2. Promouvoir la santé globale aux différents âges de la vie
3. Promouvoir la santé mentale et le renforcement des compétences psychosociales

Annuellement, la Ville a développé différentes thématiques et actions mobilisant les partenaires spécialisés au profit des besoins des Mantais. Sans exhaustivité, on peut notamment citer :

- Le diabète,
- Les permanences vaccinales,
- Les dépistages et les orientations,
- Divers ateliers sur des thématiques santé pour tout public et également pour le public parlant peu le français (l'alimentation, la santé de la femme, la santé bucco-dentaire, la parentalité)

La période du C.L.S 2 a été marquée par la crise sanitaire qui a impacté les actions prévues en 2020 et 2021, la création en 2022 d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) ayant comme objectif de promouvoir, sensibiliser et informer la population sur la santé mentale.

Pour autant, des efforts ont été déployés afin d'intégrer de nouveaux projets, tels que les formations PSC1, la caravane AVC, des ateliers de sophrologie à destination des jeunes, le projet écran.

Le renouvellement du Contrat Local de Santé est primordial pour continuer à développer les actions en matière de santé publique, d'offre de soins et d'accompagnement médico-social, déjà soutenus par la commune sur son territoire dans le cadre du premier CLS.

Le pôle Prévention, Information et Santé, pilote du Contrat Local de Santé, est inscrit dans une dynamique plus large d'innovation sociale et de cohésion sociale territoriale à Mantes-la-Jolie.

Aussi, la compétence en matière de santé et de mobilisation des partenaires du service, s'articule avec d'autres dispositifs présents sur le territoire et d'autres services municipaux tels que la Direction proximité et participation des habitants, la réussite éducative, la Direction Jeunesse, qui accompagnent la mobilisation des habitants pour garantir l'efficacité des actions engagées.

Plusieurs associations locales ont également accompagné la démarche autour de ce Contrat pour faciliter l'intégration de la population dans le processus et engager des actions pertinentes.

Les indicateurs sociaux du diagnostic 2024 confirment les besoins en matière de promotion et de prévention de la santé publique ainsi que les inégalités sociales et territoriales de santé. Le diagnostic met en exergue des fragilités et besoins repérés sur le territoire.

La population est plus jeune que la moyenne nationale (43,6% ont moins de 29 ans contre 34,6% en France). La part des seniors croît régulièrement (19,9% de la population a plus de 60 ans), le nombre de bénéficiaires de prestations liées au handicap est en augmentation. Le taux de chômage est particulièrement élevé (22,2%) et le taux de pauvreté également (31%). Les jeunes ne sont pas épargnés avec 23% des 20-24 ans qui sont au chômage contre 15% au niveau national. 18% des personnes en situation de handicap sont au chômage à Mantes-la-Jolie, contre 9% en France.

Les indicateurs de santé sont inquiétants :

- Prévalence élevée des affections de longue durée (ALD) : 16,5% de la population.
- Surpoids et obésité infantile : 7% des enfants de 4 ans.
- Addictions : Taux de mortalité par pathologies liées au tabac et à l'alcool supérieurs aux moyennes régionale et nationale.
- Troubles mentaux et du comportement : Taux de prises en charge pour une affection psychiatrique de longue durée supérieurs aux moyennes départementale et régionale.
- Diabète : Prévalence élevée (7,5%) supérieure aux moyennes nationales et d'Île-de-France.
- Cancers et maladies cardiovasculaires : Principales causes de décès.

On note également une offre insuffisante en médecins généralistes. La densité médicale est en baisse. Plus de 50% des médecins ont 60 ans ou plus et seulement 6,1% ont moins de 40 ans. Cela a un impact sur la prise en charge car de nombreux habitants sont et seront à moyen terme sans médecin traitant, ce qui engendre une surcharge des urgences et des retards de prise en charge, notamment chez les spécialistes. Il est constaté de fortes pénuries en psychiatrie, pédiatrie, gynécologie, cardiologie dermatologie et rhumatologie.

Pour autant, le territoire est doté de plusieurs atouts grâce à une offre de professionnels de santé en augmentation notamment chez les infirmiers et les dentistes. Il y a une diversité de spécialités médicales et la présence de nombreuses structures de soins.

Le diagnostic territorial révèle des disparités en santé et accès aux soins, accentuant les inégalités sociales et territoriales. Un manque de connaissance des dispositifs de santé est observé chez les habitants, compromettant l'efficacité des initiatives.

Le Contrat Local de Santé (CLS) 2019-2023 a consolidé les partenariats locaux pour promouvoir la santé publique malgré les défis posés par la pandémie.

Le Contrat Local de Santé s'inscrit dans le Projet Régional de Santé défini par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France pour 2023/2028 et le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins 2023-2028 (PRAPS). Il s'inscrit également dans le Contrat de Ville de Mantes-la-Jolie dans l'axe éducation et parentalité.

Au regard des éléments du diagnostic local de santé de Mantes-la-Jolie et du bilan du CLS 2019-2023, les signataires (Ville de Mantes-la-Jolie, Hôpital François Quesnay, Institut de Formation en Soins Infirmiers Croix-Rouge Française, Caisse Primaire d'Assurance Maladie 78, Agence Régionale de Santé Ile de France, Conseil Départemental des Yvelines) du précédent contrat ont décidé de consolider la dynamique engagée. Pour le CLS 3, un nouveau signataire, l'Education Nationale, est impliqué. Les actions répondant aux 3 axes stratégiques prioritairement définis sont :

1. Promouvoir la santé globale à tout âge
2. Développer l'accès aux droits et à la santé pour tous
3. Déployer le pouvoir d'agir des citoyens en matière de santé

Le nouveau CLS 2024-2028 visera à renforcer les initiatives de prévention et à développer les relations partenariales afin de répondre au mieux aux besoins de santé identifiés dans le Programme Régional de Santé 2023-2028. L'Agence Régionale de Santé (ARS) a défini les axes principaux obligatoires qui orientent la rédaction de notre contrat local de santé, permettant de structurer nos actions en cohérence avec les objectifs sanitaires régionaux.

Par conséquent, il est demandé aux membres du Conseil municipal de prendre acte des axes stratégiques d'intervention du Contrat Local de Santé 2024-2028, d'approuver celui-ci et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à son exécution.

## DELIBERATION

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

**Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles L.1434-1 et L.1434-10,

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**Vu** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

**Vu** la délibération du Conseil municipal de Mantes-la-Jolie du 18 novembre 2019 approuvant le Contrat Local de Santé 2019-2022,

**Vu** la délibération du Conseil municipal de Mantes-la-Jolie du 22 novembre 2022 approuvant les termes de l'avenant de prolongation au Contrat Local de Santé de Mantes-la-Jolie 2022-2023,

**Considérant** que le Contrat Local de Santé 2019/2023 est arrivé à échéance au 31 décembre 2023,

**Considérant** que le Contrat Local de Santé s'inscrit dans le Projet Régional de Santé 2024-2028 défini par l'Agence Régionale de Santé,

Le Conseil municipal,  
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,  
Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- **de prendre acte** du diagnostic et des axes stratégiques d'intervention du Contrat Local de Santé 2024-2028 qui en découle,
- **d'approuver** les termes du Contrat Local de Santé 2024-2028,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit contrat, avec l'Etat, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie 78, le Centre Hospitalier François Quesnay, le Département des Yvelines, l'Agence Régionale de Santé Ile de France, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Croix-Rouge Française, et l'Education Nationale, ainsi que tout document nécessaire à son exécution,
- **de préciser** que les crédits sont prévus au budget.
- **de donner** pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour exécuter la présente délibération,

PUBLIE, le

Le Maire  
Raphaël COGNET



Accusé de réception en préfecture  
078-217803618-20240710-DELV-2024071012-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2024  
Date de réception préfecture : 18/07/2024

NOTIFIE, le  
Lois 82-213 du 2/03/1982  
et 82-623 du 22/07/1982



# Mantes la Jolie



Yvelines  
Le Département



2024  
2028

# CONTRAT LOCAL DE SANTE DE MANTES-LA-JOLIE

## 2024 - 2028

Entre

La **COMMUNE de Mantes-la-Jolie**, représentée par Monsieur Raphaël COGNET, Maire de Mantes-la-Jolie, habilité par délibération du conseil municipal du 10/07/2024 ;

Ci-après désignée « La commune », d'une part,

Et

L'**ETAT**, représenté par Monsieur Frédéric ROSE, Préfet des Yvelines,

Ci-après désigné « l'Etat », d'autre part,

Et

La **CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM)**, représentée par Madame Cécile ALOMAR, Directrice Générale de la CPAM des Yvelines,

Ci-après désignée « CPAM », d'autre part,

Et

Le **CENTRE HOSPITALIER FRANCOIS QUESNAY (CHFQ)**, représenté par Madame Diane PETTER, Directrice Générale du GHT Yvelines Nord,

Ci-après désigné « CHFQ », d'autre part,

Et

Le **DEPARTEMENT DES YVELINES**, représenté par Monsieur Pierre BEDIER, Président du Conseil départemental,

Ci-après désigné « Département des Yvelines », d'autre part,

Et

L'**AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE (ARS-Ile de France)**, représentée par Monsieur Robin DENIS, Directeur général,

Ci-après désignée « ARS-IDF », d'autre part,

Et

L'**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS CROIX ROUGE FRANCAISE (IFSI CRF)**, représenté par Monsieur GAUTIER Franck, Directeur,

Ci-après désigné « IFSI CRF », d'autre part,

Et

L'**ÉDUCATION NATIONALE**, représentée par Madame Sandrine LAIR, Directrice académique des services de l'Éducation Nationale,

Ci-après désigné « EN », d'autre part,

**Il a été convenu le présent Contrat Local de Santé (CLS) portant sur la ville de Mantes-la-Jolie pour la période 2024-2028.**

## TABLE DES MATIERES

---

TABLE DES MATIERES .....	3
I. L'ARTICULATION DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR REDUIRE LES INEGALITES SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTE .....	3
I.1 L'Agence Régionale de Santé d'Ile de France.....	3
I.2 La Préfecture des Yvelines .....	5
I.3 La CPAM des Yvelines .....	5
I.4 Le département des Yvelines .....	5
I.5 Le Centre Hospitalier François Quesnay .....	6
I.6 L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI).....	6
I.7 L'éducation Nationale.....	7
I.8 La Ville de Mantes-la-Jolie.....	8
II. LES PRINCIPES POLITIQUES PARTAGÉS PAR LES SIGNATAIRES.....	9
II.1 Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.....	9
II.2 Agir sur les déterminants de la santé .....	10
II.3 Promouvoir des parcours de santé cohérents .....	10
II.4 Mobiliser tous les acteurs .....	10
II.5 Renforcer le lien avec la politique de la ville.....	10
II.6 Développer la participation citoyenne .....	10
II.7 Évaluer et améliorer .....	10
III. LE BILAN SYNTHETIQUE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 2019-2023 .....	11
IV. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC LOCAL DE SANTE 2024 .....	11
V. METHODOLOGIE DE CO-CONSTRUCTION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 2024-2028.....	13
VI. ORIENTATIONS DU CLS 2024-2028 .....	14
VII. LES AXES STRUCTURANTS DU CONTRAT LOCAL DE SANTE .....	16
VII.1 Les axes stratégiques .....	16
VII.2 Programmation des actions 2024-2028.....	18
VII.3 Périmètre géographique du contrat .....	19
VIII. LE PILOTAGE DU CLS .....	19
VIII.1 Le comité de pilotage.....	19

VIII.2	L'animation territoriale et l'articulation avec les dispositifs territoriaux.....	19
VIII.3	La coordination du CLS .....	20
VIII.4	Les modalités de suivi et d'évaluation du CLS .....	20
VIII.5	Durée et révision du contrat.....	21
IX.	GLOSSAIRE.....	23
X.	LISTE DES ANNEXES .....	24

PROJET

## PREAMBULE

Dans le cadre du Projet Régional de Santé 2023-2028, l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France définit les grandes orientations de la politique de santé régionale. Elle s'engage dans la signature ou la poursuite de Contrats Locaux de Santé (CLS) avec diverses collectivités territoriales pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Le premier Contrat Local de Santé (CLS) de Mantes-la-Jolie, signé en juillet 2015, a permis le développement de nombreuses actions de prévention sur le territoire en partenariat avec la Préfecture des Yvelines, l'ARS et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

Le deuxième CLS (2019-2023) a élargi le nombre de signataires et s'est appuyé sur une gouvernance globale des politiques de santé et sociale, valorisant une approche territoriale et transversale. Cette démarche a favorisé la lisibilité des politiques de santé et sociales, l'accompagnement global des personnes et la coopération entre acteurs et a conduit à la création du Conseil Local en Santé Mentale (CLSM).

Ce troisième CLS de Mantes-la-Jolie s'inscrit dans le cadre du Projet Régional de Santé 2023-2028 (PRS), du Schéma Régional de Santé 2023-2028 (SRS) et du Programme d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies 2023-2028 (PRAPS). Par la signature de ce CLS, la Ville, à travers le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), s'engage à poursuivre et renforcer la démarche de santé concertée et coordonnée avec l'ensemble des acteurs de santé du territoire.

En tant qu'acteur clé de la politique sociale et de santé de la ville, le CCAS travaille en étroite collaboration avec divers partenaires locaux et régionaux pour améliorer la qualité de vie des habitants.

Le CLS et le CLSM font partie intégrante du Pôle Information Prévention Santé, qui est rattaché au CCAS. Ce pôle a pour mission de mettre en œuvre des actions de prévention, d'information et de promotion de la santé, en cohérence avec les priorités définies par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les besoins locaux.

Ainsi, le CCAS, à travers le Pôle Information Prévention Santé, joue un rôle crucial dans la promotion de la santé globale et la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé à Mantes-la-Jolie.

**Le Préfet des Yvelines** souhaite améliorer l'accompagnement à l'accessibilité des parcours de soins. Une attention particulière sera également portée sur le travail en transversalité entre les différents services de la Ville en collaboration avec les acteurs du territoire.

**Le Département des Yvelines**, lui, est impliqué, dans le cadre de ses compétences, sur les thématiques de santé publique, de parcours de santé et d'accès aux soins en accordant une attention particulière aux publics les plus vulnérables.

Une volonté de travail partenarial renforcé avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI) sera engagée pour la période du CLS 3.

Le Conseil départemental affirme sa volonté de développer la mise en œuvre d'une politique de santé coordonnée au service des Mantais.

**Le Centre Hospitalier François Quesnay** de Mantes-la-Jolie (CHFQ), en tant qu'établissement public de santé a des missions de prévention, de soins et de formation. Il a été très impliqué dans le CLS 2019-2023, notamment à travers les actions de prévention et de dépistage durant la crise sanitaire de 2020.

Dans le cadre du CLS 2024-2028, outre la poursuite des engagements déclinés dans le CLS précédent, le CHFQ sera particulièrement impliqué pour développer les partenariats avec les professionnels de santé de la Ville de Mantes-la-Jolie autour d'axes communs destinés à lutter contre la désertification médicale et à faciliter l'accès aux soins et à la prévention.

**L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)** de Mantes-la-Jolie fait partie de l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale (IRFSS) de la Croix-Rouge Française Compétence d'Ile-de-France. L'institut de formation a fait part de sa volonté de mobiliser les étudiants lors d'actions de prévention en collaboration avec des professionnels de santé du territoire. C'est en ce sens que l'institut s'engage aux côtés des autres signataires de ce CLS.

**L'Éducation Nationale** s'engage en tant que nouveau signataire du CLS de la Ville de Mantes-la-Jolie.

Cette volonté commune émane d'un besoin de coordination et de partenariat renforcé avec l'ensemble des signataires du CLS.

L'éducation nationale a mis en exergue sa volonté de s'impliquer dans des actions visant à prévenir les conduites à risques des élèves des établissements de la Ville de Mantes-la-Jolie. Une attention particulière sera donc portée sur cet aspect.

En effet, ces dernières années et particulièrement depuis la pandémie mondiale, les besoins en matière de santé et de santé mentale des jeunes dans notre région ont considérablement augmenté.

La crise sanitaire a exacerbé les défis psychologiques et sociaux, mettant en lumière l'importance de renforcer le soutien aux élèves. L'Éducation nationale a répondu par des initiatives spécifiques, telles que le renforcement des équipes médico-sociales dans les écoles et la mise en place de dispositifs d'accompagnement psychologique.

En intégrant l'Éducation nationale à ce CLS, les capacités à sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de santé, à promouvoir des comportements sains et à créer un environnement scolaire favorable à la santé mentale et physique seront renforcés.

# I. L'ARTICULATION DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR REDUIRE LES INEGALITES SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTE

---

## I.1 L'Agence Régionale de Santé d'Ile de France

L'ARS-IDF définit et organise la mise en œuvre des priorités de santé ainsi que l'évolution du système de santé régional au service de la santé de tous les franciliens dans le cadre du **Projet Régional de Santé**.

Le Projet Régional de santé 2023-2028, publié le 31 octobre 2023 au Recueil des actes administratifs, se compose de trois documents :

- **Le Cadre d'orientation stratégique (COS 2018-2028)**, « *Agir pour la santé des Franciliens – Stratégie à horizon 2028* » publié en 2018 pour dix ans, a pour ambition de porter une vision régionale, stratégique et partagée en matière de santé. Il a fait l'objet d'une actualisation pour les cinq prochaines années.
- **Le Schéma Régional de Santé (SRS 2023-2028)** « *Agir pour la santé des Franciliens – Plan d'action 2023-2028* » Il se compose de six axes, déclinés chacun en fiches-action qui présentent les grands objectifs stratégiques et opérationnels pour la santé des Franciliens pour les cinq années à venir. Il comporte également les volets « Activités de soins et équipements matériels lourds soumis à autorisation », « Permanence des soins en établissements de santé » et « Laboratoires de biologie médicale ».
- **Le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS 2023-2028)** « *Agir pour la santé des Franciliens – Pour l'égalité d'accès aux soins* » vise à favoriser l'accès aux droits et aux soins des plus démunis, en complément des actions en faveur de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé figurant dans le Schéma Régional de Santé.

Le présent CLS est un outil de mise en œuvre du Projet Régional de Santé 3 (PRS3) défini par l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France pour la période 2023-2028. Le précédent projet régional de santé a été fortement impacté par une crise sanitaire sans précédent. Néanmoins, le bilan et l'évaluation de celui-ci ont montré des transformations et des avancées structurantes pour le système de santé francilien.

Pour cette nouvelle édition du schéma régional de santé qui servira de feuille de route pour les cinq prochaines années en Île-de-France, l'ARS a souhaité capitaliser sur les avancées significatives permises par le Conseil National de la Refondation (CNR) en santé, lancé à l'hiver 2022.

Le PRS est structuré autour de six axes, défini par plusieurs priorités fondamentales qui doivent constamment rester au centre des préoccupations :

- **Axe 1.** Construire une culture de la prévention et développer le pouvoir d’agir des citoyens.
- **Axe 2.** Construire des parcours de santé lisibles, fluides et qui répondent aux besoins des patients.
- **Axe 3.** Partir des besoins des territoires et des usagers pour garantir une offre de soins accessible, adaptée et de qualité.
- **Axe 4.** Ressources humaines en santé : former, recruter et fidéliser les professionnels de la santé en Île-de-France.
- **Axe 5.** Gérer, anticiper et prévenir les risques.
- **Axe 6.** Fédérer les acteurs autour d’objectifs partagés pour promouvoir la santé dans toutes les politiques publiques.

**Trois priorités transversales de ce PRS :**

- Le renforcement de l’attractivité des ressources humaines en santé en Île-de-France, qui devient un axe stratégique à part entière.
- La poursuite de la structuration des parcours de santé et la lutte contre les ruptures de parcours.
- La lutte contre le changement climatique et la prise en compte de la dimension environnementale de la santé, en étroite articulation avec le Plan Régional Santé Environnement (PRSE).

**Deux priorités d’intervention thématiques :**

- L’amélioration de la santé mentale des Franciliens, notamment des jeunes.
- L’action sur l’ensemble des déterminants de la santé périnatale.

Dans son article L. 1434-17, la loi "Hôpital, Patient, Santé et Territoire" du 21 juillet 2009 prévoit que : « *La mise en œuvre du Projet Régional de Santé peut faire l’objet de Contrats Locaux de Santé conclus par l’Agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l’accompagnement médico-social* ». Les CLS ont depuis été renforcés par la Loi de Modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016. Les contrats locaux de santé sont donc des outils de territorialisation de la politique de santé qui déclinent les priorités du projet régional de santé au niveau local. Ils permettent également la coordination des acteurs et des financeurs ainsi que l’articulation des politiques locales impactant la santé.

Les CLS peuvent porter autant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l’accompagnement médico-social. Ils sont l’expression de dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires de terrain pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations. Le CLS est un outil souple, modulable, qui établit le lien entre le PRS3 et les projets portés par les collectivités.

C’est en déclinaison des orientations et priorités du PRS 3 que l’ARS et sa délégation départementale des Yvelines s’engagent sur les actions mentionnées dans le présent CLS. Le renouvellement du CLS de Mantes-la-Jolie s’inscrit ainsi dans la continuité des

actions de santé publique, d'offre de soins et d'accompagnement médico-social déjà soutenues par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France en tenant compte des besoins identifiés localement sur le territoire.

## I.2 La Préfecture des Yvelines

Le Préfet des Yvelines définit ses priorités dans le cadre du Contrat de Ville, qui constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville, aux termes de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Ce contrat de ville formalise les engagements pris par l'Etat, les collectivités territoriales et les autres partenaires de la politique de la ville au bénéfice des quartiers prioritaires.

Le contrat de ville élaboré pour la période 2024-2030 concerne, pour Mantes-la-Jolie, le quartier prioritaire du Val Fourré et le nord du quartier Gassicourt. Il est articulé autour de quatre axes :

- Éducation et la parentalité.
- Accueil et l'intégration.
- Entreprenariat, développement économique et insertion.
- Sécurité et prévention de la délinquance.

Le CLS interviendra en complémentarité du contrat de Ville pour promouvoir la santé sur chacun de ces axes.

## I.3 La CPAM des Yvelines

La Convention d'Objectifs et de Gestion de l'Assurance Maladie 2023-2027 signé entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, définit les objectifs de l'assurance maladie, les moyens de fonctionnement et les actions pour les atteindre.

La CPAM se mobilise sur le volet curatif pour prendre en charge et soigner les malades. Elle s'investit également sur le volet prévention dans l'objectif d'encourager les comportements favorables à la santé pour éviter l'apparition ou l'aggravation de la maladie, en portant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables et aux situations « à risques ».

La CPAM des Yvelines accompagne chaque assuré au travers des dispositifs de prévention et des parcours individualisés, pour cela des actions variées sont menées dans de plusieurs domaines : tabagisme, diabète, maladies cardiovasculaires, dorsalgies ou encore santé au travail.

## I.4 Le département des Yvelines

Le département des Yvelines définit ses priorités dans le cadre de différentes compétences :

- **Solidarité, action sociale, santé** : Personne âgées, aide sociale à l'enfance et handicap.

- **Aménagement durable du territoire** : Protection des espaces naturels, voirie départementale, services départementaux d'incendie et de secours.
- **Éducation, culture, sport** : Gestion des collèges, sauvegarde du patrimoine, bibliothèques, infrastructures sportives et musées départementaux.

Le Département des Yvelines s'inscrit également dans une démarche de santé publique en faveur de la Petite Enfance, des jeunes et des familles en proposant des actions individuelles ou collectives de prévention et de promotion de la santé, dans une approche universelle et de proximité.

### **I.5 Le Centre Hospitalier François Quesnay**

Le Centre Hospitalier François Quesnay de Mantes-la-Jolie (CHFQ), en tant qu'établissement public de santé, a des missions de prévention, de soins et de formation. Il a été très impliqué dans les CLS 1 et 2 notamment à travers les actions de prévention et d'information du public et pour le CLS 2 autour de la prévention et la lutte contre le virus du Covid19. Il réaffirme aujourd'hui sa volonté de s'inscrire dans les actions du CLS 3.

Dans le cadre du CLS 3, outre la poursuite des engagements déclinés dans le CLS 2, le CHFQ sera particulièrement impliqué autour d'axes communs destinés à lutter contre la désertification médicale et à faciliter l'accès aux soins et à la prévention :

- Développer l'attractivité médicale en favorisant une collaboration entre la Ville et l'Hôpital, en proposant, entre autres, l'intervention des infirmières de pratiques avancées « hors les murs » dans le cadre du développement continu des compétences respectives.
- Développer la fluidité des parcours de soins des patients entre la Ville et le plateau technique et de soins de l'Hôpital. Cela passe par une meilleure connaissance mutuelle et par la coordination des prises en charge patient (prévention, soins, soins non programmés...) en luttant contre les risques de rupture de parcours de soin.

### **I.6 L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)**

Dans un contexte d'évolution des organisations de santé, l'équipe pédagogique accompagne les apprenants dans une démarche d'apprentissage : construire le savoir coopérer, l'utiliser, le renforcer, le réinvestir dans d'autres contextes et ainsi assurer une prise en soins en interdisciplinarité, tout en respectant le rôle de chaque professionnel.

L'instauration depuis 2018, du Service Sanitaire des Etudiants en Santé (SSES) légiféré par le Décret n° 2018-472 et l'Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des

étudiants en santé, s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Ainsi les apprenants seront formés aux enjeux de la prévention en participant à la réalisation d'actions concrètes de prévention.

La richesse d'un maillage de réseaux de partenariats bâti depuis de nombreuses années contribue à l'appropriation du savoir-coopérer. Les illustrations de la coopération sont nombreuses, les actions menées sont créatives et toujours couronnées de succès.

La co-signature du CLS permet indéniablement de consolider le partenariat local sur les questions de santé et de soutenir les dynamiques locales de santé sur le territoire. Ainsi, les apprenants seront accompagnés à devenir des éducateurs à la santé, capables de mobiliser et de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'un projet de santé commun. L'union de ces forces contribuera à relever les défis de santé sur notre territoire.

## **I.7 L'éducation Nationale**

L'engagement de l'Éducation Nationale marque une étape essentielle dans la démarche de promotion de la santé et du bien-être au sein de la Ville de Mantes-la-Jolie.

Conformément à la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République mettant l'accent sur l'inclusion et le bien-être des élèves, en intégrant des objectifs de santé publique dans les programmes scolaires, l'Éducation nationale, joue un rôle crucial en matière de santé et de santé mentale des jeunes. En effet, l'article L.541-1 du Code de l'éducation qui stipule que « *la médecine scolaire contribue à la promotion de la santé des élèves, à leur éducation à la santé et à la prévention des difficultés médicales ou psychologiques* ».

Guidée par la loi du 8 juillet 2013 et en s'appuyant sur le rôle pivot de la médecine scolaire, l'Éducation Nationale structure ses interventions autour de plusieurs points clés :

### **Renforcer l'éducation à la santé et à la citoyenneté :**

- Intégrer l'éducation à la santé de manière transversale dans tous les enseignements, en s'appuyant sur les compétences du socle commun.
- Développer des programmes spécifiques d'éducation à la santé et à la citoyenneté, adaptés aux différents niveaux scolaires.
- Favoriser la sensibilisation aux enjeux de santé publique, tels que la nutrition, l'activité physique, les addictions, la santé mentale et sexuelle.

### **Développer des actions de prévention et de promotion de la santé :**

- Mettre en place des actions de prévention des risques sanitaires et sociaux, en collaboration avec les acteurs de santé publique et de protection de l'enfance.
- Favoriser l'accès à des soins de santé de qualité pour tous les élèves, en lien avec les services de PMI et les centres de santé scolaire.

- Promouvoir des modes de vie sains et équilibrés, en encourageant la pratique d'une activité physique régulière et une alimentation saine.

#### **Améliorer le bien-être des élèves :**

- Créer un climat scolaire favorable au bien-être et à la réussite de tous les élèves, en luttant contre le harcèlement et les discriminations.
- Mettre en place des dispositifs d'écoute et d'accompagnement psychologique pour les élèves en difficulté.
- Favoriser le développement des compétences psychosociales des élèves, telles que la gestion du stress, la résolution de conflits et la prise de décision.

#### **Renforcer la formation et l'accompagnement des professionnels :**

- Former les enseignants et les personnels éducatifs aux enjeux de santé et de bien-être des élèves.
- Développer des outils et des ressources pédagogiques pour faciliter la mise en œuvre de l'éducation à la santé.
- Favoriser la collaboration entre les professionnels de l'éducation nationale, les acteurs de santé publique et les familles.

En s'engageant sur ces thématiques, l'Éducation Nationale joue un rôle essentiel dans la promotion de la santé.

### **I.8 La Ville de Mantes-la-Jolie**

La Ville de Mantes-la-Jolie a été moteur à la fois pour le développement d'actions locales de santé et de prévention en quartier prioritaire, et pour le développement de dispositifs permettant un meilleur accès aux soins des populations.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a joué un rôle central dans ces initiatives, notamment par le rattachement du Pôle Information Prévention Santé créé initialement par la Ville. Ce pôle regroupe le CLS et le CLSM et coordonne les actions de prévention, d'information et de promotion de la santé sur la commune.

Ainsi, la Ville a développé annuellement différents thèmes mobilisant les partenaires spécialisés au profit des besoins des Mantais. Sans exhaustivité, on peut notamment citer :

- Le diabète
- L'hygiène alimentaire
- La vaccination
- Les dépistages et préventions des cancers
- La prévention de la perte d'autonomie
- La prévention des conduites à risque.

Le renouvellement du CLS a pour but de conforter et développer les actions de santé publique, d'offre de soins et d'accompagnement médico-social déjà soutenues par la commune dans le cadre du deuxième CLS conclu en 2019. Il s'agit notamment de l'accès aux droits et aux soins, de l'intégration des personnes vulnérables dans la ville,

de la prévention et du dépistage, de la promotion de la santé aux différents âges de la vie, et aussi de promouvoir la santé psychique avec la prévention des conduites à risques dans le cadre du CLSM.

Le pôle Information, Prévention Santé, qui pilote du CLS et le CLSM, est inscrit dans une dynamique plus large d'innovation sociale et de cohésion sociale territoriale à Mantes-la-Jolie. Aussi, la compétence en matière de santé et de mobilisation des partenaires du pôle, s'articule avec d'autres dispositifs présents sur le territoire et des services municipaux complémentaires qu'accompagne la mobilisation des habitants pour garantir l'efficacité des actions engagées.

Parmi les principaux bénéficiaires et/ou co-acteurs des sujets de santé sur le territoire :

- La promotion de la santé des enfants dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE).
- La prévention des conduites addictives et la médiation chez les jeunes dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance et de la Radicalité (CLSPDR).
- Le service de coordination linguistique et les ateliers sociolinguistiques (ASL).
- Le Projet Educatif Territorial (PEDT).
- Les projets sociaux des quatre Centres de Vie Sociale (CVS).
- Le Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI).
- Le Pôle seniors du CCAS.
- Le CLSM.
- Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS Yvelines Nord).

La Ville a obtenu en 2019 la labellisation « Cités éducatives », reconnaissant les efforts déployés au profit d'une éducation de qualité.

Les sujets qui touchent à la santé des 0/25 ans feront l'objet d'une attention particulière et seront portés dans la continuité du CLS.

## **II. LES PRINCIPES POLITIQUES PARTAGÉS PAR LES SIGNATAIRES**

---

Le CLS 3 de Mantes-la-Jolie s'inscrit dans une dynamique forte de promotion de la santé et du bien-être pour tous les habitants. Pour ce faire, il s'articule autour de sept principes fondamentaux qui guideront et inspireront l'ensemble des actions entreprises.

### **II.1 Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé**

L'objectif premier du CLS est de lutter contre les disparités d'accès à la santé et aux soins qui existent entre les populations. Des réponses adaptées aux besoins spécifiques du territoire seront mises en place pour garantir un maillage sanitaire efficient.

## **II.2 Agir sur les déterminants de la santé**

Selon l'INPES, « *la santé d'un individu est intimement liée à ses conditions de vie et de travail.* » C'est pourquoi le CLS adoptera une approche globale centrée sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé. Cela implique notamment de favoriser des modes de vie sains, de lutter contre les pollutions et d'améliorer l'accès à l'éducation et au logement sain.

## **II.3 Promouvoir des parcours de santé cohérents**

Le CLS s'engage à favoriser la mise en œuvre de parcours de santé fluides et personnalisés, qui accompagnent les habitants de la prévention à la prise en charge par un professionnel de santé. Une attention particulière sera portée aux personnes fragilisées par des difficultés sociales, afin de garantir leur accès aux soins et à la prévention.

## **II.4 Mobiliser tous les acteurs**

La mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire est indispensable pour garantir l'efficacité du CLS. Il s'appuiera sur une approche collaborative et intersectorielle et favorisera la coordination et la communication entre les services de la Ville, les professionnels de santé, les associations, les institutions et les habitants.

## **II.5 Renforcer le lien avec la politique de la ville**

Le CLS et le contrat de ville 2024-2030 seront travaillés en étroite collaboration pour amplifier leur impact. Des actions complémentaires et synergiques seront menées pour lutter contre les déterminants de la santé spécifiques aux habitants du Quartier Prioritaire de la Ville de Mantes-la-Jolie.

## **II.6 Développer la participation citoyenne**

Le CLS 2024-2028 de la Ville de Mantes-la-Jolie placera les citoyens au cœur de sa démarche. Il encouragera leur participation active, à la mise en œuvre et aussi à l'évaluation des actions menées. Les habitants seront invités à partager leurs expériences et leurs besoins afin que les actions entreprises répondent au mieux à leurs attentes.

## **II.7 Évaluer et améliorer**

Le CLS s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Les actions menées seront régulièrement évaluées afin de mesurer leur pertinence et d'identifier d'éventuels axes d'amélioration. Les résultats de ces évaluations permettront d'ajuster les actions futures ou de les pérenniser dans leur format.

### **III. LE BILAN SYNTHETIQUE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 2019-2023**

---

Le bilan synthétique du CLS couvrant la période 2019-2022 révèle une série d'événements et de défis rencontrés.

Initialement aligné sur les orientations du Projet Régional de Santé numéro 2, le CLS 2 a été prolongé jusqu'en 2023 en raison de changements organisationnels, notamment le rattachement du Pôle Information, Prévention et Santé au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Mantes-la-Jolie.

Basé sur le diagnostic local de santé de 2019, le CLS 2 a ciblé trois axes prioritaires :

- Faciliter l'accès aux droits et à la santé.
- Promouvoir la santé globale aux différents âges de la vie.
- Promouvoir la santé mentale et le renforcement des compétences psychosociales.

Le programme d'action comprenait 29 fiches, dont 15 ont été réalisées, 8 ne l'ont pas été et 5 ont été annulées.

Des projets supplémentaires ont été intégrés, tels que les formations PSC1, le Bus AVC, la sensibilisation au virus du Covid, ou encore des ateliers de sophrologie à destination des jeunes....

Cependant, la période du CLS 2 a été marquée par des faits majeurs, notamment la crise sanitaire et son impact sur les actions prévues en 2020 et 2021, le changement de direction en 2022, la création d'un CLSM, puis en 2023 les nombreuses absences puis départs de la Cheffe de pôle et Coordinatrice du CLS et de la chargée administrative, nécessitant un avenant, prolongeant d'un an le CLS 2.

Malgré ces obstacles, le CLS a réussi à mobiliser un réseau d'acteurs engagés dans la santé, offrant une politique de santé et de prévention plus cohérente.

### **IV. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC LOCAL DE SANTE 2024**

---

Le diagnostic local de santé de Mantes-la-Jolie offre une analyse détaillée de l'état de santé et des enjeux socio-sanitaires auxquels fait face cette commune des Yvelines, en Île-de-France. Réalisé par le pôle Information, Prévention Santé du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), ce diagnostic repose sur une collecte exhaustive de données provenant de diverses sources, telles que l'INSEE, l'ORS, C@rtoSanté, Rézone CPTS, ainsi que des structures sanitaires et médico-sociales locales.

La version complète du diagnostic local de santé est consultable en annexe de ce contrat.

### **Contexte socio-sanitaire :**

Mantes-la-Jolie, avec ses 44 539 habitants en 2021, connaît une légère décroissance démographique, avec une évolution annuelle moyenne de -0,4% sur la période 2014-2020. Malgré cela, la ville reste jeune, avec 43,6% de sa population ayant moins de 29 ans, dépassant la moyenne nationale de 34,6%. Cette jeunesse se reflète également dans un taux de natalité élevé, atteignant 19,5 pour 1 000 habitants, contre 9,9 en France.

Toutefois, la composition des ménages évolue, avec une diminution de la taille moyenne des ménages et une augmentation des personnes seules, des familles monoparentales et des couples sans enfant. De plus, la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans augmente régulièrement, représentant désormais 19,9% de la population.

Sur le plan socio-économique, Mantès-la-Jolie est confrontée à des défis majeurs. Le taux de chômage y est particulièrement élevé, atteignant 22,2%, tout comme le taux de pauvreté, qui s'établit à 31%.

La situation des jeunes à Mantès-la-Jolie présente des particularités notables par rapport aux moyennes nationales. Ainsi, 81% des 15-19 ans sont étudiants, ce qui est nettement supérieur à la moyenne nationale de 64%. Cependant, la situation des 20-24 ans est plus préoccupante, avec un taux de chômage de 23%, bien au-dessus du taux national de 15%. Ces chiffres soulignent à la fois l'engagement éducatif des plus jeunes et les défis importants auxquels les jeunes adultes sont confrontés en termes d'emploi.

Les personnes en situation de handicap sont également touchées, avec un nombre croissant de bénéficiaires de prestations liées au handicap. À Mantès-la-Jolie, 18% des personnes en situation de handicap sont au chômage, contre 9% en France.

### **Fragilités et besoins :**

Mantes-la-Jolie se trouve confrontée à une série de défis. La prévalence des affections de longue durée (ALD) y est élevée, touchant 16,5% de la population, dépassant les moyennes régionales et nationales. De plus, le surpoids et l'obésité infantile affectent 7% des enfants de 4 ans et plus, tandis que les taux de mortalité liés au tabac et à l'alcool dépassent les moyennes régionales et nationales.

Les troubles mentaux et du comportement sont également préoccupants, avec un taux de prise en charge pour une affection psychiatrique de longue durée supérieur aux moyennes départementale et régionale. Le diabète, avec une prévalence élevée (7,5%), les cancers et les maladies cardiovasculaires figurent parmi les principales causes de décès.

De plus, la disponibilité des médecins généralistes à Mantès-la-Jolie pose un défi majeur en raison d'une densité médicale en baisse et d'un vieillissement de la

profession. Avec seulement 7,5 médecins généralistes pour 10 000 habitants et plus de la moitié des praticiens ayant 60 ans ou plus, l'accès aux soins primaires est compromis. Cela se traduit par des retards dans la prise en charge, des difficultés à obtenir des rendez-vous et une surcharge des services d'urgence.

#### **Atouts du territoire :**

Malgré ces défis, Mantes-la-Jolie dispose d'atouts dans le domaine de la santé, tels qu'une augmentation constante du nombre d'infirmiers (passant de 35 en 2020 à 43 en 2023), une activité élevée des chirurgiens-dentistes libéraux et la présence de structures de soins telles que le Centre Hospitalier François Quesnay, avec ses structures extrahospitalières et ses activités de santé publique et plusieurs autres structures d'accompagnement et d'orientation comme le Centre médico-social du Lac, la Clinique de la région Mantaise, le Centre de rééducation L'oiseau blanc, la Protection Maternelle et Infantile, le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ), la Maison de Santé Mantaise (MSM), le Centre de santé de la Collégiale, l'association SIDA PAROLES, le Bureau Information Jeunesse (BIJ), l'Ordre de Malte France, l'association DECLIC, le Dispositif d'Appui à La Coordination (DAC) Yvelines Nord, la Communauté Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) Yvelines nord et bien d'autres.

#### **Pôle Information, Prévention Santé :**

Le Pôle Information, Prévention Santé, du CCAS depuis janvier 2023, joue un rôle crucial dans la promotion de la santé publique à Mantes-la-Jolie, en mettant l'accent sur l'accès aux soins, la santé globale et la santé mentale.

Depuis la création du CLS en 2015, de nombreuses actions ont été déployées pour répondre aux besoins de la population, malgré les défis posés par la pandémie.

#### **Enjeux et perspectives :**

Le diagnostic met en lumière les disparités en santé et d'accès aux soins à Mantes-la-Jolie, en soulignant les besoins spécifiques liés à la jeunesse de la population et aux fragilités socio-économiques.

Malgré les avancées réalisées grâce au CLS, de nouvelles perspectives émergent, justifiant la nécessité de renforcer les initiatives de prévention et les partenariats locaux dans le nouveau CLS 2024-2028. Celui-ci visera à renforcer les initiatives de prévention et à développer les partenariats locaux pour améliorer la santé de la population, en réponse aux besoins identifiés dans le Programme Régional de Santé 2023-2028.

## **V. METHODOLOGIE DE CO-CONSTRUCTION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 2024-2028**

---

Pour définir les trois axes stratégiques du nouveau CLS 2024-2028 et les thématiques prioritaires, un groupe de travail a été organisé le 14 mai 2024, réunissant les

partenaires locaux et agents de la Ville de Mantes-la-Jolie. Le bilan du CLS 2 et les éléments du diagnostic local de santé ont été partagés.

Huit tables thématiques ont été installées pour élaborer les fiches actions du nouveau CLS. Les thèmes proposés étaient :

- Périnatalité
- Santé mentale
- Santé environnementale
- Santé et cadres de vie
- Promotion de la vaccination
- Prévention des conduites à risques
- Violences faites aux femmes
- Sensibilisation sur les différentes formes de cancer

Une feuille vierge était également disponible pour que les participants puissent y ajouter des thèmes jugés prioritaires.

Les participants, répartis en petits groupes, ont disposé de temps dédié pour chaque fiche afin d'examiner la majorité des thèmes proposés. L'objectif était de compléter à quatre items pour chaque thème :

- Effets attendus
- Public(s) ciblé(s)
- Actions à mener
- Partenaire(s) à mobiliser

Le groupe de travail a rassemblé une trentaine de participants (voir liste des participants en annexe). Les participants avaient la possibilité de s'enrichir les uns des autres.

Un Comité Technique, réunissant tous les techniciens des signataires le 24 mai 2024, a permis de mutualiser et d'enrichir les projets de l'ensemble des axes, objectifs et actions du futur contrat. Des ajustements ont été effectués à l'issue du Comité Technique.

Le 3 juin, lors du Comité de Pilotage, présidé par Monsieur le Maire de la Ville de Mantes-la-Jolie, les 3 axes du CLS 3 ont été soumis ainsi que les objectifs spécifiques et opérationnels. Ils ont été validés par l'ensemble des signataires. Les documents ont ensuite été rédigés par le pôle Information Prévention Santé et validés par les signataires.

## **VI. ORIENTATIONS DU CLS 2024-2028**

---

Les acteurs du territoire, réunis lors du groupe de travail, ont déterminé les principales orientations du CLS 2024-2028 (Cf. *tableau en annexe*). Ensemble ils ont pu réfléchir et proposer des actions qui serviront de point de départ à la mise en œuvre de ce nouveau

CLS. Voici la synthèse des principales thématiques abordées et les actions proposées par les partenaires :

### **1. Améliorer la prise en charge médicale des séniors isolés**

**Actions à mener :**

- Recenser les structures médico-sociales.
- Créer un guide des professionnels de santé du territoire.
- Répertorier les acteurs intervenant à domicile.

### **2. La périnatalité**

**Actions à mener :**

- Sensibiliser les professionnels à la parentalité des personnes handicapées.
- Mettre en place une guidance parentale.
- Repérer les difficultés parentales.
- Créer des postes de guidant parentaux formés.

### **3. Promotion de la vaccination**

**Actions à mener :**

- Organiser des permanences vaccinale, café des parents, contrôle des carnets de santé.
- Sensibiliser à la vaccination obligatoire pour les seniors.

### **4. Promotion de la santé par les cadres de vie**

**Actions à mener :**

- Mettre en place des actions sportives.
- Sensibiliser à l'activité physique au travers de conférences.
- Développer des actions physiques concrètes.

### **5. Prévention des conduites à risques**

**Actions à mener :**

- Prévenir la consommation de produits et des conduites sexuelles à risques.
- Sensibilisation aux écrans et à la cyber violence.
- Mener des actions d'éducation et prévention des conduites suicidaires.

### **6. Santé mentale**

**Actions à mener :**

- Augmenter le nombre de consultations et de places d'hospitalisation.
- Organiser des ateliers, événements, et conférences.

- Favoriser l'implantation des professionnels de santé mentale.

## **7. Santé environnementale**

### **Actions à mener :**

- Organiser des points mensuels sur la santé environnementale à destination du grand public.
- Sensibiliser et réduire la pollution sonore.

## **8. Violences faites aux femmes**

### **Actions à mener :**

- Former et sensibiliser les professionnels de santé.
- Organiser des affichages et kit d'information.
- Sensibilisation dans les entreprises et les lieux publics.

## **9. Sensibilisation sur les différentes formes de cancer**

### **Actions à mener :**

- Informer sur les dépistages nationaux.
- Diffuser des calendriers de diagnostics/ tests.

# **VII. LES AXES STRUCTURANTS DU CONTRAT LOCAL DE SANTE**

## **VII.1 Les axes stratégiques**

En prenant en compte les éléments du diagnostic local de santé de Mantes-la-Jolie, le bilan du CLS2, ainsi que les propositions des acteurs locaux lors du groupe de travail et des techniciens des signataires du présent contrat 2024-2028 lors du comité technique, il a été décidé de renforcer la dynamique initiée par le CLS1 et le CLS2. Pour ce faire, des actions seront déployées selon trois axes stratégiques prioritaires, définis en lien avec les priorités établies par l'ARS dans le Projet Régional de Santé 2023-2028 :

- **Axe 1 : Promouvoir la santé globale à tout âge**
- **Axe 2 : Développer l'accès aux droits et à la santé pour tous**
- **Axe 3 : Déployer le pouvoir d'agir des citoyens en matière de santé**

- **Axe 1 : Promouvoir la santé globale à tout âge**

Cet axe vise à encourager et à soutenir des modes de vie sains pour tous les habitants de la Ville de Mantes-la-Jolie, quel que soit leur âge. Les actions mises en place porteront sur la prévention des maladies, l'amélioration de la prise en charge des seniors isolés, la promotion de la vaccination, l'amélioration de la santé mentale et la

sensibilisation aux bonnes pratiques environnementales. En ciblant aussi bien les professionnels, les jeunes, les adultes que les seniors, l'objectif est de créer un environnement propice à la santé et au bien-être de chacun tout au long de la vie.

- **Axe 2 : Développer l'accès aux droits et à la santé pour tous**

L'objectif de cet axe est de garantir que chaque individu puisse accéder aux soins et aux services de santé dont il a besoin en réduisant les inégalités d'accès aux soins, en particulier pour les populations vulnérables. Cela inclut la sensibilisation à la période périnatale, la lutte contre les violences intrafamiliales, l'amélioration des connaissances des dispositifs de santé et le soutien des personnes en situation de handicap. Cela, en collaborant avec divers partenaires locaux, afin de renforcer le maillage territorial des services de santé.

- **Axe 3 : Déployer le pouvoir d'agir des citoyens en matière de santé**

Ce dernier axe a pour but d'encourager les initiatives personnelles des habitants de la Ville de Mantes-la-Jolie afin qu'ils deviennent acteurs de leur propre santé. Par le biais d'actions de sensibilisation et d'ateliers, les administrés pourront développer leurs compétences afin de prendre des décisions éclairées concernant leur santé et celle de leur entourage. De plus, cet axe visera à augmenter la participation citoyenne dans les démarches de santé publique afin de renforcer le lien social et d'accroître la résilience de la communauté face aux défis sanitaires.

## VII.2 Programmation des actions 2024-2028

Le tableau ci-dessous présente la programmation du CLS 3 par axe stratégique, décliné en **12 objectifs stratégiques** et **15 objectifs opérationnels** permettant d'améliorer les parcours de santé et d'agir sur la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

AXES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<b>Axe 1 :</b> Promouvoir la santé globale à tout âge	Améliorer la prise en charge médicale des séniors	Soutenir les aidants familiaux
	Promouvoir la santé <b>environnementale*</b>	Développer les connaissances en matière d'habitat
	Promouvoir la vaccination	Augmenter la couverture vaccinale
	Prévenir les conduites à risques	Identifier et prévenir les conduites suicidaires chez les jeunes
<b>Axe 2 :</b> Développer l'accès aux droits et à la santé pour tous	<b>Sensibiliser à la période périnatale*</b>	Déstigmatiser la psychologie périnatale (deuil, dépression post-partum...)
	Améliorer l'accompagnement des populations vulnérables	Lutter contre les violences faites aux femmes
	Clarifier le paysage des acteurs de la santé sur le territoire	Améliorer la connaissance des dispositifs de santé existants (pro et citoyens) et développer les outils numériques
		Améliorer l'attractivité du territoire
Soutenir les personnes en situation de handicap	Accompagner les citoyens en situation de handicap dans leurs démarches	
<b>Axe 3 :</b> Déployer le pouvoir d'agir des citoyens en matière de santé	<b>Sensibiliser sur la santé mentale*</b>	Former aux gestes de 1 <sup>er</sup> secours en santé mentale
	<b>Promouvoir la santé par les cadres de vie*</b>	Lutter contre le surpoids et l'obésité
	Prévenir les conduites à risque	Renforcer le dépistage et la prévention des IST
		Prévenir les conduites addictives chez les adolescents
	Lutter contre le tabagisme à tous les âges	
Agir sur les facteurs de risque de maladies chroniques	Optimiser le parcours de soin du patient diabétique	

\*Objectifs prioritaires de l'ARS dans le cadre du Projet Régional de Santé 2023-2028

### VII.3 Périmètre géographique du contrat

Le présent contrat concerne le territoire de la commune de Mantes-la-Jolie, concernée également par un quartier en géographie prioritaire à savoir le Val Fourré et la partie nord du quartier de Gassicourt. Ces zones regroupent près de la moitié de la population de Mantes-la-Jolie.

## VIII. LE PILOTAGE DU CLS

---

### VIII.1 Le comité de pilotage

Le CLS est suivi par un comité de pilotage qui se réunit au moins une fois par an pour évaluer son avancement. En tant qu'instance responsable de la stratégie du CLS, ce comité examine le bilan de l'année écoulée et décide des orientations pour l'année à venir. Chaque membre du comité de pilotage est également chargé de veiller à l'articulation avec les cadres spécifiques de leurs institutions respectives (comme le PRS et le PRAPS pour l'ARS par exemple) et avec les autres cadres de contractualisation (contrats de ville, Convention Territoriale Globale...).

Sont invités à participer au comité de pilotage, les techniciens et/ou décideurs des signataires, les acteurs locaux de la santé, y compris les professionnels de santé libéraux, les acteurs institutionnels, les représentants des usagers (associations agréées et associations d'habitants), ainsi que les autres partenaires concernés par les thématiques du CLS (bailleurs...).

Un comité de pilotage spécifique au CLSM est également mis en place. Ce comité réunit les partenaires signataires du CLS, les acteurs locaux de la santé mentale, ainsi que les partenaires concernés par la thématique de la santé mentale.

### VIII.2 L'animation territoriale et l'articulation avec les dispositifs territoriaux

En complément des comités de pilotage, des comités techniques sont organisés pour chaque axe ou thème jugé pertinent. Ces comités techniques ont pour mission de mettre en œuvre les décisions prises par le comité de pilotage, cela inclut la définition de la stratégie et des priorités pour l'axe concerné, la validation du contenu des fiches actions et des indicateurs d'évaluation, la désignation des porteurs de chaque fiche action, ainsi que la réalisation du suivi, du bilan et des perspectives pour l'axe en question.

Ces comités se réunissent au moins deux fois par an.

Les groupes de travail, organisés par action ou thématique, constituent la structure de base pour l'exécution opérationnelle des actions du CLS. Ils se réunissent autant que nécessaire pour garantir une mise en œuvre efficace.

Pour éviter les redondances et améliorer les coordinations, certains comités techniques pourront être communs avec d'autres dispositifs, tels que le CLSM.

Une coordination particulière sera également prévue avec la CPTS Yvelines Nord, notamment pour l'axe stratégique centré sur l'accès aux droits et à la santé pour tous.

### VIII.3 La coordination du CLS

Le coordinateur du CLS anime le pilotage global du CLS (mise en œuvre et évaluation) pour le compte des signataires du contrat, et leur rend compte de ce pilotage, notamment lors des comités de pilotage. Le poste de coordinateur du CLS peut, selon les conditions, faire l'objet de cofinancements (ville et ARS notamment, susceptibles d'évoluer sur la durée du CLS).

Des liens forts devront être mis en place avec la coordination du CLSM. Une attention particulière sera apportée avec le Programme de Réussite Educative (PRE), le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalité (CLSPDR), les programmes d'aménagement urbain (ANRU) et la lutte contre l'habitat indigne, notamment en veillant à la cohérence des décisions prises par ces instances.

Administrativement rattaché au CCAS de la Ville de Mantes-la-Jolie, le coordinateur du CLS a pour mission d'appliquer les orientations décidées par le Comité de Pilotage.

La coordination :

- Anime le CLS et fait le lien entre les différentes instances.
- Organise notamment les réunions des Comités de pilotage en préparant les supports nécessaires au débat et à la prise de décision.
- Produit un bilan annuel et rédige les comptes rendus des réunions des Comités de pilotage.
- Suit les Comités techniques (et anime certains d'entre eux en fonction de la répartition des tâches d'animation avec le coordinateur du CLSM) et veille à leur bonne articulation.
- Assure le lien avec les coordinations des autres dispositifs (PRE, NPNRU, Contrat de Ville, CLSPDR...) dans un objectif d'intersectorialité.
- Rédige les projets et dossiers de demande de co financements ainsi que les bilans...
- Contribue activement à faire connaître le CLS et ses actions.

### VIII.4 Les modalités de suivi et d'évaluation du CLS

La démarche d'évaluation portera sur la stratégie globale du CLS, sur les actions et leurs effets. Chacune des actions inscrites au CLS est dotée d'un ensemble d'indicateurs d'évaluation : indicateurs de mise en œuvre, indicateurs d'activité et indicateurs de résultats. Des évaluations globales d'impact en santé pourront être diligentées par ailleurs.

Chaque action fera l'objet d'un bilan annuel, élaboré par le coordinateur du CLS en fonction des indicateurs définis dans les fiches actions.

### VIII.5 Durée et révision du contrat

Le présent contrat est conclu pour la période **2024-2028** en référence à la durée du Plan Régional de Santé 2023-2028 de l'ARS. Il sera soumis à une révision à cette échéance.

Toutefois, les signataires considèrent que ce CLS traduit l'engagement d'une démarche partagée et évolutive, et se laissent la possibilité de faire évoluer les actions mises en œuvre et les orientations données par le Comité de Pilotage.

Le CLS sera amené à évoluer en fonction des nouveaux cadres de convention réglementaire.

PROJET

**Il a été convenu le présent contrat local de santé (CLS) portant sur la ville de Mantes-la-Jolie pour la période 2024-2028.**

**Mantes-la-Jolie, le**

<p><b>Pour la Commune de Mantes-la-Jolie,</b></p> <p>Raphaël COGNET, Maire</p>	<p><b>Pour l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,</b></p> <p>Robin DENIS, Directeur général</p>
<p><b>Pour l'Etat,</b></p> <p>Frédéric ROSE, Préfet des Yvelines</p>	<p><b>Pour le Conseil Départemental des Yvelines,</b></p> <p>Pierre BEDIER, Président</p>
<p><b>Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie,</b></p> <p>Cécile ALOMAR, Directrice</p>	<p><b>Pour le Centre Hospitalier François QUESNAY,</b></p> <p>Diane PETTER, Directrice Générale du GHT Yvelines Nord</p>
<p><b>Pour l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Croix-Rouge Française,</b></p> <p>Franck GAUTIER, Directeur</p>	<p><b>Pour l'Éducation Nationale,</b></p> <p>Sandrine LAIR, Directrice académique</p>

## IX. GLOSSAIRE

---

- **ARS** : Agence Régionale de Santé
- **ASL** : Ateliers SocioLinguistiques
- **BIJ** : Bureau Information Jeunesse
- **CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
- **CHFQ** : Centre Hospitalier François Quesnay
- **CLS** : Contrat Local de Santé
- **CLSM** : Conseil Local en Santé Mentale
- **CLSPDR** : Contrat Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance et de la Radicalité
- **CNR** : Conseil National de la Refondation
- **COS** : Cadre d'orientation stratégique
- **CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- **CPTS** : Communautés Professionnelles Territoriales de Santé
- **CTAI** : Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration
- **CTG** : Convention Territoriale Globale
- **CVS** : Centres de Vie Sociale
- **DAC** : Dispositif d'Appui à La Coordination
- **IDF** : Ile-De-France
- **IFSI** : Institut de Formation en Soins Infirmier
- **IRFSS** : Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale
- **MSM** : Maison de Santé Mantaise
- **PAEJ** : Point Accueil Ecoute Jeune
- **PMI** : Protection Maternelle et Infantile
- **PEDT** : Projet Educatif Territorial
- **PRAPS** : Programme d'Accès à la Prévention et aux Soins
- **PRE** : Programme de Réussite Educative
- **PRS** : Projet Régional de Santé
- **PRSE** : Plan Régional Santé Environnement
- **SRS** : Schéma Régional de Santé
- **SSES** : Service Sanitaire des Etudiants en Santé

## X. LISTE DES ANNEXES

---

- **Annexe 1** - Tableau récapitulatif des propositions du groupe de travail
- **Annexe 2** - Tableau récapitulatif des axes stratégiques, objectifs spécifiques et opérationnels.
- **Annexe 3** - Fiches actions du CLS 2024-2028 de Mantes-la-Jolie
- **Annexe 4** - Liste des participants à l'élaboration du CLS
- **Annexe 4** - Bilan du CLS 2019-2024
- **Annexe 6** - Diagnostic local de santé 2024

PROJET

## Annexe 1 - Tableau récapitulatif des propositions du groupe de travail

THÉMATIQUE	EFFETS ATTENDUS	PUBLIC(S) CIBLÉ(S)	ACTION(S) À MENER	PARTENAIRE(S) À MOBILISER
<b>Améliorer la prise en charge médicale des séniors isolés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux séniors d'avoir des soins à domicile</li> <li>- Avoir une visibilité territoriale des différents acteurs en matière de soins</li> <li>- Assurer le maintien à domicile</li> <li>- Assurer le bien-être des séniors isolés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Séniors isolés nécessitant une PEC à Dom</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser les structures médico-sociales</li> <li>- Réaliser un guide des professionnels de santé du territoire (et du département)</li> <li>- Répertoire les acteurs intervenants à domicile pour favoriser le maintien des séniors isolés à dom</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre hospitalier</li> <li>- Pôle autonomie territoriale</li> <li>- Association d'aides à dom</li> <li>- Cabinets d'IDE</li> <li>- CD</li> </ul>
<b>La périnatalité</b>	<p>Meilleure information des personnes en situation de handicap sur leurs droits à la parentalité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en charge précoce</li> <li>- Détection des violences sur femmes enceintes + enfants et nourrissons</li> <li>- Etre accompagné dans sa parentalité</li> <li>- Mieux connaître les troubles (TSA, TDAH, déficience intellectuelle, troubles du comportement...)</li> </ul>	<p>Personnes en situation de handicap</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pères</li> <li>- Mères</li> <li>- Enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information / sensibilisation sur la parentalité des personnes en situation de handicap auprès des professionnels</li> <li>- Information sur le droit à la parentalité et sur l'accompagnement à cette parentalité des personnes handicapées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Professionnels en lien avec le handicap</li> <li>- Population générale</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en charge précoce</li> <li>- Détection des violences sur femmes enceintes + enfants et nourrissons</li> <li>- Etre accompagné dans sa parentalité</li> <li>- Mieux connaître les troubles (TSA, TDAH, déficience intellectuelle, troubles du comportement...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pères</li> <li>- Mères</li> <li>- Enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation autour des violences dans l'accès aux soins</li> <li>- Mettre en place de la guidance parentale (de type Barkley par ex)</li> <li>- Repérage des difficultés parentales</li> <li>- Création d'un poste de guidant parental formé à cette approche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF</li> <li>- Crèches</li> <li>- Petite enfance (service municipal)</li> <li>- Pmi</li> <li>- CPTS</li> <li>- Hôpital + secteur psy</li> <li>- Sagefemme</li> <li>- CVS</li> <li>- Réseau hôpital service maternité</li> <li>- Education nationales pour le repérage</li> </ul>

THÉMATIQUE	EFFETS ATTENDUS	PUBLIC(S) CIBLÉ(S)	ACTION(S) À MENER	PARTENAIRE(S) À MOBILISER
Promotion de la vaccination	Sensibiliser les familles à la vaccination HPV	Ado / parents	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perm vaccinale</li> <li>- Café des parents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Education nationale</li> <li>- Services jeunesse</li> <li>- Accueil de loisirs</li> <li>- CVS</li> </ul>
	100% taux de vaccination	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enfants</li> <li>- Adultes</li> <li>- Nouveaux arrivants sur le territoire</li> <li>- Primo arrivant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permanence de vaccination</li> <li>- Contrôle carnet de santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PMI</li> <li>- Médecine scolaire</li> <li>- CVS</li> <li>- Petite enfance</li> <li>- IPC</li> </ul>
	Présentation des pathologies	Les séniors	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation à la vaccination obligatoire (DT polio...) pour les séniors qui jardinent, qui voyagent...</li> <li>- Motiver pour les vaccins antigrippaux pour les population de séniors à risque (diabète...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CMS Chopin</li> <li>- Bilan de santé – Clinique du lac</li> <li>- Associations – jardiniers du val de seine</li> </ul>
La promotion de la santé par les cadres de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visibilité +++</li> <li>- Accès +++</li> <li>- Plus diversifié</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Séniors</li> <li>- Tous publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un dispositif santé en proposant des actions sportives aux mantais</li> <li>- Création d'une académie des sports pour éduquer les différentes tranches d'âge à la pratique sportive</li> <li>- Sensibilisation à travers des conférences</li> <li>- Numérique au service de la promotion de la santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service des sports</li> <li>- Médecins</li> <li>- Nutritionnistes</li> <li>- Educateur sportif tous publics</li> <li>- Pôle santé de la ville</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation des indicateurs concernant les facteurs de risques cardiovasculaires, la symptomatologie psychiatrique</li> <li>- Baisse des recours aux médicaments</li> <li>- Baisse de sédentarité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnes sédentaires (&lt;30mins d'activité physique/ jours)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le nombre d'actions concrètes d'activités physiques</li> <li>- Favoriser la gratuité de l'accès aux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations sportives</li> <li>- Associations handicap (HVS)</li> </ul>

THÉMATIQUE	EFFETS ATTENDUS	PUBLIC(S) CIBLÉ(S)	ACTION(S) À MENER	PARTENAIRE(S) À MOBILISER
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse du diabète</li> <li>- Hausse de la qualité de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prioriser les personnes éloignées des recommandations de santé (personnes handicapées, âgées...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- éducateurs/enseignants en activités physiques adaptées</li> <li>- Développer des actions coordonnées de recherche sur activité physique et baisse des recours aux soins, baisse des consultations, hausse de la qualité de vie</li> </ul>	
	<p>Par la présence de personnes ressources au sein du logement accompagné des personnes exclues peuvent regagner en citoyenneté (vie sociale, culturelle, accès aux soins)</p> <p>Augmenter espaces verts</p>	<p>Personnes vulnérables en perte d'autonomie (physique et psychique)</p> <p>Tous publics</p>	<p>Développer le logement accompagné (habitat inclusif, résidence accueil)</p> <p>Activité physique autour des jardins partagés</p>	<p>Porteurs de projets de logement accompagné (habitat inclusif, résidence accueil)</p> <p>CVS, (service sport) urbanisme, parallèlement avec les clubs sportifs pro</p>
	<p>Être capable de faire des choix en matière de santé</p> <p>Usage responsable et positif du numérique</p> <p>Réduction de l'addiction</p> <p>Prévenir les conduites suicidaire chez les jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Précaire/jeunes (12-16ans)</li> <li>- Enfants/ jeunes Familles</li> <li>- Séniors</li> <li>- Tous publics</li> <li>- Adolescents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation de produit/ conduite sexuelle</li> <li>- Prévention de la prostitution des mineurs</li> <li>- Prévention des écrans, cyber violence</li> <li>- Groupes de paroles anonymes</li> <li>- Education diététique (contre les abus du sucre dans l'alimentation)</li> <li>- Sensibiliser // conduites suicidaires – écoute et suivi psy</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OPPELIA / Addiction France</li> <li>- OCEP / AdoSpace</li> <li>- CAARUD / CSAPA</li> <li>- Associations</li> <li>- Education nationale</li> <li>- Maison des ados</li> <li>- Psychiatres du territoire</li> </ul>
<b>Santé mentale</b>	<p>Augmenter l'offre de soin à destination des mineurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mineurs</li> <li>- Primo arrivant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le nombre de consultation</li> <li>- Nombre de places d'hospitalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- IPEA</li> <li>- CMPP</li> <li>- Hôpital</li> </ul>

THÉMATIQUE	EFFETS ATTENDUS	PUBLIC(S) CIBLÉ(S)	ACTION(S) À MENER	PARTENAIRE(S) À MOBILISER
	Sensibiliser / mieux connaître la santé mentale	Toute la population	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier / événement / conférence -&gt; démarche d'aller vers</li> <li>- Intervention dans les établissements scolaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CCAS</li> <li>- Municipalité</li> <li>- Asso</li> <li>- ESSMS</li> <li>- Education nationale</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attractivité des médecins psychiatres sur le territoire</li> <li>- Attractivité des professionnels de santé de façon plus générale (psychologue, ergo, psychomotricien, éducateur spécialisé, orthophonistes...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Psychiatres (dont sortants d'école)</li> <li>- Tous les professionnels de santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser leur implantation (locaux, centre médical...)</li> <li>- Intervenir dans les écoles de médecine pour présentation du territoire et plus largement dans les écoles ergo, ortho, psy...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CPTS</li> <li>- Ecole de médecine</li> <li>- Ordre des médecins</li> <li>- Ecole de professionnels de santé</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eviter les ruptures de soin</li> <li>- Eviter les hospitalisations</li> </ul>	Public précaire		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaires associatifs</li> <li>- DELOS APEI</li> <li>- Handi Val de Seine</li> </ul>
	Meilleur confort de vie	Tous public	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aller vers les usagers en ruptures</li> <li>- Accompagnement confort de vie, logement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CMP</li> <li>- Secteur SQY</li> <li>- Bailleurs social</li> <li>- Ville</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en charge rapide</li> <li>- Parcours de soin repéré et efficient du psycho trauma</li> <li>- Protection des publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Victimes (femmes, conflit, violence)</li> <li>- Accidentés / victimes d'attentats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cellule de crise et d'analyse de situation en santé mentale</li> <li>- Création d'une structure d'accueil</li> <li>- Contractualiser avec les services police pour PEC et repérage des individus en défaut/ rupture de soin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- IPEA</li> <li>- Police/ services psy</li> </ul>
<b>La santé environnementale</b>	Réalisation concrète	Tous public	Faire un point mensuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bailleurs/ville/acteurs locaux(associations)</li> <li>- Ville</li> </ul>
	Baisse de la pollution sonore	Habitants des logements insalubres		<ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF : axe logement CGT</li> <li>- GPSEO</li> </ul>

THÉMATIQUE	EFFETS ATTENDUS	PUBLIC(S) CIBLÉ(S)	ACTION(S) À MENER	PARTENAIRE(S) À MOBILISER
Les violences faites aux femmes	<p>Développer le repérage et l'orientation par les professionnels de santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Médecins +++</li> <li>- Pharmaciens</li> <li>- Paramédical</li> <li>- Infirmières scolaires</li> <li>- Médecine du travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation/sensibilisation pour développer le repérage de situation de violences faites aux femmes et orienter</li> <li>- Expliciter le cadre légal</li> <li>- Kit info +++</li> <li>- Affiche à mettre dans les toilettes des femmes des cabinets médicaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CPTS</li> <li>- Ville / CCAS</li> <li>- Hôpital</li> <li>- Commissariat</li> <li>- Déléguée droits des femmes 78</li> <li>- Education nationale</li> </ul>
	Repérage et orientation dans le cadre professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprises</li> <li>- Médecins du travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Info/ sensibilisation</li> <li>- Affiches à déployer dans les toilettes sur les lieux de travail</li> </ul>	
	Prise de responsabilités des professions libérales		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation aux enjeux des violences et des signalements des professions libérales</li> <li>- Accompagner les professionnels libéraux dans la PEC d'une situation de violence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Médecin généraliste</li> <li>- Conseil de l'ordre</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information</li> <li>- Prise de conscience</li> <li>- Application des outils</li> <li>- Prévention des violences = actions chez les jeunes</li> <li>- Favoriser solidarité coopération</li> <li>- Lutter contre les violences faites aux femmes, cyber violences, discriminations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les habitants</li> <li>- Jeunes 12-25ans</li> <li>- Victimes/témoins</li> <li>- Familles des victimes</li> <li>- Séniors</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Café des habitantes (CVS)</li> <li>- Intervention ISC</li> <li>- Intervention dans les collèges, lycée sur les rapports filles/garçons</li> <li>- Café numérique application lutte contre les violences faites aux femmes</li> <li>- Atelier / tables rondes sur les cyber violences</li> <li>- Action hors les murs porteurs de paroles</li> <li>- Actions mobiles</li> <li>- Violences chez les seniors</li> <li>- Actions vers les aidants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations</li> <li>- Education nationale</li> <li>- Services jeunesse</li> <li>- Léopold BELLAN</li> <li>- Psychiatrie</li> <li>- Police/gendarmerie</li> </ul>

THÉMATIQUE	EFFETS ATTENDUS	PUBLIC(S) CIBLÉ(S)	ACTION(S) À MENER	PARTENAIRE(S) À MOBILISER
Sensibilisation sur les différentes formes de cancer	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation taux de dépistages</li> <li>- Meilleure connaissance des rôles de chacun et des ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Public en renonciation faute d'accès aux droits, problèmes de compréhension, de mobilité, faute de ressources professionnelles identifiées ou disponibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Supports accessibles et lisibles par l'ensemble de la population, quel que soit son niveau ou la connaissance de la langue.</li> <li>- Actions primaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acteurs publics et privés (écoles, bailleurs...) gardiens d'immeubles</li> </ul>
	Prévention = diagnostics précoces du K du colon et du sein	Population adulte	Information sur les dépistages nationaux de prévention = Hemocult (cancer du côlon) Sein Octobre rose Diffuser calendrier des diagnostics/tests	<ul style="list-style-type: none"> <li>- clinique du lac = bilan de santé (CESF à IPC)</li> </ul>
Faire connaître les pros de santé	Mantais mieux informés des consultations médicales	Grand public	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutte contre la fracture doctolib</li> <li>- Info sur les permanences médecins hôpital/ PMI à la maison médicale</li> <li>- Annuaire (numérique, mis à jour en permanence et papier tous les 2 ans)</li> <li>- Besoin d'autonomie pour mise à jour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CPTS</li> <li>- Hôpital</li> <li>- CPAM</li> <li>- Ville – CCAS</li> </ul>
Susciter le « se sentir concerné »	Prise de conscience du rôle de chacun à la bonne santé de tous ( au sens de l'OMS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les acteurs de la ville</li> <li>- Bailleurs</li> <li>- Commerçants</li> </ul>	Une lettre de sensibilisation avec une affiche sur le rôle de chacun + une affiche de sensibiliser le grand public sur « prendre soin de soi et de ses proches »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction de communication (à mobiliser partout)</li> <li>- Signataires CLS</li> </ul>
Outils + application	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accessibilité</li> <li>- Information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Café numérique « accès à la santé » : applications de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations</li> <li>- MSA, CAF, CCAS</li> </ul>

THÉMATIQUE	EFFETS ATTENDUS	PUBLIC(S) CIBLÉ(S)	ACTION(S) À MENER	PARTENAIRE(S) À MOBILISER
numériques au service de la santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeunes, familles, seniors, pros</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- téléconsultation + prise de rdv, AMELI, Mon espace santé</li> <li>- Application pour santé mentale, rdv psy</li> <li>- téléconsultation, jeux mémoires, prévention...</li> <li>- Applications pour la sensibilisation aux premiers secours « saulife » + « croix rouge »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- IPC</li> <li>- Reconnect</li> <li>- Assurance retraite</li> </ul>
	Autonomie dans les démarches	Publics précoces	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des coffres forts numériques</li> <li>- Ateliers numérique pour favoriser l'autonomie</li> </ul>	
Maladie chronique = drépanocytose	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure prise en charge</li> <li>- Lever le tabou</li> </ul>	Personnes atteintes de cette maladie génétique	Information de la population (journée nationale)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Association active sur le territoire</li> <li>- CHFQ</li> <li>- IDE à domicile</li> </ul>
Améliorer la communication par la ville	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la connaissance de l'offre de soin</li> <li>- Améliorer la prévention en matière de santé</li> <li>- Communiquer sur les éléments nationaux (dépistage des K, journée particulières...)</li> </ul>	L'ensemble de la population	Mantes-magasin au service de la population et à l'écoute des services	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service communication de la ville et liens avec les services et les partenaires</li> </ul>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Module santé co-construit qui se déplace dans les quartiers</li> <li>- Aller vers</li> </ul>	

**Annexe 2 - Tableau récapitulatif des axes stratégiques, objectifs spécifiques et opérationnels.**

<b>AXES</b>	<b>OBJECTIFS SPECIFIQUES</b>	<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>
<b>Axe 1 : Promouvoir la santé globale à tout âge</b>	Améliorer la prise en charge médicale des séniors	Soutenir les aidants familiaux
	Promouvoir la santé environnementale*	Développer les connaissances en matière d'habitat
	Promouvoir la vaccination	Augmenter la couverture vaccinale
	Prévenir les conduites à risques	Identifier et prévenir les conduites suicidaires chez les jeunes
<b>Axe 2 : Développer l'accès aux droits et à la santé pour tous</b>	Sensibiliser à la période périnatale*	Déstigmatiser la psychologie périnatale (deuil, dépression post-partum...)
	Améliorer l'accompagnement des populations vulnérables	Lutter contre les violences faites aux femmes
	Clarifier le paysage des acteurs de la santé sur le territoire	- Améliorer la connaissance des dispositifs de santé existants (pro et citoyens) - Développer les outils numériques
		Améliorer l'attractivité du territoire
Soutenir les personnes en situation de handicap	Accompagner les citoyens en situation de handicap dans leurs démarches	
<b>Axe 3 : Déployer le pouvoir d'agir des citoyens en matière de santé</b>	Sensibiliser sur la santé mentale*	Former aux gestes de 1 <sup>er</sup> secours en santé mentale
	Promouvoir la santé par les cadres de vie*	Lutter contre le surpoids et l'obésité
	Prévenir les conduites à risque	Renforcer le dépistage et la prévention des IST
		Prévenir les conduites addictives chez les adolescents
	Lutter contre le tabagisme à tous les âges	
Agir sur les facteurs de risque de maladies chroniques	Optimiser le parcours de soin du patient diabétique	

#### FICHE N° 1 / CLS de Mantes-la-Jolie

Axe Stratégique	Axe 1 : Promouvoir la santé globale à tout âge				
Intitulé de l'action	Aide aux aidants familiaux du Mantois				
Porteur de l'action	DAC 78 Nord	Début	Janv. 2024	Fin	Déc. 2028
<b>JUSTIFICATION</b>					
On estime à 40% le besoin d'accompagnement professionnel et à 60% le besoin d'accompagnement par des aidants familiaux de personnes dépendantes.					
La fatigue morale et l'anxiété sont les principales conséquences associées au rôle d'aidant.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					NON
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé sont-elles repérées ?					OUI
<b>DESCRIPTION</b>					
Objectif spécifique	Améliorer la prise en charge médicale des seniors				
Objectif opérationnel 1	Soutenir les aidants familiaux				
Objectif opérationnel 2					
<p>Un café des aidants a été mis en place en 2019, animé par l'association Odyssee qui a mis terme à son activité en mars 2022, cédant la place au dispositif DAC 78 Nord.</p> <p>Pour la suite, en lien avec le DAC78 nord et le Pôle Seniors, l'action "Aide aux Aidants Familiaux du Mantois" visera à renforcer le soutien aux aidants familiaux qui jouent un rôle crucial dans la prise en charge des seniors.</p> <p>Pour atteindre cet objectif, plusieurs initiatives seront mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La création de groupes de soutien : Rencontres régulières entre aidants pour partager leurs expériences, se soutenir mutuellement et obtenir des conseils de professionnels de la santé.</li> <li>- Proposer des sessions de formation sur les soins aux seniors, incluant des thématiques comme la gestion du stress, les premiers secours, et l'accompagnement des pathologies courantes chez les personnes âgées.</li> <li>- L'aide à l'accès à des temps de répit en développant des partenariats permettant aux aidants de bénéficier de repos en confiant temporairement leurs proches à des professionnels qualifiés sans culpabiliser ni s'inquiéter.</li> </ul>					
Public cible	Les aidants familiaux				
Lieu de l'action	Territoire de Mantes-la-Jolie	Territoire	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Non
<b>TYPLOGIE ET THEMATIQUE</b>					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Santé et autonomie des personnes âgées	Si autre			
Thème 2		Si autre			
Thème 3		Si autre			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2023-2028 l'action contribue-t-elle ?					Axe 2 - Fiche 2.6
Soutenir et accompagner les aidants dans leur parcours					

Articulation avec d'autres plans locaux	NON				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobil <sup>o</sup> de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Santé	DAC 78NORD	OUI	OUI	OUI	OUI
Autre	Association « Les aidants familiaux du Mantois »	OUI	OUI	OUI	OUI
Social	CVS	OUI	OUI	OUI	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					OUI
Si oui, précisez :	Instance participative	Quel degré ?	Implication		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Enquête auprès des publics concernés par les actions ; statistiques des actions				
Indicateur activité 1	Nombre de groupes de soutien et de sessions de formation à l'année				
Indicateur activité 2	Nombre d'aidants avec une moyenne de 10 participants par groupe/session				
Indicateur résultat 1	Satisfaction des aidants et capacité à faire évoluer les dispositifs à partir des retours				
Indicateur résultat 2	Connaissance de l'offre et l'appropriation				

ARS IDF / Suivi des CLS – 02/11/2021

## FICHE N° 2 / CLS de Mantes-la-Jolie

Axe Stratégique	Axe 1 : Promouvoir la santé globale à tout âge				
Intitulé de l'action	Habiter sainement ensemble				
Porteur de l'action	CCAS : Pôle Information, prévention santé et mission relations bailleurs/logement	Début	Janv. 2024	Fin	Déc. 2028
<b>JUSTIFICATION</b>					
Selon les responsables du service communal d'hygiène et de sécurité : « Les problèmes liés à l'humidité sont relativement importants et s'expliquent par un manque d'entretien et de rénovation de la part des propriétaires et locataires »					
Certains locataires n'aèrent pas suffisamment leurs logements ou bouchent les grilles de ventilation. Une surpopulation dans les logements et des comportements défavorables à la salubrité des logements a été constatés par les bailleurs.					
La Convention Territoriale Globale portée par la CAF et la Ville comporte un axe Logement dans lequel il est prévu de développer des actions pour mieux vivre dans son logement.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					NON
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé sont-elles repérées ?					OUI
<b>DESCRIPTION</b>					
Objectif spécifique	Promouvoir la santé environnementale				
Objectif opérationnel 1	Développer les connaissances en matière d'habitat				
Objectif opérationnel 2					
<p>Cette action vise à promouvoir la santé environnementale en développant les connaissances des résidents en matière d'habitat sain et durable. Elle repose sur plusieurs initiatives :</p> <p><b>Ateliers pratiques en pied d'immeuble</b> : Organiser des ateliers interactifs directement au pied des immeubles pour développer l'aller-vers et faciliter l'accès à l'information et encourager la participation des résidents. Ces ateliers couvriront des thématiques telles que la précarité énergétique, l'isolation thermique, la qualité de l'air intérieur, la gestion de l'humidité, les matériaux non toxiques et la prévention des nuisibles (punaises de lit, cafards...).</p> <p><b>Sessions d'information sur les bonnes pratiques environnementales</b> : Proposer des sessions d'information pour sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques de gestion des déchets, à l'utilisation de produits ménagers écologiques et aux moyens de réduire leur empreinte carbone au quotidien. Lors des sessions d'information, la thématique des pollutions environnementales et sonores sera également abordée en sensibilisant les habitants sur les impacts des nuisances sonores sur la santé, les moyens de réduction du bruit et de l'exposition aux polluants extérieurs en collaboration avec les bailleurs, avec notamment leurs gardiens.</p> <p><b>Partenariats locaux</b> : Collaborer avec les bailleurs sociaux, les associations locales, les gardiens d'immeubles et les services municipaux pour promouvoir les ateliers et garantir une large participation. Impliquer les médiateurs/agents de prévention pour assurer une communication efficace et favoriser le lien social.</p> <p><b>Interventions d'experts</b> : Inviter des professionnels de la santé environnementale, des éco-conseillers et des partenaires spécialisés pour animer les ateliers et fournir des conseils pratiques adaptés aux réalités des habitants. Les Centres de Vie Sociale portent cette thématique dans leur projet social et pourront organiser ces ateliers.</p> <p><b>Matériel pédagogique</b> : Distribuer des guides pratiques et des fiches-conseils pour que les participants puissent appliquer les connaissances acquises chez eux et les partager avec leurs voisins.</p> <p><b>Orientation</b> : en cas de suspicion de pathologie liée à l'incurie, une orientation vers le corps médical sera réalisée.</p>					
Public cible	Les habitants de la Ville de Mantes-la-Jolie des quartiers prioritaires				

Lieu de l'action	Mantes-la-Jolie	Territoire	QPV du Val Fourré		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?				Non	
<b>TYPLOGIE ET THEMATIQUE</b>					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1	Hygiène et salubrité (exemples : habitat indigne /syndrome de Diogène)	Si autre			
Thème 2		Si autre			
Thème 3		Si autre			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2023-2028 l'action contribue-t-elle ?				Axe 6 - Fiche 6.5	
Mieux se loger comme déterminant de santé : créer les conditions d'habitat et de logement favorables à la santé des publics défavorisés et développer leurs capacités d'agir.					
Articulation avec d'autres plans locaux		ASV dans l'axe de la sensibilisation à l'environnement – Conseil Local en Santé Mentale CLSM			
<b>PARTENAIRES ET PARTICIPATION</b>					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobil° de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Logement/Habitat	Bailleurs	OUI	OUI	OUI	OUI
Ville	Ville (CVS, urbanisme, pôle dynamique partenarial)	OUI	OUI	OUI	OUI
Social	CCAS (exemples : campagne allocation énergie, accueil public)	OUI	OUI	OUI	
Sécurité	Ville/CLSPD	OUI	OUI	OUI	OUI
		OUI	OUI	OUI	OUI
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					OUI
Si oui, précisez :	Instances de consultation initiale (analyse des besoins)	Quel degré ?	Consultation		
<b>SUIVI ET EVALUATION</b>					
Indicateur processus	Enquête auprès des publics concernés par les actions ; statistiques des actions				
Indicateur activité 1	Nombre d'actions				
Indicateur activité 2	Taux de participation				
Indicateur résultat 1	Taux de satisfaction				
Indicateur résultat 2	Mobilisation des habitants				

ARS IDF / Suivi des CLS - 02/11/2021

### FICHE N° 3 / CLS de Mantes-la-Jolie

Axe Stratégique	Axe 1 : Promouvoir la santé globale à tout âge			
Intitulé de l'action	Promotion de la vaccination			
Porteur de l'action	CHIMM	Début	Janv. 2019	Fin Déc. 2028
<b>JUSTIFICATION</b>				
Le nombre de maladies à prévention vaccinale reste important.				
Certains niveaux de couvertures vaccinales restent insuffisants, entraînant la recrudescence de maladies évitables.				
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?				NON
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé sont-elles repérées ?				OUI
<b>DESCRIPTION</b>				
Objectif spécifique	Promouvoir la vaccination			
Objectif opérationnel 1	Augmenter la couverture vaccinale			
Objectif opérationnel 2				
<p><b>Permanences</b> au centre médico-social Chopin tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredis de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, enfants à partir de 2 ans, pilotée par le CHIMM. Communication régulière : dates de permanences sur rendez-vous. Permanences vaccinales BCG à Chopin un vendredi sur deux, sans minimum d'âge, pilotée par le CHIMM et sans rendez-vous.</p> <p><b>Orientation</b> : vers les PMI pour la vaccination globale.</p> <p><b>Campagne nationale de vaccination HPV</b> (Human Papilloma Virus) dans les collèges et auprès des parents en collaboration avec les établissements scolaires, le programme de réussite éducatif, la direction jeunesse et les CVS de la ville.</p> <p><b>Créer un répertoire numérique des pharmacies</b> de la ville, en y associant les informations pertinentes et en le rendant facilement accessible aux habitants. Ce répertoire permettra de promouvoir les nouvelles missions des pharmacies en matière de vaccination et d'orienter les citoyens vers la pharmacie la plus adaptée à leurs besoins.</p>				
Public cible	Tout public Mantes-la-Jolie et ses environs			
Lieu de l'action	Mantes-la-Jolie	Territoire	Tout le territoire du CLS	
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?				OUI
<b>TYPLOGIE ET THEMATIQUE</b>				
Déterminant visé	Système de santé			
Thème 1	Vaccinations	Si autre		
Thème 2	Sensibilisation - prévention	Si autre		
Thème 3		Si autre		
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2023-2028 l'action contribue-t-elle ?				Axe 1 - Fiche 1.8
Renforcer la stratégie vaccinale régionale				
Articulation avec d'autres plans locaux	ASV dans l'axe de la promotion des comportements favorables à la santé			
<b>PARTENAIRES ET PARTICIPATION</b>				

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobil° de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Santé	CHIMM	OUI	OUI	OUI	OUI
Santé	Pôle Information, Prévention Santé	OUI	OUI	OUI	OUI
Santé	PMI	OUI	OUI	OUI	
Santé	Pharmacies de la ville	OUI	OUI	OUI	
Social	CVS – Jeunesse – Programme de réussite éducative	OUI	OUI	OUI	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					OUI
Si oui, précisez :	Habitants	Quel degré ?	Information		

### SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	Enquête auprès des publics concernés par les actions ; statistiques des actions
Indicateur activité 1	Nombre de personnes accueillies lors des permanences vaccinales, nombre de vaccinations administrées lors des permanences
Indicateur activité 2	Nombre de personnes orientées vers les pharmacies de ville, nombre de vaccinations réalisées en pharmacie suite à une orientation
Indicateur résultat 1	Taux de couverture vaccinale dans la population ciblée, taux de satisfaction des habitants
Indicateur résultat 2	Réduction des maladies évitables par la vaccination, accroissement des connaissances et de la sensibilisation

ARS IDF / Suivi des CLS - 02/11/2021

## FICHE N° 4 / CLS de Mantes-la-Jolie

Axe Stratégique	Axe 1 : Promouvoir la santé globale à tout âge				
Intitulé de l'action	Identifier pour mieux sauver				
Porteur de l'action	Éducation Nationale / Ville	Début	Janv. 2024	Fin	Déc. 2028
<b>JUSTIFICATION</b>					
Une augmentation des passages aux urgences pour idées suicidaires avait été très majoritairement observée chez les enfants de 11 à 17 après 2020 en Ile-de-France.					
En 2023, une légère augmentation de ces passages dans l'activité globale était identifiée au 1er trimestre par rapport au dernier trimestre 2022 notamment chez les 11-14 ans (0,41 % de l'activité) pour redescendre au 2nd trimestre de 2023 à 0,37 % alors que l'inverse était observé chez les 15-17 ans.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					NON
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé sont-elles repérées ?					OUI
<b>DESCRIPTION</b>					
Objectif spécifique	Prévenir les conduites à risques				
Objectif opérationnel 1	Identifier et prévenir les conduites suicidaires chez les jeunes				
Objectif opérationnel 2					
<p>L'action "Identifier pour mieux sauver" a pour but de prévenir les conduites suicidaires chez les jeunes en mettant en place des mesures d'identification précoce et de prévention adaptées. Elle repose sur plusieurs initiatives :</p> <p><b>Formation des intervenants auprès des jeunes</b> : Organiser des sessions de formation pour les enseignants, conseillers d'orientation, personnels éducatifs et infirmier(e)s scolaires de l'éducation nationale afin de les sensibiliser aux signes avant-coureurs des conduites suicidaires et aux comportements à adopter face à des jeunes en détresse. Les agents de la direction jeunesse et du programme de réussite éducative seront aussi à former sur ce thème.</p> <p><b>Ateliers de sensibilisation pour les jeunes</b> : Mettre en place des ateliers interactifs dans les écoles et collèges pour informer les élèves sur les risques liés aux conduites suicidaires, les inciter à exprimer leurs émotions et leur donner des outils pour faire face aux situations difficiles. L'initiative d' « aller vers » les jeunes sera particulièrement mise en avant par l'intervention des étudiants de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de Mantes-la-Jolie, en partenariat avec l'Éducation nationale, la direction jeunesse, le programme de réussite éducative et les médiateurs/agents de prévention de la Ville qui pourront également servir de relais.</p> <p><b>Campagnes de communication</b> : Lancer des campagnes de sensibilisation via les réseaux sociaux, dans les WC des établissements, les médias locaux et les établissements scolaires pour briser les tabous autour du suicide et promouvoir les ressources d'aide disponibles.</p> <p><b>Collaboration avec les parents</b> : Organiser des réunions et des ateliers pour les parents afin de les informer sur les signes de détresse chez les jeunes et les guider sur les meilleures façons de soutenir leurs enfants en cas de besoin. Les CVS pourront être un vecteur de mise en contact.</p>					
Public cible	Les jeunes de 11 à 17ans de la Ville de Mantes-la-Jolie				
Lieu de l'action	Les établissements scolaires de la ville	Territoire	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					NON
<b>TYPLOGIE ET THEMATIQUE</b>					
Déterminant visé	Contexte économique et politique				

Thème 1	Santé mentale	Si autre			
Thème 2	Santé des jeunes	Si autre			
Thème 3	Renforcement des compétences psychosociales	Si autre			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2023-2028 l'action contribue-t-elle ?			Axe 1 - Fiche 1.6		
Développer une politique de promotion de la santé mentale					
Articulation avec d'autres plans locaux	Conseil Local en Santé Mentale CLSM				
<b>PARTENAIRES ET PARTICIPATION</b>					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobil° de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Social	Ville/CCAS	OUI		OUI	OUI
Education	Education nationale	OUI	OUI	OUI	OUI
Ville	Jeunesse, CVS, Programme de réussite éducative, mission numérique et territoire	OUI	OUI	OUI	OUI
Santé	IFSI	OUI	OUI	OUI	
Santé	PAEJ	OUI	OUI	OUI	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					OUI
Si oui, précisez :	Participation à l'analyse des besoins	Quel degré ?	Implication		
<b>SUIVI ET EVALUATION</b>					
Indicateur processus	Enquête auprès des publics concernés par les actions ; statistiques des actions				
Indicateur activité 1	Nombre d'ateliers de sensibilisation organisés pour les jeunes, nombre de jeunes participants aux ateliers				
Indicateur activité 2	Nombre de campagnes de communication lancées, portée des campagnes de communication				
Indicateur résultat 1	Amélioration de la détection des signes de détresse mentale par les professionnels et les parents, satisfaction des participants aux formations et ateliers				
Indicateur résultat 2	Réduction des incidents liés aux conduites suicidaires, accès aux services de soutien				

ARS IDF / Suivi des CLS - 02/11/2021

## FICHE N° 5 / CLS de Mantes-la-Jolie

Axe Stratégique	Axe 2 : Développer l'accès aux droits et à la santé pour tous				
Intitulé de l'action	Soutien à la périnatalité				
Porteur de l'action	PMI / Sages-femmes libérales	Début	Janv. 2024	Fin	Déc. 2028
<b>JUSTIFICATION</b>					
<p>Les pressions liées au travail, au logement et à la vie quotidienne peuvent avoir un impact sur la santé mentale des parents. L'Ile-de-France dispose d'un grand nombre d'établissements de santé et de professionnels de la santé, mais tous ne sont pas nécessairement formés pour prendre en charge les aspects psychologiques de la périnatalité.</p> <p>La Ville de Mantes-la-Jolie fait face à des inégalités sociales importantes, avec des quartiers où la précarité est élevée. Ces disparités socio-économiques peuvent avoir un impact sur l'accès aux soins et aux services de soutien en périnatalité. Cette action peut contribuer à réduire ces inégalités en fournissant un soutien adapté et accessible à tous les parents, indépendamment de leur situation financière.</p>					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					NON
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé sont-elles repérées ?					OUI
<b>DESCRIPTION</b>					
Objectif spécifique	Sensibiliser à la période périnatale				
Objectif opérationnel 1	Déstigmatiser la psychologie périnatale				
Objectif opérationnel 2					
<p>L'action "Soutien à la Périnatalité" vise à sensibiliser et à soutenir les futurs parents ainsi que leur entourage à la période périnatale (22e semaine d'aménorrhée au 7e jour de l'enfant), tout en contribuant à déstigmatiser les problèmes de santé mentale liés à cette étape de la vie. Voici quelques mesures envisagées dans le cadre de cette action :</p> <p><b>Ateliers d'information et de sensibilisation</b> : Organiser des ateliers interactifs pour les futurs parents et leurs proches afin de les informer sur les différentes étapes de la grossesse, de l'accouchement et de la période postnatale, tout en abordant les aspects psychologiques et émotionnels associés à cette période.</p> <p><b>Groupes de soutien</b> : Mettre en place des groupes de parole et de soutien animés par des professionnels de la santé mentale et de la périnatalité, où les parents peuvent partager leurs expériences, leurs préoccupations et leurs émotions dans un cadre bienveillant et sans jugement.</p> <p><b>Campagnes de sensibilisation</b> : Organiser des campagnes de sensibilisation dans les établissements de santé, les CVS, le service petite enfance... pour informer sur les enjeux de la périnatalité et encourager les personnes concernées à rechercher un soutien en cas de besoin.</p> <p><b>Formation des professionnels de santé</b> : Former les professionnels de la santé (médecins, sages-femmes, pédiatres, etc.) pour renforcer leurs vigilances sur l'aspect psychologiques de la périnatalité et favoriser un accompagnement adapté des parents (hommes et femmes).</p>					
Public cible	Les parents, futures parents et professionnels de santé				
Lieu de l'action	CVS, établissements de santé, service petite enfance, PMI	Territoire	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					NON
<b>TYPLOGIE ET THEMATIQUE</b>					
Déterminant visé	Système de soins				
Thème 1	Santé périnatale / santé mentale des futurs et nouveaux parents	Si autre			

Thème 2		Si autre	
Thème 3		Si autre	
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2023-2028 l'action contribue-t-elle ?			Axe 1 – Fiche 1.2
Agir sur tous les déterminants de la santé périnatale			
Articulation avec d'autres plans locaux		NON	
<b>PARTENAIRES ET PARTICIPATION</b>			
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobil° de ressources
Santé	PMI	OUI	OUI
Santé	Sages-femmes libérales	OUI	OUI
Santé	CHFQ – Maternité	OUI	OUI
Santé	CPTS	OUI	OUI
Ville	CVS, petite enfance		
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?			OUI
Si oui, précisez :	Participation à l'analyse des besoins	Quel degré ?	Implication
<b>SUIVI ET EVALUATION</b>			
Indicateur processus	Enquête auprès des publics concernés par les actions ; statistiques des actions		
Indicateur activité 1	Nombre de participants aux séances d'information et de sensibilisation		
Indicateur activité 2	Nombre de groupes de parole et ateliers de soutien mis en place		
Indicateur résultat 1	Taux de satisfaction des parents, taux de satisfaction des professionnels		
Indicateur résultat 2	Augmentation de l'identification des symptômes de détresse psychologique		

ARS IDF / Suivi des CLS - 02/11/2021

## FICHE N° 6 / CLS de Mantes-la-Jolie

Axe Stratégique	Axe 2 : Développer l'accès aux droits et à la santé pour tous				
Intitulé de l'action	Mobiliser les professionnels dans leur rôle de repérage et d'orientation des victimes de violences intrafamiliales				
Porteur de l'action	Travailleur social du CCAS au commissariat	Début	Oct. 2018	Fin	Déc. 2028
<b>JUSTIFICATION</b>					
L'exposition à la violence intrafamiliale fait référence au fait qu'une personne soit directement ou indirectement victime ou exposée à des scènes de violences répétées.					
Les violences sont aujourd'hui reconnues comme l'atteinte à l'intégrité de la personne. Il y a une grande nécessité d'apporter une lisibilité aux victimes sur les ressources locales disponibles.					
Le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation a un groupe dédié aux violences faites aux femmes et aux personnes vulnérables					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					NON
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé sont-elles repérées ?					OUI
<b>DESCRIPTION</b>					
Objectif spécifique	Améliorer l'accompagnement des populations vulnérables				
Objectif opérationnel 1	Sensibiliser tous les professionnels de santé pour qu'ils soient acteurs dans le repérage des violences intrafamiliales et améliorer la prise en charge des victimes de violences intrafamiliale sur le volet santé.				
Objectif opérationnel 2	Inscrire les enjeux liés aux violences dans la prévention auprès des jeunes publics particulièrement				
<p>L'objectif sera de sensibiliser les professionnels de santé et le public à l'impact des violences intrafamiliales :</p> <p><b>Améliorer la coordination et la collaboration</b> entre le Pôle Psycho-Social du commissariat de Mantes-la-Jolie et les professionnels de santé du territoire.</p> <p><b>Sensibilisation et outillage des professionnels</b> : diffusion des campagnes du 25 novembre à afficher dans les cabinets médicaux, proposer un kit d'informations pratiques pour mieux orienter des patients concernés à Mantes-la-Jolie...).</p> <p><b>Intégrer les enjeux liés aux violences dans les différentes actions de prévention</b> liées à la sexualité (conférence, montage de projets avec les étudiants de l'IFSI, mobilisation de la direction jeunesse, de l'éducation nationale ou encore du centre de santé sexuelle)</p> <p>Ce travail sera <b>articulé avec le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPDR)</b>.</p>					
Public cible	Professionnels de santé				
Lieu de l'action	Mantes-la-Jolie	Territoire	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					OUI
<b>TYPLOGIE ET THEMATIQUE</b>					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Evolution des pratiques professionnelles	Si autre			
Thème 2	Santé des personnes vulnérables	Si autre			
Thème 3	Santé sexuelle et vie affective	Si autre			

A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2023-2028 l'action contribue-t-elle ?				Axe 2 - Fiche 2.1	
Clarifier les missions des acteurs de la coordination et en faciliter le recours					
Articulation avec d'autres plans locaux		NON			
<b>PARTENAIRES ET PARTICIPATION</b>					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobil <sup>o</sup> de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Petite enfance	Conseil Départemental (PMI, centre de santé sexuelle)	OUI	OUI	OUI	
Santé	Hôpital	OUI	OUI	OUI	
Ville et partenaires	CLSPD	OUI	OUI	OUI	OUI
Social	Travailleur social au commissariat, travailleurs sociaux de l'accueil CCAS	OUI	OUI	OUI	OUI
Ville	Direction jeunesse				
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					OUI
Si oui, précisez :	Participation à l'analyse des besoins	Quel degré ?	Implication		
<b>SUIVI ET EVALUATION</b>					
Indicateur processus	Enquête auprès des publics concernés par les actions ; statistiques des actions				
Indicateur activité 1	Taux de participants aux formations				
Indicateur activité 2	Nombre et qualité des actions				
Indicateur résultat 1	Mesure de l'évolution de la participation effective et de la régularité des acteurs santé				
Indicateur résultat 2	Evolution de la perception des jeunes				

ARS IDF / Suivi des CLS - 02/11/2021

## FICHE N° 7 / CLS de Mantes-la-Jolie

Axe Stratégique	Axe 2 : Développer l'accès aux droits et à la santé pour tous				
Intitulé de l'action	Améliorer l'accès à l'information en santé				
Porteur de l'action	Ville	Début	Janv. 2024	Fin	Déc. 2028
<b>JUSTIFICATION</b>					
De nombreux dispositifs existent sur le territoire mais parfois peu connus aussi bien par les habitants que les professionnels, il est essentiel que nous puissions nous connaître entre professionnels afin de mieux orienter et accompagner le public vers les dispositifs appropriés.					
Face à une forte concentration de population et à une grande diversité de structures de santé et de praticiens sur le territoire, les habitants peuvent éprouver des difficultés à naviguer dans ce paysage complexe de services de santé parfois amplifiées par la fracture numérique. Cette diversité exige une approche adaptée pour informer et orienter efficacement les différents publics vers les services de santé qui correspondent à leurs besoins.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					NON
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé sont-elles repérées ?					OUI
<b>DESCRIPTION</b>					
Objectif spécifique	Clarifier le paysage des acteurs de la santé sur le territoire				
Objectif opérationnel 1	Améliorer la connaissance des dispositifs de santé existants				
Objectif opérationnel 2	Développer les outils numériques et l'accompagnement à leur bonne utilisation				
<p><b>Réunion partenariale au moins une fois par an</b> : L'idée étant de mettre en place une rencontre/un séminaire une fois par an à destination des professionnels. Cette rencontre doit être un espace d'échange permettant de se connaître, de repérer les missions et les localisations de chacun. Ce séminaire permettra également d'alimenter la cartographie santé du territoire.</p> <p><b>Mise en place d'un Point Santé physique</b> : Projeter la création d'un point d'information santé, avec des horaires stables et connus, accessible à tous, sous forme de guichet physique, complété par des hors des murs. Ce Point Santé offrira des informations claires et actualisées sur les différents services de santé existants, les démarches administratives pour y accéder, les droits des patients, les dispositifs d'aide et les ressources locales. Des permanences partenariales pourront être organisées en son sein.</p> <p><b>Cartographie des acteurs de la santé</b> : Élaborer un outil numérique détaillé (annuaire santé) des acteurs de la santé sur le territoire, incluant les hôpitaux, les cliniques, les médecins généralistes et spécialistes, les associations de santé, les dispositifs d'accompagnement social et les structures d'aide. Cette cartographie sera disponible en ligne et en version imprimée et servira de support à l'agent déployé pour la permanence.</p> <p><b>Formation des relais auprès des habitants</b> : Former des médiateurs/agents de prévention, conseiller numérique, accompagnateurs aux démarches, les CVS au sujet de santé qui pourront informer et orienter les habitants vers les dispositifs appropriés. Ces médiateurs travailleront en étroite collaboration avec le pôle Information, Prévention et santé et seront présents dans les quartiers pour faciliter l'accès à l'information.</p> <p><b>Campagnes de communication</b> : Organiser une campagne de communication pour promouvoir les actions santé et un futur Point Santé en utilisant divers canaux de communication, tels que les réseaux sociaux, site de la Ville, les affiches et les brochures.</p> <p><b>Évaluation et suivi</b> : Mettre en place des outils d'évaluation en continu pour mesurer l'efficacité du Point Santé sur la connaissance et l'utilisation des dispositifs de santé par les habitants.</p>					
Public cible	Professionnels et Habitants				

Lieu de l'action	Mantes-la-Jolie	Territoire	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?				NON	
<b>TYPLOGIE ET THEMATIQUE</b>					
Déterminant visé	Système de santé				
Thème 1	Démarche participative (dont santé communautaire)	Si autre			
Thème 2	Accès aux droits	Si autre			
Thème 3	Accès aux soins	Si autre			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2023-2028 l'action contribue-t-elle ?				Axe 3 - Fiches 3.1	
Faciliter l'accès aux professionnels de santé en ville sur l'ensemble du territoire					
Articulation avec d'autres plans locaux	NON				
<b>PARTENAIRES ET PARTICIPATION</b>					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobil° de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Social	Pôle information, prévention santé du CCAS / Services ville	OUI	OUI	OUI	OUI
Santé	Les professionnels du territoire : IFSI, Hôpital, CPAM, CPTS 78 Nord	OUI	OUI	OUI	OUI
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					OUI
Si oui, précisez :	Participation à l'analyse des besoins	Quel degré ?	Implication		
<b>SUIVI ET EVALUATION</b>					
Indicateur processus	Nombre de permanences points santé créés, nombre de partenariats établis				
Indicateur activité 1	Nombre de passages au point santé (fréquentation public), nombre de sessions d'information et d'orientation organisées				
Indicateur activité 2	Nombre de personnes orientées vers les dispositifs de santé existants				
Indicateur résultat 1	Taux de satisfaction des usagers du point santé, augmentation de la connaissance des dispositifs de santé				
Indicateur résultat 2	Satisfaction des professionnels, participation effective et régulière aux séminaires				

ARS IDF / Suivi des CLS - 02/11/2021

## FICHE N° 8 / CLS de Mantes-la-Jolie

Axe Stratégique	Axe 2 : Développer l'accès aux droits et à la santé pour tous				
Intitulé de l'action	Accompagnement Handicap et Droits				
Porteur de l'action	Ville / Handi Val de Seine	Début	Janv. 2024	Fin	Déc. 2028
<b>JUSTIFICATION</b>					
Le diagnostic local de santé de la Ville de Mantes-la-Jolie met en exergue une diversité des publics et des inégalités de sa population, la complexité des démarches administratives, la nécessité de renforcer l'inclusion sociale et l'opportunité de mobiliser un réseau local dynamique.					
Une action dédiée visera à répondre de manière ciblée et efficace aux besoins des personnes en situation de handicap, en facilitant leur accès aux droits et aux services de santé et en contribuant à leur bien-être et à leur intégration.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					NON
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé sont-elles repérées ?					OUI
<b>DESCRIPTION</b>					
Objectif spécifique	Soutenir les personnes en situation de handicap				
Objectif opérationnel 1	Accompagner les citoyens en situation de handicap dans leurs démarches				
Objectif opérationnel 2	Recenser l'offre en matière de handicap et la communiquer auprès du public et des partenaires				
<p>L'action visera à soutenir les personnes en situation de handicap en facilitant leurs démarches administratives et en améliorant leur accès aux droits et aux services de santé. Pour atteindre au mieux ces objectifs :</p> <p><b>Formation des accompagnateurs :</b> Former les accompagnateurs aux démarches à l'approche et l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Ces agents seront formés pour comprendre les besoins spécifiques des personnes porteuses de handicaps et pour fournir une assistance adaptée dans leurs démarches administratives, y compris l'accès aux aides sociales, aux services médicaux et aux dispositifs de soutien.</p> <p><b>Ateliers d'information et de sensibilisation :</b> Organiser des ateliers réguliers pour informer les professionnels accueillant du public, les personnes en situation de handicap et leurs familles sur les droits et les dispositifs disponibles. Ces ateliers aborderont des sujets tels que les aides financières, l'accès aux soins, l'emploi, et les services de soutien.</p> <p><b>Création de matériel pédagogique :</b> Développer des guides pratiques et des brochures explicatives claires et accessibles, couvrant divers aspects des droits et des démarches administratives pour les personnes en situation de handicap. Ces ressources seront disponibles en format papier et en ligne.</p> <p><b>Campagnes de sensibilisation :</b> Lancer des campagnes de sensibilisation à l'échelle locale pour informer le grand public et les personnes en situation de handicap sur les services d'accompagnement disponibles. Utiliser divers canaux de communication, tels que les réseaux sociaux, le site de la Ville et les affiches dans les lieux publics.</p> <p><b>Partenariats avec les acteurs locaux :</b> Collaborer avec les associations de soutien aux personnes porteuses de handicaps, les établissements de santé, les services sociaux pour créer un réseau de soutien efficace et coordonné. Ces partenariats permettront d'optimiser les ressources et de garantir un accompagnement global et intégré.</p>					
Public cible	Les professionnels de la collectivité et les habitants atteints de handicaps et leurs aidants				

Lieu de l'action	Ville de Mantes-la-Jolie		Territoire	Tout le territoire du CLS	
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?				NON	
<b>TYPLOGIE ET THEMATIQUE</b>					
Déterminant visé	Système de soins				
Thème 1	Handicap	Si autre			
Thème 2	Accessibilité administrative	Si autre			
Thème 3	Inclusion	Si autre			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2023-2028 l'action contribue-t-elle ?				Axe 2 – Fiche 2.4	
Mieux accompagner le parcours de vie des personnes en situation de handicap					
Articulation avec d'autres plans locaux	NON				
<b>PARTENAIRES ET PARTICIPATION</b>					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobil° de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Santé	GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) / Handi Val de Seine	OUI	OUI	OUI	OUI
Social	Pôle Information, prévention santé du CCAS / Ville	OUI	OUI	OUI	OUI
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					OUI
Si oui, précisez :	Participation des bénéficiaires lors d'ateliers de Co-construction	Quel degré ?	Implication		
<b>SUIVI ET EVALUATION</b>					
Indicateur processus	Fréquence des réunions de coordination organisées entre les différents acteurs impliqués (associations, services Ville, professionnels de santé, etc.) pour assurer une mise en œuvre cohérente et collaborative de l'action.				
Indicateur activité 1	Fréquentation des points d'accueil : nombre de passage aux points d'accueil pour mesurer l'usage de ces services et thématisation des sollicitations.				
Indicateur activité 2	Nombre d'ateliers d'information/sensibilisation et de sessions de formation des accompagnateurs spécialisés. Nombre de participants aux ateliers et sessions de formation pour évaluer l'engagement des bénéficiaires et des professionnels.				
Indicateur résultat 1	Evaluation du niveau de satisfaction des bénéficiaires en situation de handicap et de leurs familles : Utilisation d'enquêtes de satisfaction après utilisation des services d'accompagnement. Amélioration de la connaissance des dispositifs : Mesure du nombre de bénéficiaires déclarant une meilleure connaissance des dispositifs de santé et de soutien après avoir participé aux ateliers ou consulté les points d'accueil.				
Indicateur résultat 2	Evaluation de l'amélioration de l'accès aux droits et aux services, réduction des délais de traitement des demandes.				

ARS IDF / Suivi des CLS - 02/11/2021

## FICHE N° 9 / CLS de Mantes-la-Jolie

Axe Stratégique	Axe 3 : Déployer le pouvoir d'agir des citoyens en matière de santé				
Intitulé de l'action	PSSM (Premiers Secours en Santé Mentale)				
Porteur de l'action	Premiers Secours en Santé Mentale FRANCE	Début	Janv. 2024	Fin	Déc. 2028
<b>JUSTIFICATION</b>					
Comme beaucoup d'autres zones urbaines, Mantes-la-Jolie connaît une prévalence significative de troubles mentaux tels que la dépression, l'anxiété. Parallèlement il est observé une pénurie de psychiatre et psychologue. Les jeunes de Mantes-la-Jolie sont particulièrement touchés aux problèmes de santé mentale. La crise sanitaire récente a également amplifié ces difficultés, rendant urgent le besoin de sensibilisation et de soutien.					
En sensibilisant et en outillant les citoyens, l'objectif est de réduire la stigmatisation associée aux problèmes de santé mentale et de promouvoir un environnement où chacun peut recevoir l'aide nécessaire en cas de crise.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					NON
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé sont-elles repérées ?					OUI
<b>DESCRIPTION</b>					
Objectif spécifique	Sensibiliser sur la santé mentale				
Objectif opérationnel 1	Former aux gestes de 1 <sup>er</sup> secours en santé mentale				
Objectif opérationnel 2	Développer une communication innovante adaptée aux publics visés				
<p>Cette action visera à sensibiliser les habitants et les professionnels de la Ville de Mantes-la-Jolie à la santé mentale et à les former aux gestes de premiers secours en santé mentale. Cette initiative repose sur plusieurs axes pour promouvoir la santé mentale et équiper les citoyens avec les compétences nécessaires pour intervenir en cas de crise.</p> <p><b>Sessions de Formation :</b> Organiser des sessions de formation pour les citoyens, animées par des professionnels de la santé mentale, afin d'apprendre à reconnaître les signes de détresse mentale, à fournir un soutien initial et à orienter vers les ressources appropriées. Les formations couvriront des sujets tels que l'anxiété, la dépression, les troubles de l'humeur, les crises psychotiques et les comportements suicidaires.</p> <p><b>Communication :</b> campagnes de sensibilisation à travers les réseaux sociaux, site de la Ville pour informer la population sur l'importance de la santé mentale et les ressources disponibles. Utiliser des témoignages et des récits personnels pour humaniser et déstigmatiser les problèmes de santé mentale.</p> <p><b>Médiateurs :</b> Former les médiateurs pour servir de relais d'information et de soutien, augmentant ainsi la portée et l'efficacité des actions entreprises.</p>					
Public cible	Enseignants, travailleurs sociaux, professionnels, aidants, parents et jeunes adultes				
Lieu de l'action	Ville de Mantes-la-Jolie	Territoire	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					NON
<b>TYPLOGIE ET THEMATIQUE</b>					
Déterminant visé	Mode de vie				
Thème 1	Santé mentale	Si autre			

Thème 2	Formation	Si autre			
Thème 3		Si autre			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2023-2028 l'action contribue-t-elle ?			Axe 1 – Fiche 1.6		
Développer une politique de promotion de la santé mentale					
Articulation avec d'autres plans locaux	Conseil Local en Santé Mentale CLSM				
<b>PARTENAIRES ET PARTICIPATION</b>					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobil° de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Santé	PSSM France	OUI	OUI	OUI	OUI
Social	Pôle Information, Prévention Santé du CCAS/Ville	OUI	OUI	OUI	OUI
Éducation	Éducation Nationale	OUI	OUI	OUI	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					OUI
Si oui, précisez :	Consultation initiale via les groupes de discussion, enquêtes et sondages. Co-construction des programmes de formation avec des ateliers de Co-création, implication des participants	Quel degré ?	Implication et consultation		
<b>SUIVI ET EVALUATION</b>					
Indicateur processus	Mesurer le nombre de formations organisées et le nombre de participants formés.				
Indicateur activité 1	Suivre la participation aux campagnes de sensibilisation				
Indicateur activité 2	Suivre la participation aux sessions de formation				
Indicateur résultat 1	Évaluer l'augmentation de la connaissance des gestes de premiers secours en santé mentale parmi les participants				
Indicateur résultat 2	Évaluer la satisfaction des participants				

ARS IDF / Suivi des CLS - 02/11/2021

**FICHE N° 10 / CLS de Mantes-la-Jolie**

Axe Stratégique	Axe 3 : Déployer le pouvoir d’agir des citoyens en matière de santé				
Intitulé de l'action	Parcours de soins nutritionnels Ville-Hôpital				
Porteur de l'action	Hôpital CHFQ	Début	Janv. 2024	Fin	Déc. 2028
<b>JUSTIFICATION</b>					
Dénutrition et obésité représentent un enjeu de santé publique encore plus important sur le Mantois avec une population défavorisée particulièrement exposée à la malnutrition. Le diagnostic santé de Mantes-la-Jolie met en exergue cette problématique, particulièrement chez les enfants.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					NON
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé sont-elles repérées ?					OUI
<b>DESCRIPTION</b>					
Objectif spécifique	Promouvoir la santé par les cadres de vie				
Objectif opérationnel 1	Lutter contre le surpoids et l'obésité				
Objectif opérationnel 2					
<p>En réponse à cette problématique, le Centre Hospitalier François Quesnay propose des parcours coordonnés de soins ville-hôpital en matière de malnutrition (dénutrition et obésité).</p> <p>Le projet s’appuie sur le caractère commun de nombreux intervenants dans la prise en charge de l’obésité, permettant de proposer un large choix de prise en charge (Diététique, nutrition, psychologie et médecine du sport).</p> <p>L’objectif étant d’offrir un parcours de soins intégré et coordonné entre la ville et l’hôpital. Cette initiative repose sur la collaboration entre les professionnels de santé locaux, les hôpitaux, les écoles, les associations et les services municipaux pour promouvoir des habitudes de vie saines et offrir un soutien adapté aux personnes souffrant de surpoids ou d’obésité.</p> <p><b>Sensibilisation et prévention</b> : Organisation d’ateliers de sensibilisation sur les bienfaits d’une alimentation équilibrée et de l’exercice physique, ciblant notamment les enfants et les adolescents dans les écoles.</p> <p><b>Ateliers de nutrition et de cuisine saine</b> animés par des diététiciens et des chefs cuisiniers locaux, ouverts à tous les citoyens.</p> <p><b>Aménagement des espaces publics pour favoriser l'activité physique</b> : Promotion des infrastructures locales telles que les parcs, les pistes cyclables, les gymnases et les équipements sportifs accessibles à tous. Organisation d’événements sportifs et de défis communautaires pour encourager l’activité physique régulière.</p> <p><b>Partenariats et coordination</b> : Renforcement des partenariats entre les services de santé municipaux, les hôpitaux, les écoles et les associations locales pour une prise en charge globale des patients.</p>					
Public cible	Les habitants du territoire du Mantois				
Lieu de l'action	Ville de Mantes-la-Jolie	Territoire	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					NON
<b>TYPLOGIE ET THEMATIQUE</b>					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1	Alimentation	Si autre			

Thème 2	Dispositif de coordination	Si autre			
Thème 3		Si autre			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2023-2028 l'action contribue-t-elle ?				Axe 2 - Fiche 2.10	
Mieux prévenir et prendre en charge l'obésité					
Articulation avec d'autres plans locaux		NON			
<b>PARTENAIRES ET PARTICIPATION</b>					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobil° de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Santé	Hôpital	OUI	OUI	OUI	OUI
Social	Ville/CCAS	OUI	OUI	OUI	
Autre	Association Sportive Mantaise	OUI	OUI	OUI	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					OUI
Si oui, précisez :	Ateliers participatifs sur l'analyse des besoins	Quel degré ?	Consultation		
<b>SUIVI ET EVALUATION</b>					
Indicateur processus	Nombre de partenariats établis, nombre de réunions de groupes de travail				
Indicateur activité 1	Nombre de sessions de sensibilisation et de prévention organisées, nombre de participants aux sessions de sensibilisation				
Indicateur activité 2	Nombre de consultations de suivi médical et d'accompagnements personnalisés, nombre de participants aux ateliers de nutrition et aux événements sportifs				
Indicateur résultat 1	Taux de satisfaction des participants, changements dans les comportements alimentaires et l'activité physique				
Indicateur résultat 2	Réduction du taux de surpoids et d'obésité, augmentation du nombre de personnes atteignant leurs objectifs de santé				

ARS IDF / Suivi des CLS - 02/11/2021

## FICHE N° 11 / CLS de Mantes-la-Jolie

Axe Stratégique	Axe 3 : Déployer le pouvoir d'agir des citoyens en matière de santé				
Intitulé de l'action	Prévention et information Santé sexuelle				
Porteur de l'action	Ville de Mantes-la-Jolie	Début	Janv. 2024	Fin	Déc. 2028
<b>JUSTIFICATION</b>					
L'Île-de-France concentre de nombreuses problématiques liées à la santé sexuelle. Le territoire est fortement marqué par la circulation du VIH et des infections sexuellement transmissibles (IST) notamment chez les plus jeunes.					
Sur les 60 000 personnes vivant avec le VIH en Île-de-France, environ 12 000 l'ignorent.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					NON
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé sont-elles repérées ?					OUI
<b>DESCRIPTION</b>					
Objectif spécifique	Prévenir les conduites à risques				
Objectif opérationnel 1	Renforcer le dépistage et la prévention des IST				
Objectif opérationnel 2	Mobiliser les partenaires sur la thématique et les associer aux campagnes				
<p>Cette initiative se concentre sur l'information, l'éducation et l'accès aux services de dépistage pour tous les citoyens. Les principales composantes de l'action sont les suivantes :</p> <p><b>Campagnes de sensibilisation et d'information :</b>  Promouvoir des campagnes de sensibilisation via le site de la Ville, les réseaux sociaux et dans les lieux publics pour informer sur les risques des IST et l'importance du dépistage. Distribuer des brochures, affiches et autres supports d'information dans les centres de santé, les écoles, les associations et les lieux fréquentés par les jeunes. Mise en place également d'actions de sensibilisation à destination des jeunes (collégiens et lycéens), prévention, dépistage, sensibilisation sous la forme ludique. Porter une réflexion sur l'innovation sur la forme des campagnes menées.</p> <p><b>Ateliers éducatifs et interventions communautaires :</b>  Organiser des ateliers éducatifs dans les écoles, les centres communautaires et autres lieux publics pour promouvoir la prévention des IST.  Mettre en place des interventions communautaires avec des animateurs formés pour discuter des conduites à risque et des moyens de protection.</p> <p><b>Actions de dépistage gratuit :</b>  Mettre en place des unités mobiles de dépistage pour proposer des dépistages TROD (Test Rapide d'Orientation Diagnostique). L'objectif est de proposer un dépistage par test rapide, intégré dans une offre complète de prévention (information, conseil, distributions de documents et matériel de prévention). Des préservatifs et des gels à base d'eau ainsi que de la documentation sur les IST et le VIH seront distribués. Lorsqu'une séropositivité est identifiée, le patient sera informé, écouté puis dirigé soit vers l'hôpital ou vers son médecin traitant.</p> <p><b>Renforcement des partenariats :</b>  Travailler en collaboration avec les services de santé, les associations locales, les établissements scolaires et les organisations de jeunesse pour coordonner les actions de prévention et de dépistage.  Impliquer les professionnels de santé, les travailleurs sociaux et les médiateurs pour renforcer l'efficacité des interventions.</p> <p><b>Suivi et accompagnement :</b>  Assurer un suivi des personnes dépistées positives en les orientant vers les services de soins et de soutien appropriés. Offrir un accompagnement psychologique et social pour les personnes touchées par le VIH et autres IST, afin de les aider à mieux gérer leur condition et à éviter la stigmatisation.</p>					
Public cible	Tous les habitants majeurs pour les TROD et la sensibilisation ciblée chez les jeunes				

Lieu de l'action	Ville de Mantes-la-Jolie / Lycées et collèges		Territoire	Tout le territoire du CLS	
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?				OUI	
<b>TYPLOGIE ET THEMATIQUE</b>					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1	Lutte contre le VIH et les IST	Si autre			
Thème 2	Information et Prévention sur la santé sexuelle	Si autre			
Thème 3		Si autre			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2023-2028 l'action contribue-t-elle ?				Axe 1 - Fiche 1.7	
Promouvoir la santé sexuelle					
Articulation avec d'autres plans locaux		ASV dans l'axe la promotion des comportements favorables, Cité Educative			
<b>PARTENAIRES ET PARTICIPATION</b>					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobil° de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Santé	CeGIDD	OUI	OUI	OUI	
Education	Etablissements scolaires/ EN		OUI		
Social	Ville/CCAS	OUI	OUI	OUI	OUI
Autre	Association HF Prévention	OUI	OUI	OUI	OUI
Jeunesse	Direction de la Jeunesse	OUI	OUI	OUI	OUI
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					OUI
Si oui, précisez :	Démarche participative à l'analyse des besoins	Quel degré ?	Consultation		
<b>SUIVI ET EVALUATION</b>					
Indicateur processus	Enquête auprès des publics concernés par les actions ; statistiques des actions				
Indicateur activité 1	Nombre de dépistage à l'année et nombre de lieux de déploiement				
Indicateur activité 2	Nombre d'actions de sensibilisation sur l'année				
Indicateur résultat 1	Taux d'implication des professionnels				
Indicateur résultat 2	Taux de satisfaction du public				

ARS IDF / Suivi des CLS - 02/11/2021

**FICHE N° 12 / CLS de Mantes-la-Jolie**

Axe Stratégique	Axe 3 : Déployer le pouvoir d'agir des citoyens en matière de santé				
Intitulé de l'action	Actions contre les addictions avec et sans substances				
Porteur de l'action	Ville/ Conseil Local en Santé Mentale	Début	Janv-24	Fin	Déc-28
<b>JUSTIFICATION</b>					
Un besoin de prévention des conduites à risque chez les jeunes a été identifié dans le diagnostic local de santé 2024 de la ville de Mantes-la-Jolie					
Cette inquiétude émerge des professionnels de santé de l'Education Nationale, dans les collèges et lycées où la problématique des addictions est très présente					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					NON
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé sont-elles repérées ?					OUI
<b>DESCRIPTION</b>					
Objectif spécifique	Prévenir les conduites à risques				
Objectif opérationnel 1	Prévenir les conduites addictives chez les adolescents				
Objectif opérationnel 2					
<p>L'action vise à prévenir les conduites addictives, qu'elles impliquent des substances telles que l'alcool, le tabac et/ou les stupéfiants ou qu'elles se manifestent sous d'autres formes, telles que les comportements compulsifs liés aux jeux vidéo, aux réseaux sociaux, paris en ligne... Cette initiative se concentre principalement sur la prévention des conduites addictives chez les adolescents, une période critique où les habitudes de vie se forment et où les risques d'addiction sont plus élevés. Cette action visera à outiller les adolescents avec des compétences psychosociales essentielles pour les aider à faire des choix sains et à éviter les comportements à risque, y compris les conduites addictives.</p> <p><b>Ateliers éducatifs :</b> Organisation d'ateliers interactifs dans les établissements scolaires pour sensibiliser les adolescents aux effets néfastes des addictions et les aider à développer des compétences en résilience et en gestion du stress.</p> <p><b>Formations pour les professionnels de santé et les éducateurs :</b> Proposition de formations spécialisées destinées aux professionnels de santé, aux enseignants et aux éducateurs pour les aider à repérer les signes précoces d'addiction chez les adolescents et à intervenir de manière appropriée.</p> <p><b>Actions de médiation et de prévention :</b> Collaboration avec les acteurs locaux tels que les associations de quartier, les clubs sportifs et les organisations de jeunesse pour mettre en place des actions de prévention dans les espaces de fréquentation des adolescents et valorisation des lieux ressources (Point Accueil, Ecoute Jeunes, Maison Des Ados, Centre de Santé Sexuelle...)</p> <p>Le programme sera animé par des professionnels qualifiés, tels que des psychologues, des éducateurs spécialisés...</p>					
Public cible	Les jeunes à partir de 13 ans				
Lieu de l'action	Mantes-la-Jolie	Territoire	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					OUI
<b>TYPLOGIE ET THEMATIQUE</b>					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1	Addiction	Si autre			
Thème 2	Santé mentale	Si autre			

Thème 3		Si autre			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2023-2028 l'action contribue-t-elle ?			Axe 1 - Fiche 1.11		
Lutter contre les conduites addictives					
Articulation avec d'autres plans locaux	Atelier Santé Ville dans l'axe de la santé des jeunes, CLSPD, Cité éducative, Conseil Local en Santé Mentale CLSM				
<b>PARTENAIRES ET PARTICIPATION</b>					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobil° de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Jeunesse	Direction de la Jeunesse	OUI	OUI	OUI	OUI
Education	Éducation Nationale	OUI	OUI	OUI	
Autre	Association ARKENCIEL Compagnie		OUI	OUI	
Social	Ville/CCAS	OUI	OUI	OUI	OUI
Santé	Maison Des Adolescents de Mantes-la-Jolie	OUI	OUI	OUI	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					OUI
Si oui, précisez :	Consultation des parents d'élèves (analyse des besoins)	Quel degré ?	Consultation		
<b>SUIVI ET EVALUATION</b>					
Indicateur processus	Nombre de séances de sensibilisation organisées, participation des professionnels aux formations				
Indicateur activité 1	Nombre d'établissements participants, Nombre d'ateliers éducatifs réalisés				
Indicateur activité 2	Taux de participation des adolescents aux ateliers				
Indicateur résultat 1	Taux de satisfaction des parents, taux de satisfaction des professionnels				
Indicateur résultat 2	Réduction du nombre de cas d'addictions, Changement de connaissances et de comportements				

ARS IDF / Suivi des CLS - 02/11/2021

**FICHE N° 13 / CLS de Mantes-la-Jolie**

Axe Stratégique	Axe 3 : Déployer le pouvoir d'agir des citoyens en matière de santé				
Intitulé de l'action	Opération Moi(s) sans tabac				
Porteur de l'action	Ville	Début	Janv. 2024	Fin	Déc. 2028
<b>JUSTIFICATION</b>					
En France, 13 millions d'adultes fument quotidiennement. Le tabac tue chaque année 73 000 personnes et représente la première cause de mortalité évitable.					
Cette initiative consiste à proposer à tous les fumeurs d'arrêter de fumer ensemble, pendant un mois. Après 30 jours d'abstinence, la dépendance est bien moins forte et le fumeur a cinq fois plus de chances d'arrêter définitivement.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					NON
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé sont-elles repérées ?					OUI
<b>DESCRIPTION</b>					
Objectif spécifique	Prévenir les conduites à risque				
Objectif opérationnel 1	Lutter contre le tabagisme à tous les âges				
Objectif opérationnel 2					
L'opération Moi(s) sans tabac sera à destination des agents de la collectivité (Mairie de Mantes-la-Jolie). <ul style="list-style-type: none"> <li>Action de sensibilisation auprès des agents de la collectivité par les professionnels de l'hôpital. Des tests pour les fumeurs seront proposés et réalisés.</li> <li>Les fumeurs sensibilisés qui auront le désir d'arrêter de fumer se verront proposer 3 séances de consultations gratuites avec un tabaccologue et des professionnels formés à l'arrêt du tabac par l'hypnose.</li> </ul>					
Public cible	Les agents de la collectivité				
Lieu de l'action	Mantes-la-Jolie	Territoire	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					NON
<b>TYPLOGIE ET THEMATIQUE</b>					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1	Tabac	Si autre			
Thème 2	Addiction	Si autre			
Thème 3	Santé mentale	Si autre			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2023-2028 l'action contribue-t-elle ?					Axe 1 - Fiche 1.11
Lutter contre les conduites addictives					
Articulation avec d'autres plans locaux					
					NON
<b>PARTENAIRES ET PARTICIPATION</b>					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobil° de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Santé	Hôpital	OUI	OUI	OUI	OUI
Social	Ville / CCAS/ Service RH	OUI	OUI	OUI	OUI

Santé	Ligue contre le cancer	OUI	OUI	OUI	
Santé	CPAM	OUI	OUI	OUI	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					OUI
Si oui, précisez :	Consultation des agents de la collectivité	Quel degré ?	Consultation/implication		
<b>SUIVI ET EVALUATION</b>					
Indicateur processus	Enquête auprès des agents concernés ; statistiques des actions				
Indicateur activité 1	Nombre de participants				
Indicateur activité 2	Nombre d'inscription aux consultations				
Indicateur résultat 1	Satisfaction des participants				
Indicateur résultat 2					

ARS IDF / Suivi des CLS - 02/11/2021

**FICHE N° 14 / CLS de Mantes-la-Jolie**

Axe Stratégique	Axe 3 : Déployer le pouvoir d'agir des citoyens en matière de santé				
Intitulé de l'action	Parcours de soins du patient diabétique				
Porteur de l'action	SER diabète	Début	Janv. 2024	Fin	Déc. 2028
<b>JUSTIFICATION</b>					
Le diagnostic santé 2024 de la Ville de Mantes-la-Jolie met en lumière un taux de diabète au-dessus de la moyenne nationale					
Le diagnostic santé révèle l'importance de cette pathologie au sein de la population et la nécessité de sa prise en charge.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					NON
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé sont-elles repérées ?					OUI
<b>DESCRIPTION</b>					
Objectif spécifique	Agir sur les facteurs de risque de maladies chroniques				
Objectif opérationnel 1	Optimiser le parcours de soin du patient diabétique				
Objectif opérationnel 2					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action de sensibilisation sur le marché du Val fourré (Proposition de diagnostic éducatif) avec une diététicienne, une infirmière formée à l'ETP et un éducateur sportif.</li> <li>- Action Café débat avec les patients atteints de diabète rencontrés lors de l'action de sensibilisation.</li> <li>- Action Café rencontre : retour sur le parcours des patients atteints de diabète rencontrés lors de l'action de sensibilisation et l'évolution de leur parcours de prise en charge.</li> <li>- SERdiabète sera également présent en Co-organisation lors des dépistages diabète.</li> </ul>					
Public cible	Tout public				
Lieu de l'action	Mantes-la-Jolie	Territoire	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					NON
<b>TYPLOGIE ET THEMATIQUE</b>					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1	Education thérapeutique du patient	Si autre			
Thème 2	Alimentation	Si autre			
Thème 3	Activité physique	Si autre			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2023-2028 l'action contribue-t-elle ?					Axe 2 - Fiche 2.11
Améliorer la prévention et la prise en charge du diabète de type 2					
Articulation avec d'autres plans locaux	NON				
<b>PARTENAIRES ET PARTICIPATION</b>					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobil° de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Autre	SERdiabète	OUI	OUI	OUI	OUI

Social	Ville/CCAS	OUI	OUI	OUI	OUI
Autre	Association Sportive Mantaise		OUI	OUI	
Santé	IDE libérale de Mantes-la-Jolie		OUI	OUI	
Santé	Diététicienne libérale		OUI	OUI	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					OUI
Si oui, précisez :	Participation à l'analyse des besoins (diagnostic santé)	Quel degré ?	Implication		
<b>SUIVI ET EVALUATION</b>					
Indicateur processus	Enquête auprès des publics concernés par les actions ; statistiques des actions				
Indicateur activité 1	Nombre d'ateliers organisé sur l'année et nombre de lieux de déploiement				
Indicateur activité 2	Nombre de personnes inscrites par ateliers				
Indicateur résultat 1	Taux de satisfaction des patients				
Indicateur résultat 2	Taux de satisfaction des professionnels				

ARS IDF / Suivi des CLS - 02/11/2021

## Annexe 4 - Liste des participants à l'élaboration du CLS

### Groupe de travail du 14 Mai 2024

	NOM PRENOM	STRUCTURE
1	BEHAEGEL Marie	DGA
2	BENALLOUN Lucie	Pôle Direction
3	BENARD Stéphanie	CVS aimé Césaire
4	BERTHELOT Marie-Claude	Élue
6	BOULAY Floriane	Cheffe de pôle Santé / Coordinatrice CLS
7	CHALMANDRIER Isabelle	Coor. Linguistique
8	DALI Ouiza	Dir. Jeunesse
9	DALL'ACQUA Florian	GEM / Handi val de seine
10	Invité	GEM / Handi val de seine
11	DEH Harouna	Service jeunesse
12	TURPIN Lauren	CHFQ
13	DYJA Florence	DELOS APEI
14	GHARBI Chifa	CLSM
15	GIRARD Anais	Numérique
16	GRIEU Marion	Directrice adjointe
17	JACQUENET Chloé	Dir. Petite enfance
18	KHAIF SLIMANI Linda	Dir. Urbanisme, habitat
19	LARRIBERE Leslie	DECLIC
20	LEGAL Sabrina	Pôle direction
21	LEHOUX Catherine	CMS Chopin
22	MOREAU Aurelie	ASS commissariat
23	PEREAU Cyrille	Dir. Des sports
24	PERSIL Albert	Élu
25	SOMAGGIO Cyril	Directeur du CCAS
26	TOUATI Samir	Léopold BELLAN
27	WELE Bolo	Pôle CCAS
28	ZELLOUF Saïfallah	Politique de la ville
29	CORNU Valerie	CPTS 78NORD
30	JOUSSELIN Marie	IDE collège gassicourt
31	JOURDAN Agnès	Abel Louvray
32	JOLIVET Jessica	Collège nouveau collège
33	REIN Jeannette	Cheffe de pôle Séniors

### COTECH du 24 Mai 2024

	<b>NOM PRENOM</b>	<b>STRUCTURE</b>
1	BEHAEGEL Marie	DGA
2	SOMAGGIO Cyril	Directeur du CCAS
3	GRIEU Marion	Directrice adjointe
4	BERTHELOT Marie-Claude	Elue
5	VERSPUY Sandrine	Chargée de mission - ARS IDF
6	GEUSA Maria	Déléguee du Préfet - Préfecture des Yvelines
7	PERRAUT Elodie	CPAM
8	BOLF Farida	Directrice déléguée du Centre Hospitalier François Quesnay (CHFQ)
9	TRUPIN Lauren	Attachée d'administration Hospitalier - CHFQ
10	GOMIS Caroline	Cadre de Santé territorial - Conseil Départemental des Yvelines
11	Dr TIMORES Catherine	Médecin coordonnateur du bassin de Mantes
12	BOULAY Floriane	Cheffe de pôle Santé /Coordinatrice CLS

### COPIL du 3 Juin 2024

	<b>NOM PRENOM</b>	<b>STRUCTURE</b>
1	COGNET Raphaël	Maire de Mantes-la-Jolie
2	DIOP Ibrahima	Vice-Président du CCAS
3	BEHAEGEL Marie	DGA
4	SOMAGGIO Cyril	Directeur du CCAS
5	GRIEU Marion	Directrice adjointe
6	BERTHELOT Marie-Claude	Élue
7	PETTER Diane	Directrice générale du GHT
8	GEUSA Maria	Déléguee du Préfet - Préfecture des Yvelines
9	GAUTIER Frank	Directeur de l'IFSI
10	MARTIN Magalie	Responsable du département ARS IDF
11	Dr ESQUERRE	Médecin de la Direction de Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)
12	GOMIS Caroline	Cadre de Santé territorial - Conseil Départemental des Yvelines
13	LEGUAY Guillaume	Référent de l'organisation coordonnée - CPAM des Yvelines
14	Me PEKELGNY	Direction de Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)
15	BOLF Farida	Directrice déléguée du Centre Hospitalier François Quesnay (CHFQ)
16	BOULAY Floriane	Cheffe de pôle Santé /Coordinatrice CLS

<b>Axe 1 : Faciliter l'accès aux droits et à la santé</b>						
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS				
		2019	2020	2021	2022	2023
1- Améliorer l'offre de soins de premier recours	- Favoriser de nouveaux professionnels de santé médicaux et paramédicaux l'installation					Visite de MLJ des internes de l'hôpital François Quesnay
2- Améliorer l'accès aux droits et à la santé	- Assurer une médiation santé-sociale - Mettre en place des outils numériques pour les personnes précaires - Améliorer la connaissance des dispositifs de santé existants sur le territoire par les professionnels et les habitants	Village santé				Les jeudis de la parentalité
3- Optimiser le parcours de santé de populations vulnérables	- Développer la prévention et la réponse aux besoins de santé de façon adaptée auprès des publics vulnérables - Faciliter l'intégration des personnes vulnérables dans la cité	Journée de la santé				
				ASL santé		
				Les instants « santé »		
						Santé visuelle - <b>ANNULÉ</b>





## Axe 3 : Promouvoir la santé mentale et le renforcement des compétences psychosociales

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS				
		2019	2020	2021	2022	2023
1- Améliorer la prise en charge des personnes atteintes de souffrances psychiques	- Désigmatiser les troubles psychiques				Formation PSSM jeunes	Formation PSSM jeunes
					Journée s'handifférence	
					Création du CLSM au pôle santé (Septembre 2022)	
					Stand CLSM à la Journée PTSM	
					SISM forum santé mentale	
					Atelier sophrologie	
					ATELIER « et si on échangeait »	
					Dej de ouf	
					Les ateliers du GEM	
					Projet écran	
2- Développer la prévention des conduites à risque chez les jeunes	- Renforcer les compétences psychosociales et la prévention des conduites à risques chez les adolescents					Exposition Addiction France
						Afterschool

## Annexe 6 - Diagnostic local de santé 2024

PROJET

Accusé de réception en préfecture  
078-217803618-20240710-DELV-2024071012-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2024  
Date de réception préfecture : 18/07/2024

NOTIFIE, le  
Lois 82-213 du 2/03/1982  
et 82-623 du 22/07/1982

Année 2024

DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE SANTE



**Mantes**  
*La Jolie*

DGA Action Sociale, Égalité des chances  
Centre Communale d'Action Sociale  
Pôle Information, Prévention et Santé  
Année 2024

<b>1. PRESENTATION ET METHODOLOGIE .....</b>	<b>4</b>
<b>2. CONTEXTE SOCIO-SANITAIRE DU TERRITOIRE DE MANTES-LA-JOLIE</b>	<b>5</b>
2.1 Le territoire et son contexte démographique.....	5
2.2 Naissances et ménages : une structure familiale en mutation .....	6
2.2.1 La santé à la naissance, un déterminant majeur de la santé à l'âge adulte .....	7
2.3 Contexte social .....	9
2.4 Situation des jeunes.....	10
2.5 Situation des personnes âgées .....	11
2.6 Situation des personnes handicapées .....	12
<b>3. FRAGILITES ET BESOINS REPERES SUR LE TERRITOIRE .....</b>	<b>14</b>
3.1 Des indicateurs de santé inquiétants .....	14
3.2 Santé publique à Mantes-la-Jolie : des enjeux à relever .....	15
3.3 Pathologies et causes de décès sur la commune .....	16
3.4 Un accès difficile aux soins et aux informations .....	17
3.4.1 L'offre en médecins généralistes .....	18
<b>4. LES ATOUTS DU TERRITOIRE .....</b>	<b>21</b>
4.1 L'offre en professionnels de santé.....	21
4.1.1 L'offre en infirmiers .....	21
4.1.2 L'offre en masseurs kinésithérapeutes libéraux.....	22
4.2 Les structures de soins.....	23
4.2.1 Le Centre Hospitalier François Quesnay .....	24
4.2.2 Le centre médico-social du Lac .....	25
4.2.3 La clinique de la région Mantaise .....	26
4.2.4 Le centre de rééducation «L'oiseau Blanc » .....	26
4.2.5 La permanence vaccinale .....	26
4.2.6 La Protection Maternelle et Infantile .....	26
4.2.7 Le centre de santé sexuelle Ado'Space .....	27
4.2.8 Le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) .....	27
4.2.9 La MSM Maison de Santé Mantaise.....	27
4.2.10 Le centre de santé de la Collégiale.....	27
4.2.11 Une offre de santé élargie : du territoire aux environs .....	28
4.3 Des spécialistes en ville.....	28
4.3.1 L'offre en chirurgiens-dentistes libéraux .....	29
4.3.2 L'offre en pharmacies .....	29

4.4	L'offre en établissements médico-sociaux.....	29
4.4.1	Structures pour personnes porteuses de handicaps .....	29
4.4.2	Structures pour personnes âgées.....	30
4.4.3	La santé mentale .....	30
4.5	Des actions de prévention et de promotion de la santé développées depuis plusieurs années.....	32
4.5.1	De nombreuses structures accompagnent et orientent les habitants et les professionnels	32
<b>5.</b>	<b>LE POLE INFORMATION, PREVENTION ET SANTÉ.....</b>	<b>35</b>
<b>6.</b>	<b>MANTES-LA-JOLIE : analyse des besoins et priorités en matière de santé ....</b>	<b>36</b>
6.1	Constats :.....	36
6.1.1	Le diagnostic territorial révèle des disparités en matière de santé et d'accès aux soins.....	36
6.1.2	Des caractéristiques démographiques et sanitaires spécifiques à prendre en compte .....	36
6.1.3	Un système de santé perfectible .....	37
6.1.4	Bilan du CLS 2019-2023 et perspectives prometteuses pour le CLS 2024-2028 : .....	37
6.2	Conclusion :.....	38

# 1. PRESENTATION ET METHODOLOGIE

Le diagnostic local de santé est un outil qui permet de dresser un état des lieux de la santé et des besoins des habitants du territoire de Mantes-la-Jolie en analysant les données démographiques, sociales, économiques et sanitaires.

L'objectif de cet outil est d'identifier les priorités en matière de santé publique et de proposer des pistes d'action pour améliorer la santé de la population.

La réalisation du diagnostic a été confiée au pôle Information, Prévention et Santé du Centre Communal d'Action Sociale de Mantes-la-Jolie, qui coordonne le Contrat Local de Santé (CLS) et le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM).

Les données ont été collectées à partir de différentes sources, notamment :

- Les statistiques de l'INSEE
- Le site des profils socio-sanitaires des communes - ORS
- L'outil C@rtoSanté
- L'outil Rézone CPTS
- Les données des structures sanitaires et médico-sociales du territoire
- Les chiffres mis à disposition par l'ARS et la CPAM

Le diagnostic local de santé permettra au pôle Information, Prévention et Santé ainsi qu'aux partenaires locaux, de mieux répondre aux besoins des habitants et de contribuer à l'amélioration de leur santé.

## 2. CONTEXTE SOCIO-SANITAIRE DU TERRITOIRE DE MANTES-LA-JOLIE

### 2.1 Le territoire et son contexte démographique

Mantes-la-Jolie est une commune située dans le département des Yvelines, en région Île-de-France. Elle se trouve à l'extrémité nord-ouest du département, à proximité des départements de l'Eure et d'Eure-et-Loir.

La ville de Mantès-La-Jolie fait partie de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, qui regroupe 73 communes et compte plus de 400 000 habitants.

Mantes-la-Jolie compte quant à elle, une population municipale de **44 539 habitants**<sup>1</sup>.

La densité de population de Mantès-la-Jolie est de 4 748 habitants par km<sup>2</sup> (2021) contre 1025 habitants par km<sup>2</sup> en Ile-de-France et 637,6 habitants par km<sup>2</sup> dans les Yvelines. <sup>2</sup>

La population de la ville est en légère baisse depuis quelques années, avec une évolution annuelle moyenne de - 0,4 % sur la période 2014-2020. Cette baisse est principalement due au solde apparent des entrées et sorties (taux annuel moyen sur la même période de - 1,7%, alors que le solde naturel est positif, 1,3%)<sup>3</sup>.

Mantes-la-Jolie est une ville dynamique, avec une économie diversifiée. La ville est notamment un important pôle économique, culturel et touristique, avec de nombreux monuments historiques, dont la collégiale Notre-Dame.

POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014	2014 à 2020
Variation annuelle moyenne de la population en %	7,3	0,4	0,4	-0,4	-0,1	0,8	-0,4
<i>due au solde naturel en %</i>	2,3	1,9	1,8	1,6	1,3	1,5	1,3
<i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i>	5,0	-1,6	-1,4	-1,9	-1,5	-0,7	-1,7
Taux de natalité (‰)	30,7	25,8	24,0	21,6	18,9	20,7	19,5
Taux de mortalité (‰)	8,0	6,6	6,0	6,0	5,5	5,7	6,0

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2009 au RP2020 exploitations principales - État civil.

<sup>1</sup> Dernière estimation de 2021 selon l'Insee

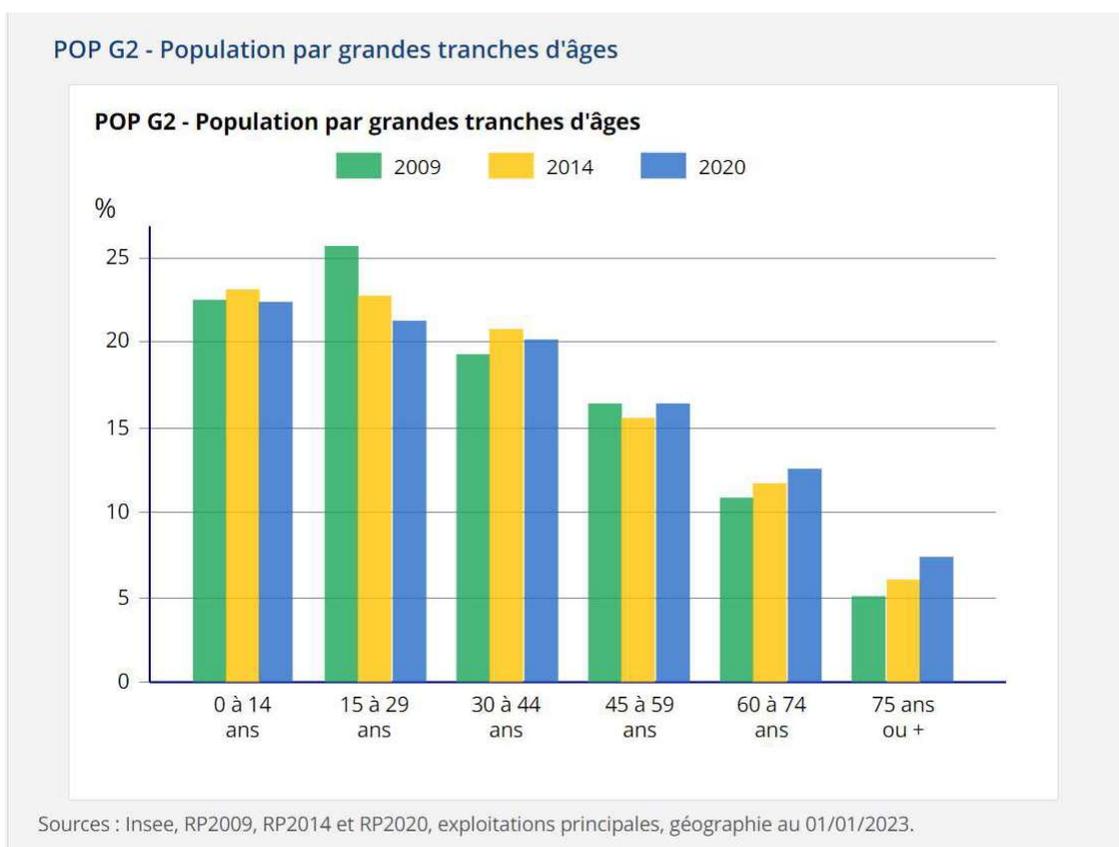
<sup>2</sup> Sources : Insee, comparateur de territoires

<sup>3</sup> Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2009 au RP2020 exploitations principales - État civil.

## 2.2 Naissances et ménages : une structure familiale en mutation

Mantes-la-Jolie est une ville principalement jeune, en 2023, **43,6 %** des habitants avaient moins de 29 ans, contre une moyenne nationale de **34,6 %**.

**En 2023, son taux de natalité est également supérieur à la moyenne nationale (19,5 pour 1 000 hab. contre 9,9 en France).**



La taille moyenne des ménages de la commune de Mantas-la-Jolie continue de diminuer depuis 40 ans.

Les **familles avec enfant(s)** représentent **44,3%** des ménages en 2020 contre **46,4%** en 2009 <sup>4</sup>.

La progression du nombre de ménages s'est principalement opérée par une augmentation marquée du nombre :

- **De personnes seules** : 4 997 en 2009 contre 6 212 en 2020 (soit une augmentation de 24,31%)
- **De familles monoparentales** : 1 920 en 2009 contre 2 463 en 2020 (soit une augmentation de 28,28%)
- **De couples sans enfant** : 2 883 en 2009 contre 2 980 en 2020 (soit une augmentation de 3,36%)

Aux dépends des couples avec enfants : 5 278 en 2009 contre 5 097 en 2020 (soit une diminution de -3,43%).

<sup>4</sup> Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023

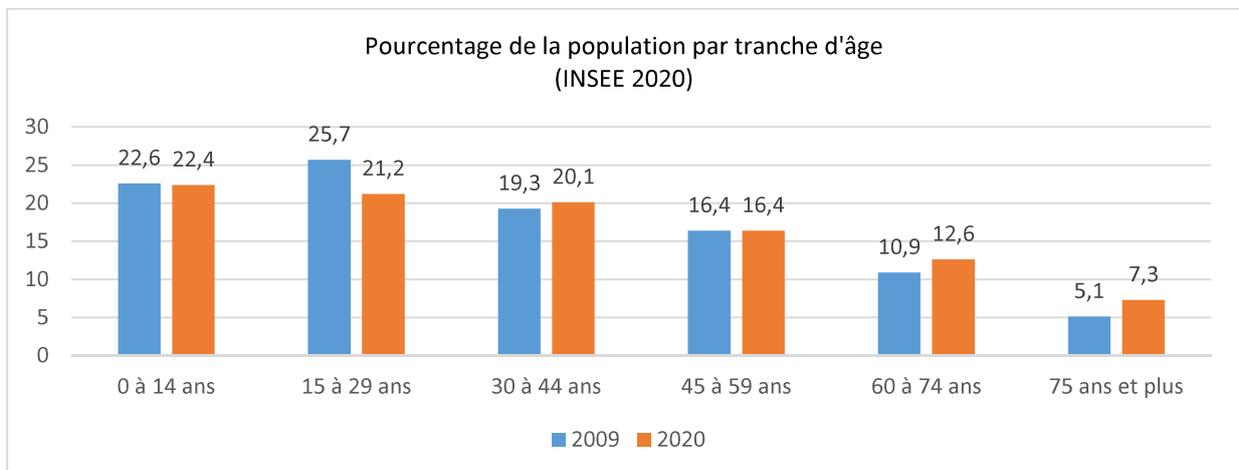
### FAM T1 - Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2009	%	2014	%	2020	%	2009	2014	2020
<b>Ensemble</b>	<b>15 514</b>	<b>100,0</b>	<b>16 640</b>	<b>100,0</b>	<b>17 073</b>	<b>100,0</b>	<b>42 038</b>	<b>43 803</b>	<b>42 784</b>
<b>Ménages d'une personne</b>	<b>4 997</b>	<b>32,2</b>	<b>5 466</b>	<b>32,8</b>	<b>6 212</b>	<b>36,4</b>	<b>4 997</b>	<b>5 466</b>	<b>6 212</b>
Hommes seuls	2 021	13,0	2 395	14,4	2 889	16,9	2 021	2 395	2 889
Femmes seules	2 976	19,2	3 071	18,5	3 324	19,5	2 976	3 071	3 324
<b>Autres ménages sans famille</b>	<b>437</b>	<b>2,8</b>	<b>461</b>	<b>2,8</b>	<b>321</b>	<b>1,9</b>	<b>1 147</b>	<b>1 193</b>	<b>702</b>
<b>Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :</b>	<b>10 080</b>	<b>65,0</b>	<b>10 713</b>	<b>64,4</b>	<b>10 540</b>	<b>61,7</b>	<b>35 894</b>	<b>37 145</b>	<b>35 869</b>
Un couple sans enfant	2 883	18,6	2 810	16,9	2 980	17,5	6 118	5 889	6 260
Un couple avec enfant(s)	5 278	34,0	5 755	34,6	5 097	29,9	23 783	25 009	22 527
Une famille monoparentale	1 920	12,4	2 148	12,9	2 463	14,4	5 993	6 246	7 082

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

Le niveau d'espérance de vie à la naissance (période 2011-2015) à Mantes-la-Jolie est inférieure à celui du département : **78.8 ans** pour les hommes et **85 ans** pour les femmes (contre respectivement 81.2 ans pour les hommes et 86.6 ans pour les femmes dans les Yvelines).

Si la population de Mantes-La-Jolie est jeune, la part des personnes âgées croît régulièrement. **Les plus de 60 ans représentent 19,9% de la population alors qu'ils ne représentaient que 16% de la population en 2009.** L'accroissement de la population âgée engendre un recours aux soins plus important avec des besoins associés aux pathologies liées à l'âge.



#### 2.2.1 La santé à la naissance, un déterminant majeur de la santé à l'âge adulte

L'état de santé de l'homme se construit dès la conception et la vie in utero. Les inégalités sociales de santé aussi : inégalités face aux risques de mortalité infantile, de prématurité, de retard de croissance in utero.

L'état de santé à l'âge adulte est aussi très corrélé à l'état de santé à la naissance. Une prise en charge médicale et sociale du suivi de grossesse, associée à une prévention des déterminants individuels (tabac, alcool, obésité) qui impactent le développement psychomoteur de l'enfant, sont ainsi des enjeux absolument fondamentaux.

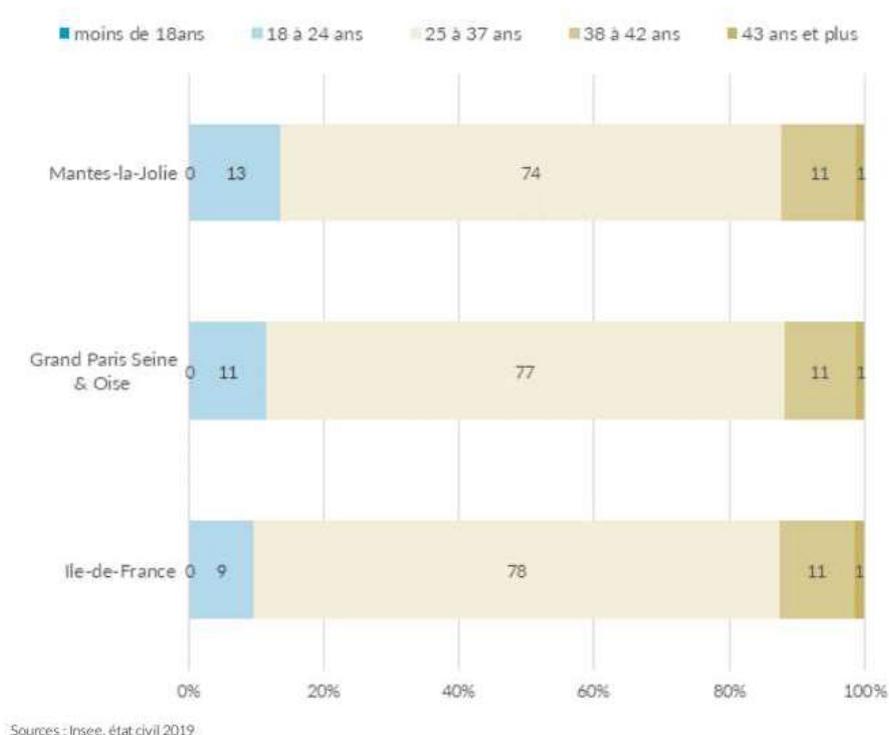
Les maternités précoces (avant 20 ans), principalement pour les femmes issues de milieux socialement défavorisés, résultent d'un manque de prévention : premiers rapports sexuels non protégés, manque d'information sur la contraception ou d'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Inversement, les naissances tardives (après 40 ans), en augmentation, touchent plus souvent des femmes ayant déjà eu plusieurs enfants (familles nombreuses).<sup>5</sup>

Les grossesses à des âges « élevés » peuvent comporter certains risques sanitaires (prématurité, trisomie 21, faible poids à la naissance, mortalité périnatale...) mais elles apparaissent aujourd'hui moins dangereuses que par le passé du fait des progrès du dépistage et du suivi médical qui permettent d'en mieux maîtriser les risques.<sup>6</sup>

En 2019, le service état civil de la Ville de Mantes-la-Jolie a enregistré 13 naissances chez les femmes âgées de 18 à 24 ans, 74 naissances chez celles de 25 à 37 ans et 11 naissances chez celles de 38 à 42 ans. D'après les données de l'Insee pour l'année 2019, il n'y a eu qu'une seule naissance chez les femmes de 43 ans et plus.

Part des naissances observées selon l'âge de la mère en 2019



<sup>5</sup> Enquête nationale périnatale 2016 : les naissances et les établissements, situation et évolution depuis 2010, Rapport Inserm et Drees, octobre 2017, [https://drees.solidaritesante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_enp\\_2016.pdf](https://drees.solidaritesante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_enp_2016.pdf)

<sup>6</sup> Insee Première n°1773, septembre 2019, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4211194>

## 2.3 Contexte social

En 2020, environ **1 973** personnes se sont installées à Mantes-la-Jolie, contre **2 397** en 2014. **64,9%** d'entre elles étaient âgées de moins de 30 ans.

Cette même année, **la part d'étrangers (personnes n'ayant pas la nationalité française au moment du recensement) dans le quartier du Val Fourré était de 32,6%** (supérieure à celle de l'agglomération qui est de **23,6%**).<sup>7</sup>

L'état de santé des populations et leurs caractéristiques socio-économiques sont étroitement liés. Les inégalités sociales de santé n'opposent pas les plus riches aux plus précaires mais se retrouvent tout au long de l'échelle sociale.

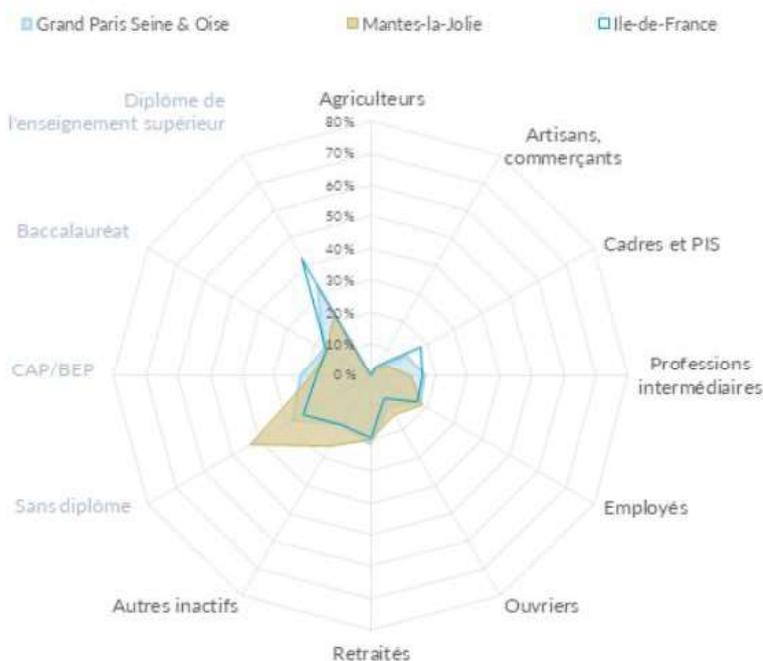
« On parle de « gradient social de santé » : la plupart des indicateurs de santé (espérance de vie, espérance de vie en bonne santé, santé perçue, comportements favorables à la santé, utilisation du système de santé...) se dégradent de manière continue en allant des catégories sociales les plus favorisées aux plus défavorisées. Ces inégalités sociales de santé sont présentes **dès la grossesse** et sont observées **dès le plus jeune âge**. Le contexte socio-culturel et la barrière de la langue peuvent aussi constituer des pertes de chance. »<sup>8</sup>

**Niveau de vie médian par UC en 2017 : 15 990 euros (< médiane régionale)**

	Commune	EPCI	Département	Île-de-France
Taux de chômage	22,2 %	13,4 %	10,3 %	12,4 %
Taux de pauvreté	31,0 %	14,3 %	9,4 %	15,3 %
Part de la population immigrée (au sens de l'Insee)	30,5 %	18,0 %	14,1 %	19,5 %

Sources: Insee, RP 2017, DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal FiloSoFi 2017

**Part des 15 ans et plus selon la CSP et le diplôme atteint en 2017 \***



\* Population de 15 ans et plus sortie du système scolaire pour le niveau de diplôme.  
Sources: Insee RP 2017

<sup>7</sup> Sources : Portrait 2020 GPSEO – Mantes-la-Jolie

<sup>8</sup> LANG Thierry, Les inégalités sociales de santé : sortir de la fatalité, Rapport du HCSP, décembre 2009.

En 2017, le niveau de vie médian par unité de consommation dans la commune était de **15 990 euros**, inférieur à la médiane régionale (23 860€) et à la médiane nationale (21 730€).<sup>9</sup> « *Le niveau de vie médian est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.* »<sup>10</sup>

Cependant, malgré ces données, la situation socio-économique présente des défis importants. **Le taux de chômage** était particulièrement élevé dans la commune, **atteignant 22,2 %**, bien au-dessus de la moyenne départementale de 10,3 % et régionale de 12,4 %. De même, le taux de pauvreté alarmant, avec **31% de la population de la commune**, dépasse significativement les chiffres départementaux et régionaux.

De plus, la proportion de population immigrée, selon la définition de l'INSEE, était notablement élevée, atteignant 30,5 %.

Ces données soulignent l'importance des défis socio-économiques auxquels la commune est confrontée et mettent en évidence la nécessité de politiques et de programmes ciblés pour améliorer les conditions de vie des résidents.<sup>11</sup>

## 2.4 Situation des jeunes

En 2017, le taux de scolarisation des élèves du primaire et du secondaire à Mantes-la-Jolie était de 99%.

En 2017, **81 % des 15 à 19 ans de Mantes-la-Jolie étaient étudiants**, contre 64 % au niveau national. En revanche, **23 % des jeunes de 20 à 24 ans étaient au chômage**, contre 15 % au niveau national.

Ces données permettent de mettre en évidence des inégalités sociales chez les jeunes à Mantes-la-Jolie.<sup>12</sup>

**Part des moins de 18 ans vivant dans un ménage pauvre : 29,4 % (soit 3 098 jeunes)**

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, mars 2020

### Lieux de scolarisation des élèves et étudiants de la commune en 2017 (en %)

Niveau	Commune	EPCI / EPT	Autre	Taux de scolarisation
Élémentaire	94 %	6 %	0 %	<b>99 %</b>
Collège	93 %	7 %	0 %	<b>99 %</b>
Lycée	78 %	22 %	0 %	<b>95 %</b>
Ens sup.	34 %	66 %	0 %	<b>44 %</b>

### Situation face aux études et à l'emploi en 2017

Age	Étudiants	En emploi	Au chômage	Autre
15-19	81 %	8 %	7 %	6 %
20-24	23 %	45 %	23 %	9 %

### Lieu de résidence des jeunes en 2017

Age	Chez leurs parents	Résidence universitaire	Logement autonome	Autre
15-19	92 %	0 %	2 %	6 %
20-24	65 %	0 %	8 %	27 %

Source : Insee RP 2017

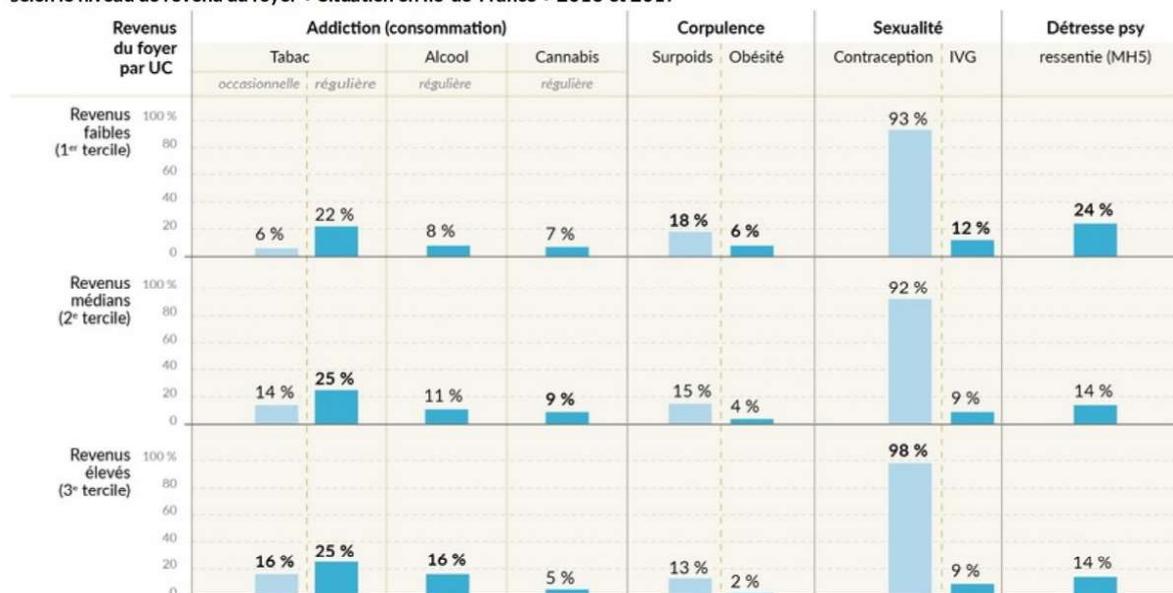
<sup>9</sup> Source : Insee – Méthodologie, niveaux de vie et seuil de pauvreté

<sup>10</sup> Définition de l'Insee – tableau de bord de l'économie française

<sup>11</sup> Source : Insee, RP 2017, DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal FiLoSoFi 2017

<sup>12</sup> Source : Insee, RP 2017

**Comportements et facteurs de risque chez les jeunes franciliens de 18 à 25 ans selon le niveau de revenu du foyer • Situation en Île-de-France • 2016 et 2017**



Sources : Baromètre santé 2016 (corpulence, sexualité, détresse psychologique) et 2017 (addictions), Santé Publique France, exploitation ORS-idF, échelle : Île-de-France

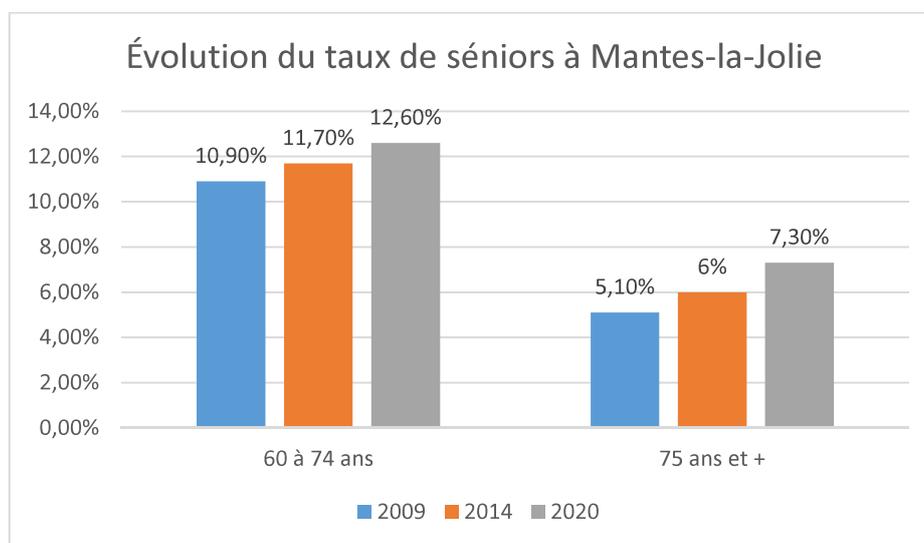
## 2.5 Situation des personnes âgées

Au fil des années, les fonctions physiques et cognitives déclinent. Cela rend difficile la réalisation des activités du quotidien, telles que les courses, le ménage ou les déplacements.

Les personnes d'un âge avancé résident généralement à domicile et souvent seules. En cas d'incapacité, il est fréquent que les proches soient sollicités afin de fournir une assistance.

Selon l'Insee, en 2020, **19,9% de la population de Mantes-la-Jolie était âgée de 60 ans ou plus (soit près d'un habitant sur cinq)**.<sup>13</sup> Depuis 2009, les chiffres sont en constante augmentation.

Ces constats soulignent l'importance d'adapter l'environnement et les services aux besoins des personnes âgées. Des logements adaptés, des transports accessibles et des services de proximité sont essentiels pour favoriser un vieillissement en bonne santé.



<sup>13</sup> Source Insee, RP 2009, RP2014 et RP 2020

### Aménités de proximité et structures d'hébergement pour personnes âgées



#### Structures d'hébergement

- Ehpad
- Résidences autonomie

#### Services

- Centre de jour
- Foyer Club Restaurant

#### Santé

- Généralistes, masseurs-kiné
- Pédicures-podologues

#### Équipements

- Commerces de proximité\*
- Pharmacies
- Cinémas
- Bibliothèques
- Piscines

\* Banques, caisses d'épargne, bureaux de poste, salons de coiffure, supermarchés, superettes, épiceries, boulangeries, boucheries charcuteries, poissonneries, librairies papeteries.

Sources : FINESS, ARS, Insee, BPE, L'Institut Paris Region, ORS-IdF.  
Exploitation : ORS-IdF

Sources : Insee BPE 2019, Finess 2020, L'Institut Paris Region, base de données équipements

## 2.6 Situation des personnes handicapées

La loi handicap du 11 février 2005 a révolutionné la conception du handicap en France. Elle considère que le handicap résulte de l'interaction entre les facteurs individuels et les facteurs environnementaux.

Cette nouvelle définition du handicap a des implications importantes pour les politiques publiques. Elle implique de mettre en place des mesures pour adapter l'environnement aux besoins des personnes handicapées.

Malgré les avancées de la loi handicap, beaucoup reste à faire. En particulier en Île-de-France qui est sous dotée en termes de structures et de services spécialisés avec **615 établissements médico-sociaux**, dont **422 pour les enfants et adolescents** selon le site sanitaire-social.com.<sup>14</sup>

**En 2022, on estimait à 1,2 million** le nombre de personnes en situation de handicap vivant en Île-de-France, soit environ 10% de la population<sup>15</sup>, dont **70 894** personnes en situation de handicap dans les Yvelines.<sup>16</sup> Cette situation contraint certaines familles à quitter la région, voire à partir à l'étranger. Exemple, la Belgique accueille de nombreux enfants franciliens non pris en charge en Île-de-France.

Le nombre de bénéficiaires de prestations liées au handicap est en augmentation, en 2020 on recensait **8,7% de bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)** parmi les allocataires CAF de la ville de Mantes-la-Jolie contre 7,5% aux Mureaux et 6,2% dans la Communauté Urbaine.<sup>17</sup>

*Selon un rapport de 2020 du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), 18% des personnes en situation de handicap sont au chômage à Mantes-la-Jolie, contre 9% pour l'ensemble de la population française. Mais, la Ville de Mantes-la-Jolie multiplie les actions (DuoDay...), en collaboration avec les associations locales, pour inverser cette tendance.<sup>18</sup>*

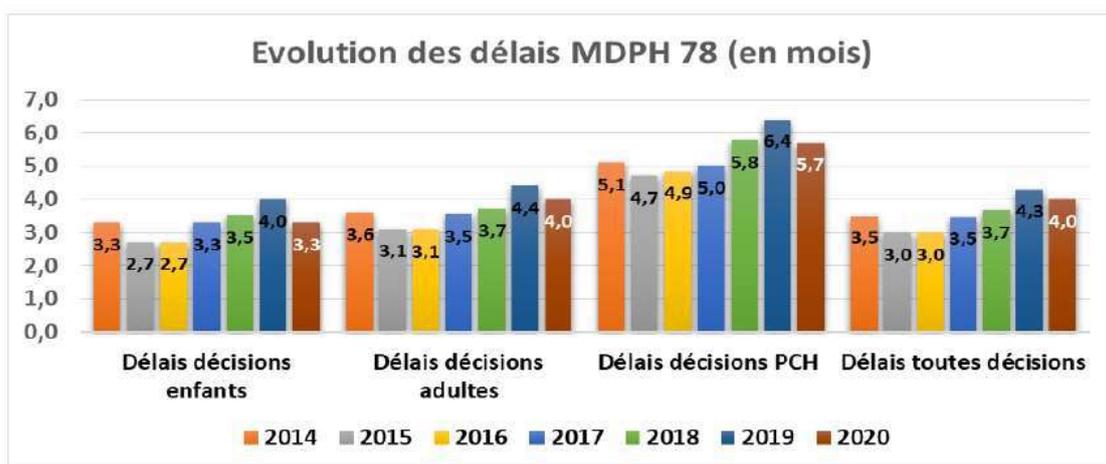
<sup>14</sup> Source : <https://www.sanitaire-social.com>

<sup>15</sup> Source : Insee 2021

<sup>16</sup> Source : Rapport d'activité MDA Yvelines nord 2022

<sup>17</sup> Source : Données du PAT 2020-2021

<sup>18</sup> Source : ManteslaJolie.fr



Source : Rapport d'Activité MDA 2020

\*MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

\*\*PCH : Prestation de Compensation du Handicap

### « MDPH en ligne » : Un nouveau service qui accélère le traitement des demandes.

Le Département des Yvelines et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ont lancé, avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), le service MDPH en ligne. Il permet aux personnes en situation de handicap d'accomplir et de suivre leurs démarches directement depuis chez elles. Ce nouveau service permet de réaliser des demandes d'aide à la vie quotidienne, professionnelle, sociale, étudiante ou scolaire.<sup>19</sup>

Les données du Pôle Autonomie Territorial (PAT) de 2020-2021, révèlent **une tendance marquée à l'augmentation du nombre de bénéficiaires de prestations liées au handicap dans la commune de Mantes-la-Jolie.**

Cette progression est également observée dans le nombre de bénéficiaires de l'AAH, **passant de 725 en 2012 à 992 en 2020.** Une explication plausible de cette augmentation pourrait résider dans un meilleur repérage des situations de handicap au fil du temps.

En revanche, bien que le nombre de bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) soit légèrement inférieur à celui des communes voisines, **avec 24,3 pour 10 000 habitants de moins de 20 ans,** une progression est également remarquée, passant de **236 en 2012 à 307 en 2020.** Il est à noter que la commune compte 322 bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) en 2021, dont 40 enfants.<sup>20</sup>

<sup>19</sup> Source : Rapport d'activité MDA Yvelines nord 2022

<sup>20</sup> Source : données du PAT 2020-2021

### 3. FRAGILITES ET BESOINS REPERES SUR LE TERRITOIRE

#### 3.1 Des indicateurs de santé inquiétants

En 2022, la part des habitants ayant une affection longue durée (ALD) à Mantes-la-Jolie est de 16,5% de la population (soit 7 245 personnes). Ce chiffre est légèrement inférieur à celui de la Communauté Urbaine, qui s'élève à 17%. Il est cependant important de noter que la Communauté Urbaine concentre la plus forte concentration de personnes atteintes d'ALD, avec un taux deux fois supérieur à celui des Yvelines (9%).

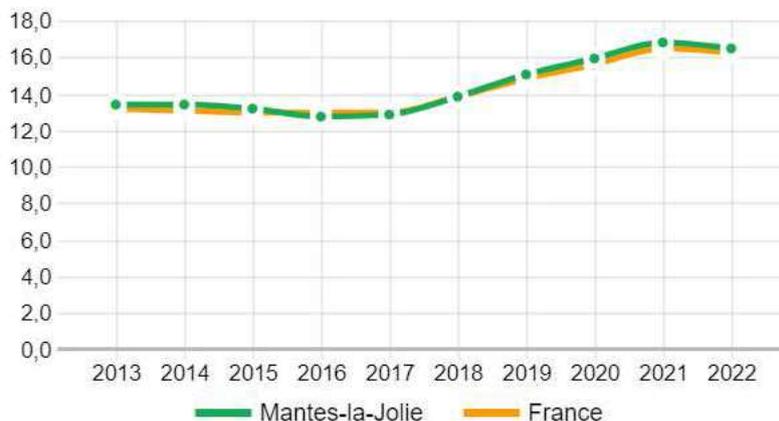
##### Bénéficiaires en ALD

Indicateurs	Mantes-la-Jolie	France
Nbre de bénéf. en ALD	7 245	10 926 796
Part des bénéf. en ALD dans la pop	16,5	16,2

2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022

Source : SNDS - 2022

##### Evolution de la répartition des bénéficiaires en ALD



Source : SNDS

## 3.2 Santé publique à Mantes-la-Jolie : des enjeux à relever

Les données chiffrées présentées ci-dessous montrent que la santé publique à Mantes-la-Jolie est confrontée à plusieurs enjeux importants.<sup>21</sup>

### Le surpoids et l'obésité

Le surpoids et l'obésité sont des problèmes de santé publique majeurs, tant sur le plan individuel que collectif. Ils sont associés à un risque accru de développer des maladies chroniques, telles que les maladies cardiovasculaires, le diabète de type 2, certains cancers et l'arthrose.

À Mantes-la-Jolie, la prévalence de l'obésité infantile est élevée, avec un taux de près de 7 % chez les enfants de 4 ans. Cette prévalence est supérieure à la moyenne régionale (5.4%) et nationale (5%).<sup>22</sup>

### Les addictions

Les addictions, notamment au tabac, à l'alcool et au cannabis, sont également des problèmes de santé publique majeurs. Elles peuvent avoir des conséquences graves sur la santé physique et mentale des personnes concernées.

À Mantes-la-Jolie, les taux de mortalité par pathologies associées à la consommation de tabac et d'alcool sont supérieurs à la moyenne régionale (8,75 décès pour 50 000 habitants) et nationale (11,25 décès pour 50 000 habitants) avec 46 décès par an en moyenne pour 45 000 habitants sur la commune.<sup>23</sup>

### Les troubles mentaux et du comportement

En 2023 à Mantes-la-Jolie, le taux de personnes prises en charge pour une affection psychiatrique de longue durée est de 2,9% soit 1236 patients. Un taux supérieur à la moyenne des Yvelines (1,9%) et régionale (2,1%)<sup>24</sup>

### Le diabète

Le diabète est une maladie chronique qui touche de plus en plus de personnes. Il est associé à un risque accru de développer des complications graves, telles que les maladies cardiovasculaires, les accidents vasculaires cérébraux, l'insuffisance rénale et la cécité.

En 2023 à Mantes-la-Jolie, la prévalence du diabète est élevée, avec un taux de 7,5% soit 3163 habitants de la commune atteints de diabète.

Ce taux est supérieur de 2,1% à la moyenne nationale (5,4%) et de 2,8% à la moyenne d'Île-de-France (4,7%).<sup>25</sup>

Prévalence des Pathologies dans la population consommante

Pathologies Patients consommants <sup>(5)</sup>	Ter.	Taux			Différence territoire et		
		Dép.	Rég.	Fr.	Dép.	Rég.	Fr.
Top 5 sur le territoire en référence à la liste des Affections de Longue Durée <sup>(6)</sup>							
Diabète de type 1 et diabète de type 2	7.5% 3 163 pat.	4.1%	4.7%	5.4%	↑3.4	↑2.8	↑2.1
Affections psychiatriques de longue durée	2.9% 1 236 pat.	1.9%	2.1%	2.5%	↑1	↑0.8	↑0.4

<sup>21</sup> Source : Inserm, CépiDc 2011-2015, Insee RP 2011-2015

<sup>22</sup> Source : enquête Obépi 2020

<sup>23</sup> Source : Inserm, CépiDc 2011-2015, Insee RP 2011-2015

<sup>24</sup> Sources : Rézone CPTS chiffres de 2023

<sup>25</sup> Sources : ibid

### 3.3 Pathologies et causes de décès sur la commune

Le diabète est une des causes de morbidité importante à Mantes-la-Jolie. (cf. tableau ci-dessous)

Les données présentées ci-dessous montrent que les cancers et les maladies cardiovasculaires sont également les principales causes de décès sur la commune. En moyenne, **78 personnes décèdent chaque année de cancer sur la commune**, dont 16 de cancer du poumon et **52 de maladies cardiovasculaires**. Le nombre de personnes prises en charge pour des pathologies cancéreuses ou cardio-vasculaires est également élevé.

En 2017, **1 300 personnes étaient prises en charge pour un cancer sur la commune**, dont 270 pour un cancer du sein, 82 pour un cancer du poumon, 120 pour un cancer colorectal et 244 pour un cancer de la prostate. Cette même année on compte 3 millions de français atteint d'un cancer en France.

Selon Santé Publique France, on estime que **3,8 millions de personnes vivent actuellement avec un diagnostic de cancer en France**. Ce nombre ne cesse d'augmenter depuis 30 ans, en 2023, on prévoit 433 136 nouveaux cas. Le cancer reste la première cause de décès chez l'homme et la deuxième chez la femme en France.<sup>26</sup>

**2 201 personnes étaient également prises en charge pour des maladies cardiovasculaires.**<sup>27</sup>

Le niveau de morbidité sur la commune est comparable à celui de la région pour les cancers du sein, du poumon, colorectal et de la prostate. En revanche, il est inférieur pour les maladies cardiovasculaires.

Ces données suggèrent que la commune est confrontée à un problème de santé publique important, lié aux cancers et aux maladies cardiovasculaires.

Des actions de prévention et de dépistage doivent être mises en œuvre pour réduire le nombre de décès et favoriser une meilleure prise en charge.

Décès annuels moyens dus aux cancers : <b>32,0 %</b>				
Décès annuels moyens dus aux maladies cardiovasculaires : <b>21,2 %</b>				
Mortalité par cancer et maladies cardiovasculaires (2011-2015)				
	Nombre de décès annuels moyens		Niveau de mortalité comparé à celui de la région	
	Commune	EPCI	Commune	EPCI
<b>Toutes tumeurs</b>	<b>78</b>	785	=	>
Cancer du sein	n.d.	58	-	=
Cancer du poumon	16	170	=	>
Cancer colo-rectal	n.d.	86	-	>
Cancer de la prostate	n.d.	39	-	=
<b>Maladies cardio-vasculaires</b>	<b>52</b>	566	=	>

Sources : Inserm, CépiDc 2011-2015, Insee RP 2011-2015

Morbidité par cancer et maladies cardiovasculaires (2017)					
	Nombre de personnes prises en charge		Niveau de morbidité comparé à celui de la région		
	Commune	EPCI	Commune	EPCI	Région
<b>Toutes tumeurs</b>	<b>1 300</b>		31.8	39.9	41.5
Cancer du sein	270		12.9	18.2	19.8
Cancer du poumon	82		2.0	1.9	1.9
Cancer colo-rectal	120		2.9	4.2	4.2
Cancer de la prostate	244		12.2	13.2	12.8
<b>Maladies cardio-vasculaires</b>	<b>2 201</b>		53.8	55.6	56.2

\* Régime général et SLM uniquement  
Sources : SNDS, cartographie des pathologies CNAM-TS

EPCI: Etablissement Public de Coopération Intercommunale

<sup>26</sup> Source : Santé Publique France - <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/cancers>

<sup>27</sup> Source : Inserm, CépiDc 2011-2015, Insee RP 2011-2015

Sur la période 2011-2015, **168 décès prématurés** ont été recensés sur la commune de Mantes-la-Jolie. Ces décès, **qui surviennent avant l'âge de 75 ans**, sont souvent évitables.

Les principales causes de décès prématurés à Mantes-la-Jolie sont les suivantes :

- Les pathologies liées à la consommation d'alcool et de tabac
- Les accidents de la vie courante
- Les accidents de la circulation

**Nombre de décès prématurés évitables sur la période 2011-2015 : 168**

**Mortalité par causes liées aux comportements (2011-2015)**

	Nombre de décès annuels moyens		Niveau de mortalité comparé à celui de la région	
	Commune	EPCI/EPT	Commune	EPCI
Pathologies liées à la consommation d'alcool	11	92	>	>
Pathologies liées à la consommation de tabac	35	364	=	>
Accidents de la vie courante	n.d.	84	-	=
Accidents de la circulation	n.d.	18	-	>

Sources : Inserm, CépiDc 2011-2015, Insee RP 2011-2015

### 3.4 Un accès difficile aux soins et aux informations

La **problématique d'accès et de recours à la prévention et aux soins** est très importante pour les personnes en situation de précarité. Elle s'explique en grande partie par les conditions de vie précaires, l'isolement social, des représentations spécifiques de la santé et de la prévention, une méconnaissance du système de santé, et des freins socioculturels et économiques.

**Ce constat est partagé par les structures du territoire et les acteurs locaux rencontrés.** Ils mettent en avant les éléments suivants :

- Un manque de visibilité de l'offre de soins du territoire, notamment pour les nouveaux arrivants.
- Une surcharge des professionnels de santé, avec des listes d'attentes longues et des refus de nouveaux patients.
- Une difficulté d'accès aux soins pour les personnes en situation irrégulière.
- Un manque d'informations sur l'hygiène, notamment bucco-dentaire, chez la population précaire.
- Une augmentation des ruptures de parcours de soins pour cause de manque de professionnels de santé disponibles.
- Un suivi des troubles psychologiques et psychiques très limité.
- Un manque de prise en charge des grossesses et de la santé materno-infantile, dans un contexte de faiblesse de l'offre en gynécologie et en médecine générale.

Ces difficultés entraînent des conséquences importantes sur la santé des personnes en situation de précarité. Elles peuvent entraîner des retards de diagnostic et de traitement, une aggravation des pathologies, et une diminution de l'espérance de vie.

La population précaire a recours fréquemment aux urgences du Centre Hospitalier François Quesnay.

## Démographie Professions de Santé

Catégories sélectionnées	Nombre sur le territoire <sup>(7)</sup>		
	total	+ 60 ans	dont + 65 ans
Spécialités médicales			
Tous les méd. spéc. en méd. générale	33	22	11
dont Médecin MEP	2	1	1
Tous les méd. spéc. hors méd. générale	71	36	20
Spécialité Sage femme			
Sage Femme	3	0	0
Auxiliaires médicaux			
Infirmier	44	5	0
Masseur Kinésithérapeute	19	6	4
Pharma./Labo.			
Pharmacie	12	-	-

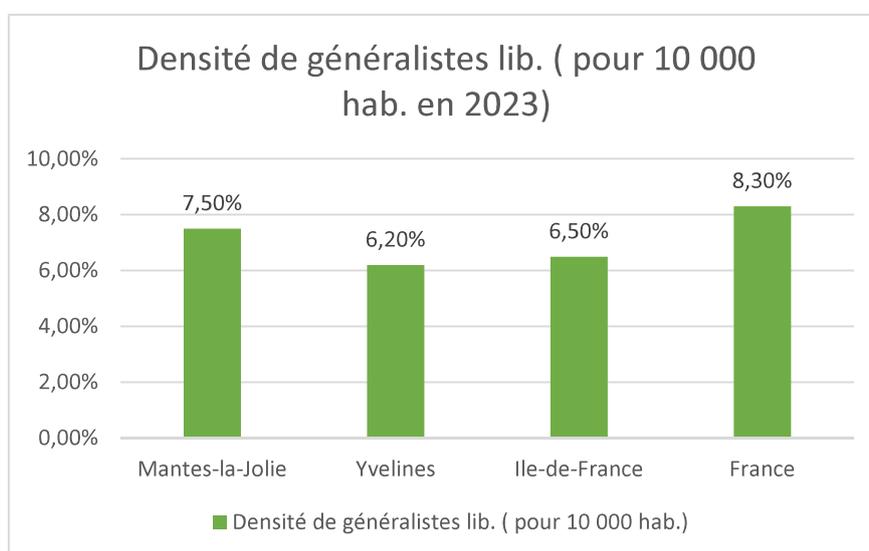
(7) Pour les pharmaciens, transporteurs et fournisseurs, seules les officines ou sociétés sont dénombrées (les colonnes relatives aux âges sont donc neutralisées)

Données SNDS (Fev 2024)

### 3.4.1 L'offre en médecins généralistes

En 2017, la ville comptait **37 médecins généralistes**, majoritairement conventionnés en secteur 1. Parmi eux, 10 étaient des femmes et 27 des hommes. En 2024, ce nombre a **diminué à 33**, avec une proportion plus élevée de femmes (10) et une majorité d'hommes (23).<sup>28</sup>

La densité des Médecins Généraliste (MG) est également en baisse, passant de 8,3% (en 2017) à **7,5% pour 10 000 habitants en 2023**. Ce chiffre est inférieur à la moyenne nationale (8,3%) mais supérieur à la moyenne régionale (6,5 pour 10 000hab. soit 7967 MG) et à la moyenne départementale (6,2 pour 10 000hab. soit 906 MG). En comparaison, **la commune des Mureaux comptait en 2023 13 médecins généralistes** soit une densité de 3,9 pour 10 000 habitants.<sup>29</sup>



<sup>28</sup> Source : Données SNDS (Février 2024)

<sup>29</sup> Source : FNPS / Insee – 2023 – c@artasanté

Pour enrayer cette tendance, la ville de Mantes-la-Jolie a été classée en zone d'intervention prioritaire (ZIP) par l'ARS Île-de-France en 2022. Cette classification permet aux médecins souhaitant s'installer dans la ville de prétendre à des aides de l'État et de l'assurance maladie.<sup>30</sup>

Malgré une densité médicale satisfaisante en apparence, plusieurs indicateurs révèlent une tension croissante sur l'offre de soins en médecine libérale sur le territoire.

**Le vieillissement des professionnels est une préoccupation majeure** : plus de la moitié des médecins généralistes (54,5%) ont 60 ans ou plus. En revanche, la proportion de jeunes médecins est très faible, avec seulement 6,1% (soit 2 médecins) âgés de moins de 40 ans.

Ce déséquilibre générationnel est préoccupant car il annonce un risque de pénurie de médecins généralistes à court terme. En effet, de nombreux départs à la retraite sont prévus dans les prochaines années et le territoire n'attire pas suffisamment de jeunes praticiens pour combler ce manque.

Des mesures incitatives pour attirer de jeunes médecins et encourager l'installation de nouveaux cabinets sont donc nécessaires pour garantir l'accès aux soins pour la population du territoire.

#### Nombre total de généralistes et leur répartition par tranche d'âge au 31/12

	Nombre		%	
	Mantes-la-Jolie	France	Mantes-la-Jolie	France
Moins de 40 ans	2	14 797	6,1	26,5
40 à 49 ans	1	10 294	3,0	18,5
50 à 54 ans	3	5 340	9,1	9,6
55 à 59 ans	9	7 781	27,3	13,9
60 ans et plus	18	17 529	54,5	31,4
Total	33	55 794	100,0	100,0

2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 **2023**

Source : FNPS - 2023

De plus, en 2022, on recense une **activité moyenne de 6255 consultations annuelles par généraliste à Mantes-la-Jolie.**

#### Activité moyenne par professionnel actif sur l'année complète

Indicateurs	Mantes-la-Jolie	France
Activité moyenne par généraliste lib.	6 255 ▲	5 010

2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 **2022**

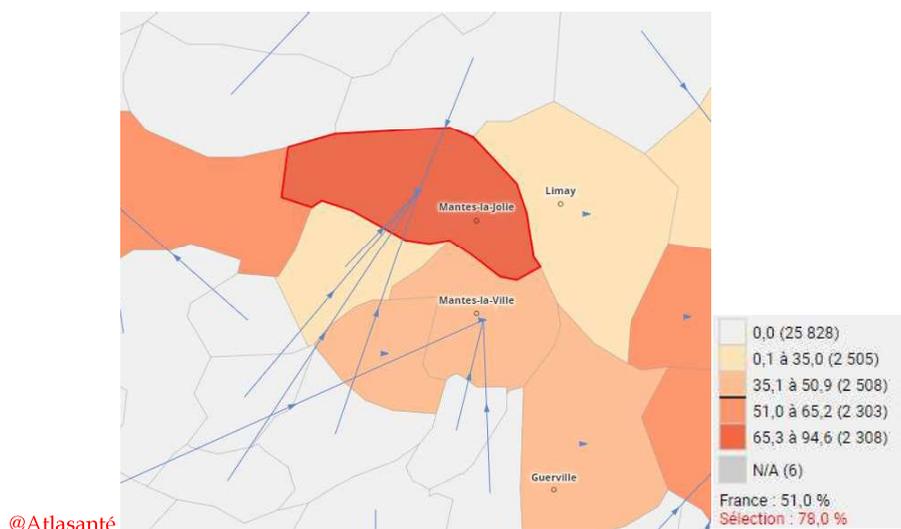
Source : SNDS - 2022

Plusieurs facteurs contribuent à l'activité élevée des médecins généralistes à Mantes-la-Jolie :

<sup>30</sup> <http://www.iledefrance.paps.sante.fr/Le-zonage-medecin.42130.0.html>

- L'âge des médecins : Selon le Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé (PAPS) Ile-de-France, les praticiens plus âgés ont tendance à travailler davantage que leurs jeunes confrères.<sup>31</sup> Cela peut expliquer en partie la charge de travail importante observée à Mantes-la-Jolie.
- L'attractivité du territoire : la ville attire **des patients** des communes voisines, comme Buchelay, Fontenay-Mauvoisin, Favrieux, Soindres et Follainville-Dennemont, **mais pas les praticiens**.

La carte ci-dessous illustre cette réalité<sup>32</sup>.



**Le manque de médecins généralistes à Mantes-la-Jolie est une réalité préoccupante.** D'après les professionnels de santé interrogés<sup>33</sup>, les praticiens sont submergés de travail et peinent à prendre de nouveaux patients. Cette situation a plusieurs conséquences néfastes :

- De nombreux habitants se retrouvent sans médecin traitant. Cela concerne particulièrement les nouveaux arrivants sur le territoire qui ne parviennent pas à trouver un médecin.
- En l'absence de rendez-vous chez un médecin généraliste, les patients se tournent vers les urgences. Cette surcharge affecte le fonctionnement des urgences et nuit grandement à la prise en charge des cas les plus graves.

Un engrenage se met en place :

- Les urgences saturées découragent les patients de s'y rendre pour des cas possiblement urgents, retardant ainsi leur consultation médicale.
- La situation des urgences se dégrade encore davantage.

De plus, cet engrenage a été exacerbé par la crise sanitaire et ses conséquences :

- La surcharge accrue des urgences.
- Les difficultés de recrutement du personnel paramédical et médical.
- Les reconversions des soignants vers d'autres professions.
- La baisse du nombre d'étudiants en soins infirmiers et médecine.

Des solutions urgentes doivent être mises en place pour endiguer ce cercle vicieux et garantir l'accès aux soins pour tous les habitants de Mantes-la-Jolie.

<sup>31</sup> <http://www.iledefrance.paps.sante.fr/Le-zonage-medecin.42130.0.html>

<sup>32</sup> Source : Atlasanté

<sup>33</sup> Éléments issus des entretiens réalisés avec de la CPTS 78 Nord

## 4. LES ATOUTS DU TERRITOIRE

### 4.1 L'offre en professionnels de santé

#### 4.1.1 L'offre en infirmiers

Le nombre d'infirmiers à Mantes-la-Jolie est en augmentation constante depuis plusieurs années. **En 2020, on en comptait 35**, soit une densité de 7,9 pour 10 000 habitants. **En 2023, ce chiffre est passé à 43**, pour une densité de 9,8 pour 10 000 habitants. **Cette évolution positive est notable**, car la densité nationale est de 8,4 pour 10 000 habitants.

Plusieurs facteurs contribuent à cette dynamique :

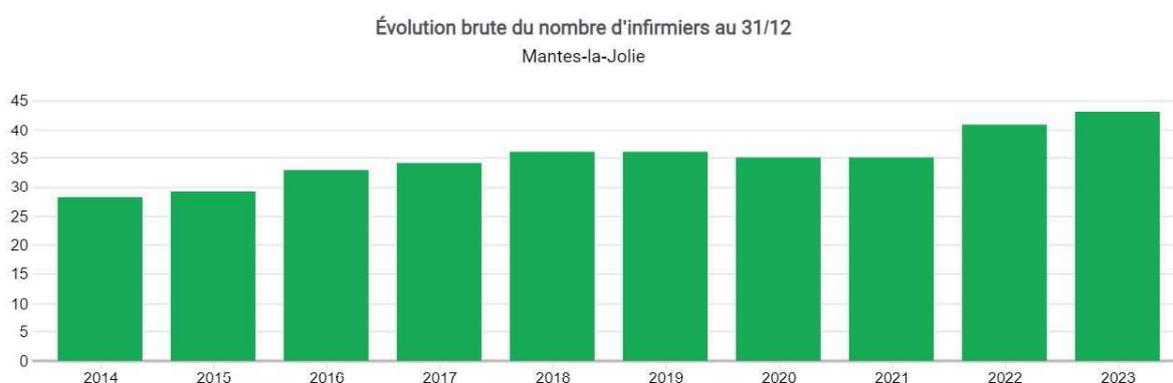
- Le développement des structures de santé : la ville a connu une augmentation du nombre de cabinets médicaux et de cliniques ces dernières années.
- La présence d'un centre de formation en soins infirmiers : l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de Mantes-la-Jolie permet de former de nouveaux professionnels et de contribuer à l'attractivité de la ville pour les jeunes infirmiers.
- Une aide fiscale pour les Infirmiers Diplômés d'État Libéraux (IDEL) en Zone Franche Urbaine dans une zone dite sensible (ZFU). Selon le site « [comptainfirmiere.fr](http://comptainfirmiere.fr) », s'installer en tant qu'infirmier libéral en ZFU présente des avantages en termes d'exonération d'impôts.

En effet, pour un infirmier libéral s'installant dans une ZFU, comme le Val Fourré à Mantes-La-Jolie, les bénéficiaires enregistrés lors des 5 premières années sont totalement exonérés d'impôt. La 6ème année, 75% des bénéficiaires sont exonérés, 50% la 7ème, 25% la 8ème. Ensuite, l'infirmier sera soumis normalement à l'impôt sur le revenu.<sup>34</sup>

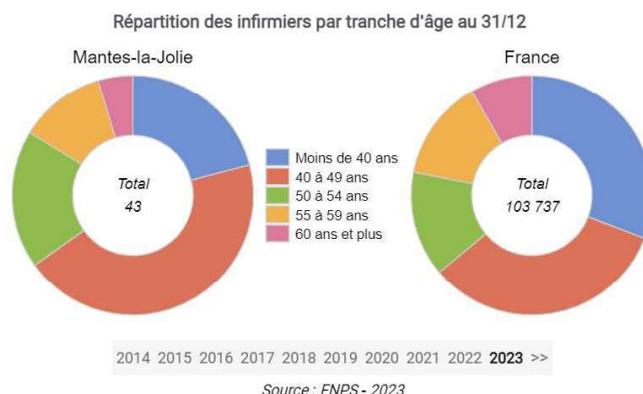
- L'arrivée récente des Infirmières en Pratique Avancée (IPA).

La pyramide des âges des infirmiers est également favorable : **65,1%** d'entre eux ont **moins de 50 ans**, ce qui garantit un renouvellement des générations et une pérennité de la profession sur le territoire.

En conclusion, **Mantes-la-Jolie se positionne comme une ville dynamique et attractive pour les infirmiers**. Cette évolution positive est une excellente nouvelle pour la population, qui bénéficie d'un accès aux soins de qualité et d'une meilleure prise en charge médicale.

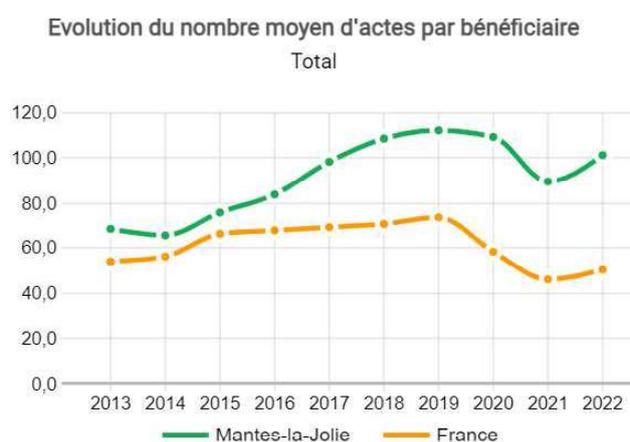


<sup>34</sup> Source : <https://compta-infirmiere.fr/aides-fiscales-idel-zfu-zrr/>



L'activité des infirmiers libéraux à Mantes-la-Jolie est particulièrement élevée. En 2022, la moyenne annuelle d'actes par infirmier était de **13 798**, contre **8 514** au niveau national. Cette différence importante s'explique par plusieurs facteurs :

- Une consommation moyenne en actes infirmiers par bénéficiaire supérieure à la moyenne nationale : **100,8** actes par an à Mantes-la-Jolie contre **50,1** en France.
- Une population vieillissante : les personnes entre 45 et 74 ans, qui bénéficient plus d'actes infirmiers, représentent une part importante de la population de Mantes-la-Jolie.



Nombre moyen d'actes par bénéficiaire

	Consommation moyenne d'actes infi. par bénéf.	
	Mantes-la-Jolie	France
Total	100,8	50,1
Moins de 15 ans	6,5	4,5
15 à 44 ans	24,5	11,2
45 à 59 ans	74,9	27,9
60 à 74 ans	177,6	53,6
75 ans et plus	182,3	135,6

2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022

Source : SNDS - 2022

#### 4.1.2 L'offre en masseurs kinésithérapeutes libéraux

Malgré une légère augmentation du nombre de **kinésithérapeutes libéraux**, **Mantes-la-Jolie souffre toujours d'une pénurie de praticiens**. En 2023, la ville comptait **18 kinésithérapeutes pour une densité de 4,1** pour 10 000 habitants. Cette densité est largement inférieure à celle du département des Yvelines (8).

La situation est d'autant plus préoccupante que la ville n'est pas classée en zone sous-dotée pour les kinésithérapeutes par l'ARS Île-de-France. Cette classification est nécessaire pour prétendre aux aides financières de l'Assurance maladie ou des collectivités territoriales, qui pourraient contribuer à attirer de nouveaux kinésithérapeutes sur le territoire.

Néanmoins, selon l'ARS, plusieurs acteurs peuvent demander la requalification d'une ville, notamment le conseil départemental de l'Ordre des médecins, les médecins de la ville, les élus

locaux (le maire, les députés...) et les associations d'usagers, s'ils estiment que la situation de la commune le justifie. Pour cela, la demande de requalification doit être motivée et documentée. À la suite de quoi, l'ARS devra instruire la demande et rendre une décision dans un délai de six mois. Dans tous les cas, la décision de l'ARS est susceptible de recours.<sup>35</sup>

Cependant, il y a lieu d'être optimiste. **La densité de kinésithérapeutes libéraux a augmenté de 3,4 pour 10 000 habitants entre 2020 et 2023.** Cette évolution positive est encourageante et laisse entrevoir une amélioration de la situation à moyen terme.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette légère amélioration :

- Le développement des structures de santé : la ville a connu une augmentation du nombre de cabinets médicaux et pôles de santé ces dernières années.
- La présence d'un centre de formation en kinésithérapie : l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) du Centre Hospitalier Intercommunal Meulan les Mureaux (CHIMM) permet de former de nouveaux professionnels et de contribuer à l'attractivité de la ville pour les jeunes kinésithérapeutes.
- Une aide fiscale : Comme pour les infirmiers, s'installer en tant que professionnel de santé libéral en ZFU (ex : le Val Fourré) présente des avantages en termes d'exonération d'impôts.

Nombre total de kinés et leur répartition par tranche d'âge au 31/12

	Nombre		%	
	Mantes-la-Jolie	Yvelines	Mantes-la-Jolie	Yvelines
Moins de 40 ans	4	439	26,7	39,5
40 à 49 ans	2	262	13,3	23,6
50 à 54 ans	2	105	13,3	9,4
55 à 59 ans	3	146	20,0	13,1
60 ans et plus	4	156	26,7	14,0
Total	15	1 112	100,0	100,0

2014 2015 2016 2017 2018 2019 **2020** 2021 2022 2023

Source : FNPS - 2020

Nombre total de kinés et leur répartition par tranche d'âge au 31/12

	Nombre		%	
	Mantes-la-Jolie	Yvelines	Mantes-la-Jolie	Yvelines
Moins de 40 ans	5	497	27,8	43,0
40 à 49 ans	4	272	22,2	23,5
50 à 54 ans	3	107	16,7	9,3
55 à 59 ans	2	122	11,1	10,6
60 ans et plus	4	156	22,2	13,5
Total	18	1 155	100,0	100,0

2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 **2023**

Source : FNPS - 2023

L'activité des kinésithérapeutes à Mantes-la-Jolie est néanmoins élevée. **En 2022**, la moyenne d'actes par bénéficiaire était de **25,4**, contre 23,6 dans le département des Yvelines.

## 4.2 Les structures de soins

Le territoire compte plusieurs structures médicales accueillant des spécialistes, parmi lesquelles :

- Le Centre Hospitalier François Quesnay
- Le Centre médico-social du Lac
- La Clinique de la région Mantaise
- Le Centre de rééducation L'oiseau blanc
- Les Centres de Protection Maternelle et Infantile
- Le Centre de planification familiale

<sup>35</sup> Source : Entretien téléphonique avec l'ARS

- La MSM Maison de Santé Mantaise
- Le Centre de santé de la Collégiale

#### 4.2.1 Le Centre Hospitalier François Quesnay

L'Hôpital de Mantes se positionne comme l'hôpital de référence pour son territoire, offrant une large gamme de services médicaux et chirurgicaux de haute qualité.

Ses spécialités médicales incluent l'oncologie, la neurologie, la cardiologie, la pneumologie, la médecine interne, la gériatrie, la gastro-entérologie, la nutrition et la dermatologie.

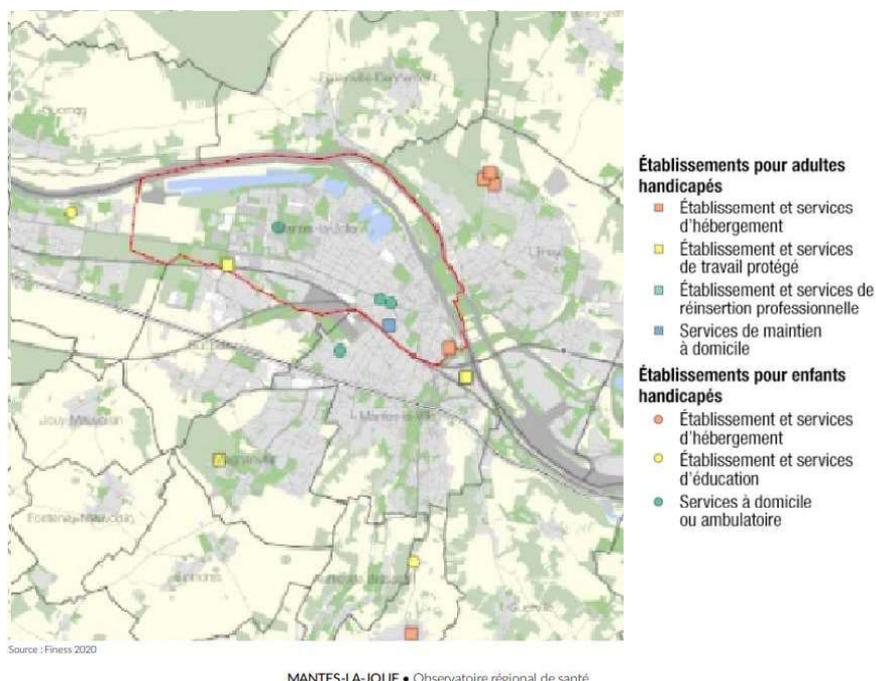
Le plateau chirurgical couvre l'ORL, la chirurgie digestive, la gynécologie, l'orthopédie, la chirurgie orale et l'ophtalmologie.

La maternité de niveau 2B accueille environ **2 200 accouchements par an**. Un service de pédiatrie spécialisé est également disponible pour les enfants du territoire.

**Les urgences traitent plus de 70 000 passages par an**, pour les adultes, les enfants et les femmes enceintes.

L'hôpital dispose d'un plateau medicotechnique complet et de soins critiques, assurant une prise en charge optimale des patients les plus gravement malades.

Soucieux de l'accès aux soins pour tous, l'Hôpital de Mantes-la-Jolie met à disposition une Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) dédiée aux personnes en situation de précarité.



Le centre hospitalier François Quesnay abrite plusieurs structures extrahospitalières :

- Un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de 50 lits
- Une Unité de Soins de Longue Durée (USLD) de 50 lits
- Deux Centres Médico-Psychologiques pour les adultes de plus de 16 ans (CMP)
- Un Hôpital De Jour (HDJ)

- Un Centre médico-Psychologique Infanto-juvénile pour les enfants et adolescents de 0 à 20 ans (CMPI)

En outre, il supervise diverses activités de santé publique telles que :

- Le Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT)
- Le Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic Des Infections (CEGGID)
- Le centre de vaccination contre la fièvre jaune
- Le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)
- La tabacologie

Il fait partie du **Groupement Hospitalier de Territoire Yvelines Nord**, qui a élaboré un projet médical partagé visant à développer des filières de soins et à garantir le recrutement de praticiens, notamment en pédiatrie, oncologie et cardiologie.

On observe une pénurie de professionnels de santé à Mantes, aussi bien en milieu urbain qu'à l'hôpital, ce qui entraîne une augmentation des soins non programmés ou tardifs, ainsi que des difficultés de maintien ou de retour à domicile.

**Une maison médicale de garde pédiatrique** est implantée dans les locaux du centre hospitalier de Mantes pour répondre à cette problématique. La maison médicale accueille les enfants malades soit par le biais du Samu, soit après avoir été orientés à l'accueil des urgences par les infirmières.

Ouverte tous les jours, la maison médicale de garde pédiatrique est gérée par l'Association de régulation libérale pour la permanence des soins dans les Yvelines.

Depuis janvier 2018, une vingtaine de médecins libéraux se relayent afin d'assurer les gardes.

**La principale difficulté identifiée est le recrutement de personnel médical**, notamment dans des services tels que l'oncologie, la cardiologie, la rhumatologie, la pneumologie, la gastro-entérologie, la gériatrie, les urgences, la radiologie, la psychiatrie et la pédopsychiatrie. Ces difficultés risquent de compromettre la continuité des soins dans une région déjà fragile sur le plan médical.

**Plusieurs mesures ont été prises pour rendre la région plus attractive pour les professionnels de santé**, notamment la promotion des exercices territoriaux au sein du Groupement Hospitalier des Territoires (GHT), l'accueil d'internes de médecine générale dans différents services spécialisés, et la mise en place de diverses activités médicales telles que la prise en charge de l'obésité, la médecine du sport, la gestion de la douleur chronique.<sup>36</sup>

#### 4.2.2 Le centre médico-social du Lac

Situé sur le territoire, le Centre Médico-Social du Lac, géré par le groupe privé FINEVE, **met à disposition une grande diversité de professionnels de santé** dans les spécialités suivantes : Cardiologie, Orthophonie, Gastroentérologie, Chirurgie (diverses spécialités), Ophtalmologie, Soins dentaires, Ostéopathie, Rhumatologie, Pédiatrie, Urgences, Diabétologie, ...

Ainsi qu'une unité de soins non programmés, ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 17h00, allégeant par la même occasion les urgences de l'hôpital en semaine pendant la journée.

---

<sup>36</sup> Source : [www.GHTyvelinesnord.fr](http://www.GHTyvelinesnord.fr)

### 4.2.3 La clinique de la région Mantaise

La clinique de la région mantaise (groupe VIVALTO) est à **vocation chirurgicale uniquement**. Elle comporte notamment un service d'hospitalisation de 65 lits, un service ambulatoire de 27 lits ainsi qu'une unité de soins non programmés, ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00, allégeant par la même occasion les urgences de l'hôpital en semaine pendant la journée.

Ses spécialités incluent : Chirurgie Viscérale, Chirurgie Orthopédique, Chirurgie Vasculaire, Chirurgie Urologique, Chirurgie Plastique et Esthétique, Chirurgie Endocrinienne, Chirurgie Ophtalmologique, Stomatologie, Chirurgie ORL, Gastroentérologie, Cardiologie, Anesthésie-Réanimation, Rééducation et Kinésithérapie.

Le centre accueille également une unité de dialyse pour le traitement de l'insuffisance rénale chronique installée récemment.

### 4.2.4 Le centre de rééducation «L'Oiseau Blanc »

Ouvert en 2021, le centre de réadaptation "L'Oiseau Blanc" (groupe FINEVE) propose **une prise en charge complète et personnalisée pour les patients souffrant de pathologies locomotrices, neurologiques ou polyvalentes**.

Situé au pied de l'hôpital de Mantes-la-Jolie, ce centre de 120 lits permet d'assurer un suivi optimal des patients opérés dans le secteur.

L'accent est mis sur la rééducation neurologique, notamment après un accident vasculaire cérébral (AVC). En effet, la région mantaise compte chaque année **450 victimes d'AVC**, pour lesquelles une rééducation spécialisée est essentielle.

Le centre "L'Oiseau Blanc" offre une alternative aux structures hospitalières classiques, en proposant un parcours de soins fluide et personnalisé dès la sortie de l'hôpital.

Le centre dispose également d'un centre de radiologie isotopique pour réaliser notamment des pet-scan dans le cadre des bilans d'extension en cancérologie.

### 4.2.5 La permanence vaccinale

Le Centre Hospitalier Intercommunal Meulan-Les Mureaux (CHIMM) organise une permanence vaccinale **pour tous les vaccins** à Mantes-la-Jolie, au centre Chopin, tous les 1<sup>er</sup> mercredis du mois de 10h00 à 12h00 et les 3<sup>eme</sup> mercredis du mois de 14h00 à 16h30.

Cette permanence gratuite, coordonnée par le pôle Information, Prévention et Santé du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Mantes-la-Jolie, permet aux habitants de la ville et du bassin du Mantais de pouvoir être à jour dans leur calendrier vaccinal, d'obtenir des réponses aux questions qu'ils peuvent se poser. **Près de 500 personnes se font vacciner au Centre chaque année.**

### 4.2.6 La Protection Maternelle et Infantile

Deux centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI), « Clémenceau » et « Leclerc », sont présents à Mantes-la-Jolie pour assurer le suivi et la surveillance des enfants de 0 à 6 ans.

Tous les enfants de 4 ans du Val Fourré bénéficient d'un **bilan de santé complet** réalisé par les équipes de la PMI. Ce bilan permet de dépister d'éventuels problèmes de santé et de proposer des solutions adaptées.

Au centre-ville, la moitié des enfants bénéficie également de ce bilan, un chiffre que les équipes de la PMI s'efforcent d'augmenter pour garantir à tous les enfants un suivi optimal.

En plus des bilans individuels, les PMI de Mantes-la-Jolie développent **des actions collectives en partenariat avec d'autres acteurs locaux**. Ces actions portent sur des thématiques importantes pour la santé des enfants, telles que le sommeil et l'alimentation.

#### 4.2.7 Le centre de santé sexuelle Ado'Space

Le centre situé en centre-ville de Mantes-la-Jolie propose un **accompagnement personnalisé aux adolescents**. Deux consultations par semaine sont assurées par des professionnels formés à l'écoute et au soutien des jeunes.

En plus des **consultations individuelles**, Ado'Space met en place des **actions collectives** dans les établissements scolaires et autres lieux fréquentés par les adolescents. Ces actions visent à sensibiliser les jeunes à des thématiques importantes telles que la santé mentale, la sexualité ou encore les addictions.

L'objectif d'Ado'Space est d'offrir aux adolescents **un espace d'écoute et de soutien** où ils peuvent s'exprimer librement et en toute confidentialité.

#### 4.2.8 Le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)

Le Point Accueil Ecoute Jeunes situé au centre médico-social Frédéric Chopin de Mantes-la-Jolie est un **service dédié aux jeunes de 11 à 25 ans et à leurs familles**. C'est un dispositif d'écoute et d'information sur les difficultés familiales, éducatives ou relationnelles. Il propose, du lundi au vendredi, des consultations confidentielles, libres, anonymes et gratuites, avec ou sans rendez-vous.

Il a pour mission première de prévenir les situations à risques afin d'éviter les décrochages, les ruptures de liens et l'installation des troubles psychiques des adolescents et jeunes adultes.

Le PAEJ accueille également les parents avec ou sans leur(s) enfant(s) afin de les écouter et de les accompagner dans leur parentalité.

#### 4.2.9 La MSM Maison de Santé Mantaise

Située à l'angle de la rue de Lorraine et du boulevard Duhamel. La Maison médicale de Mantes-la-Jolie regroupe **10 professionnels de santé (spécialistes, généralistes, infirmières, sages-femmes)**. Elle a ouvert ses portes au printemps 2023. Elle offre la possibilité aux médecins existants et à de nouveaux de travailler en groupe, dans des locaux adaptés et en pluridisciplinarité. La contrepartie est de répondre à **un projet de santé, centré ici sur le diabète**. Une équipe de professionnels (généralistes, podologue, nutritionniste, infirmières) suit donc les patients dans la prise en charge de cette pathologie.

#### 4.2.10 Le centre de santé de la Collégiale

Le Centre de santé de la Collégiale situé dans le centre-ville permet de **soutenir les services médicaux existants en proposant une offre de soins complémentaire**.

Cet espace s'articule sur 3 pôles :

- Une permanence de soins gérée à l'ouverture du centre par un médecin généraliste.

- Deux infirmier(e)s rompus aux urgences (d'autres professionnels de santé seront recrutés au fur et à mesure) accueillent les patients.
- Une cabine de téléconsultation en partenariat avec des médecins locaux est également proposée.

Le centre propose également :

- Un espace pour les soins infirmiers pour les bilans sanguins, électrocardiogramme (ECG), nébulisation, pansements, prise des constantes, immobilisation (plâtre ou attelle).
- Une prise en charge de la douleur aiguë (administration médicamenteuse par voie intraveineuse, intramusculaire ou buccale).
- La réorientation des patients vers les structures adaptées pour assurer la continuité des soins.

Dans un souci d'optimisation du parcours patient, un(e) infirmier(e) se charge de l'organisation et de l'accès à la téléconsultation dans le centre.

#### 4.2.11 Une offre de santé élargie : du territoire aux environs

Les habitants du territoire se rendent aussi dans d'autres centres hospitaliers du territoire :

- Le Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy-Saint-Germain-en-Laye
- Le Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-Les Mureaux
- Le Centre Hospitalier Privé du Montgardé d'Aubergenville
- Le Centre de cardiologie d'Evécquemont
- La Clinique de Goussonville (SSR)

### 4.3 Des spécialistes en ville

Cardiologues, dermatologues, gynécologues, ophtalmologues, pédiatres... **Le territoire offre une large diversité de médecins spécialistes. Il existe toutefois de fortes carences dans certaines spécialités.**

**Les spécialités les plus touchées par ces pénuries sont les suivantes :**

- Psychiatrie
- Pédiatrie
- Gynécologie
- Cardiologie
- Dermatologie
- Rhumatologie

Ces pénuries peuvent avoir des conséquences importantes pour les patients, qui peuvent se retrouver en attente de rendez-vous pendant plusieurs mois, voire plus.

Des solutions sont à l'étude pour pallier ces carences, comme l'installation de nouveaux médecins ou le développement de la télémedecine.

### 4.3.1 L'offre en chirurgiens-dentistes libéraux

Le nombre de dentistes sur le territoire en 2022 était de 17.

Depuis 2023, deux grands centres dentaires se sont installés, comprenant respectivement 11 et 6 dentistes. Une nouvelle installation est prévue dans le courant de l'année 2024. Cela représente une augmentation significative du nombre de dentistes.

Malgré cette augmentation, l'absence de pédodontiste souligne la pertinence d'une action concertée pour attirer ces spécialistes à Mantes-la-Jolie et répondre aux besoins de la population, en particulier des plus jeunes.

### 4.3.2 L'offre en pharmacies

La ville de Mantes-la-Jolie compte 12 pharmacies. Les missions de ces pharmacies ont évolué. Elles sont précieuses dans le suivi des patients atteints de pathologies chroniques et l'orientation des personnes non suivies par un médecin traitant.

## 4.4 L'offre en établissements médico-sociaux

### 4.4.1 Structures pour personnes porteuses de handicaps

- **Le Service d'Education Spéciale et de Soins À Domicile (SESSAD)** Chant à l'Oie accueille 54 enfants et jeunes avec 42 places pour les 3 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle moyenne ou sévère ou des troubles du comportement et 12 places pour les enfants de 3 à 12 ans porteurs d'autisme ou autres Troubles envahissants du développement, dans un objectif de soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie.
- **Le Centre Médico-Psychologique Infanto-juvénile (CMPI)** accueille des enfants et adolescents jusqu'à 20 ans ayant des difficultés liées à des troubles psychologiques, des troubles des apprentissages ou des troubles du développement pour des prises en charge médico-psychologiques, psychothérapeutiques et/ou rééducatives en orthophonie et/ou en psychomotricité sous autorité médicale, en favorisant le maintien de l'enfant ou de l'adolescent dans son milieu familial, scolaire et social.
- **Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) L'envol** (capacité de 60 places) s'adresse à des personnes majeures en situation de handicap mental et/ou psychique et contribue à la réalisation de leurs projets de vie en favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.
- **Le foyer d'hébergement L'envol** vise à placer les résidents dans une dynamique d'insertion sociale, complétant les actions engagées dans le cadre de leur insertion professionnelle. Il propose un accompagnement pour la vie quotidienne, un accompagnement aux loisirs, aux démarches administratives et à l'aide psychologique.

Cette offre sur le territoire est complétée par plusieurs autres structures dans les communes avoisinantes, Institut Médico-Éducatif (IME), Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), Maison d'Accueil Spécialisée (MAS), Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT).

#### 4.4.2 Structures pour personnes âgées

Le territoire offre une **variété de solutions d'hébergement pour les personnes âgées**, en plus de celles présentes au Centre Hospitalier de Mantes :

- Deux résidences autonomie : La résidence « Fleurie-Arpavie » et la résidence « Henri Clérisse » rattachée au CCAS.
- Deux résidences seniors : Résidences « Les séniories de Mantes-Gassicourt » et « Nohée Mantes-la-Jolie ».
- Deux EHPAD : « Le chemin de la rose » (50 places EHPAD et 50 places USLD) et la « Résidence médicalisée » de la fondation Léopold Bellan située au 8 rue Castor à Mantes-la-Jolie (80 places d'EHPAD et 12 places d'accueil de jour).
- Un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) dédié aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Le Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) de la Fondation Léopold Bellan, d'une capacité de 180 places, peut également accompagner les personnes âgées à domicile. Ce service couvre une cinquantaine de communes situées dans un rayon de 25 km autour de Magnanville.

L'établissement MAIA du territoire du Mantois, situé à Mantes-la-Jolie, rue René Duguay-Trouin est une Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer (MAIA) de proximité destinée à coordonner la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Elle offre aussi un accompagnement à l'entourage.

Le Pôle Autonomie Territorial (PAT), un service du Conseil Départemental, est également présent à Mantes-la-Jolie. Ce lieu d'accueil, d'écoute, d'évaluation et d'accompagnement s'adresse aux personnes âgées ou en situation de handicap.

#### 4.4.3 La santé mentale

La psychiatrie a instauré une commission psychiatrique territoriale chargée d'élaborer le projet territorial en santé mentale Yvelines Nord, axé sur les parcours de soins, les parcours de vie et les déterminants socio-économiques. Actuellement, un diagnostic préalable est en cours.

- **Les CMP (Centres Médico Psychologiques)** gérés par le Centre Hospitalier de Mantes-la-Jolie sont répartis en deux secteurs géographiques pour la psychiatrie adulte, le CMP Secteur 1 et le CMP Secteur 2, en fonction du lieu de résidence des personnes. Ils disposent d'une équipe pluridisciplinaire composée de psychiatres, psychologues, thérapeutes en médiation, infirmiers, assistantes sociales et secrétaires médicales. Leur mission consiste à assurer la prise en charge thérapeutique ambulatoire des personnes souffrant de troubles psychiques, à participer à la prévention en santé mentale en collaboration avec les partenaires du réseau Ville et des structures, et à proposer des consultations spécifiques pour les jeunes de 16 à 22 ans. Ils offrent des prises en charge personnalisées, individuelles ou en groupe, en fonction des évaluations et des besoins de chaque patient.

Selon les professionnels de santé des deux CMP de la ville de Mantes-la-Jolie, il est indéniable que la prise en charge des patients présente des défis significatifs, notamment en ce qui concerne les délais de rendez-vous et la disponibilité des psychiatres.

Les rapports d'activités de 2022 révèlent des délais d'attente variables, avec des consultations d'infirmiers généralement programmées avec un **délai de 15 jours à 3**

**semaines**, tandis que les rendez-vous avec des psychiatres peuvent nécessiter **jusqu'à 2 mois d'attente**, et **jusqu'à 3 mois** pour les consultations médicales.

Ces données sont d'autant plus préoccupantes compte tenu du nombre élevé de rendez-vous annuels, **avoisinant les 10 000 pour les deux CMP**, et la constatation d'un manque critique de psychiatres, en particulier dans le CMP1 où **seulement 0,4 ETP (équivalent temps plein)** est disponible pour répondre aux besoins d'une population étendue. Le CMP2, bien que disposant d'un effectif légèrement supérieur **avec 1 ETP**, reste confronté à une demande croissante.

- **Le CMPI (Centre Médico-Psychologique Infanto-juvénile)**, également géré par le Centre Hospitalier de Mantes-la-Jolie, se situe sur le Boulevard du Maréchal Juin. Il est doté d'une équipe pluridisciplinaire et assure des soins médico-psychologiques pour les enfants et adolescents de 0 à 20 ans, ainsi que des services d'évaluation, d'accueil, de prévention et d'orientation. Il travaille en partenariat avec d'autres acteurs de santé et assure une liaison avec le service d'hospitalisation de pédiatrie de l'hôpital. Les principales difficultés concernent le volume élevé de demandes par rapport au nombre limité de professionnels disponibles, en particulier pour les consultations médicales, psychologiques, psychothérapeutiques et orthophoniques. La prise en charge des enfants atteints de troubles du spectre autistique est également compliquée par la fermeture ou la réduction d'activité de certaines structures de l'inter secteur.
- **L'ouverture d'un lieu d'accueil physique de la MDA (Maison Des Adolescents Yvelines Nord)** a été réalisée en janvier 2014, sous l'égide de l'association Réseau de Santé Mentale Yvelines Nord (RSMYN), et est affiliée au Centre Hospitalier François Quesnay de Mantes. Financée par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), elle s'adresse aux adolescents et jeunes adultes (11 - 25 ans) en difficulté, à leurs familles et aux professionnels de l'adolescence. Ses missions consistent à faciliter l'accès aux structures d'aides et d'accompagnement, à promouvoir la santé globale et à prévenir les risques auxquels les jeunes peuvent être confrontés. Les actions comprennent un accueil téléphonique, un site internet informatif, la coordination des partenaires et l'ouverture d'un site d'accueil physique à Mantes-la-Jolie.
- **L'Hôpital de jour l'Envol** accueille 32 patients âgés de 6 à 20 ans, souffrant de divers troubles psychopathologiques, du développement, de la personnalité et du comportement. Il propose des soins spécialisés pour favoriser leur socialisation et leur intégration dans le milieu ordinaire.
- **L'association OPPELIA** (Programme d'écoute et d'accompagnement) propose un point écoute pour les parents, un point accueil écoute pour les jeunes, ainsi que des actions collectives dans les collèges et lycées pour aborder des thématiques telles que les conduites à risques et le mal-être à l'adolescence. En 2017, elle a rencontré un grand nombre de familles et de jeunes pour des entretiens et des sessions de soutien psychologique.
- **Le GEM** (Groupe d'Entraide Mutuelle) est une association créée, portée par ses adhérents et soutenue par l'association de gestion Handi Val de Seine et son parrain l'UNAFAM. Il existe depuis 1 an et est destiné à des personnes de plus de 18 ans en situation de fragilité psychique stabilisée. Les objectifs sont de briser la solitude et contribuer à une perspective d'insertion sociale et professionnelle, de stimuler la prise

d'initiatives et d'autonomie, de favoriser l'entraide, la solidarité et le partage entre les membres et de faciliter les relations entre les participants et la communauté environnante. Actuellement, le GEM qui reçoit une dizaine de personnes par jour, est ouvert du lundi au vendredi et situé boulevard Victor Duhamel. Ils sont à la recherche active d'un lieu (appartement ou maison) qui leur permettra plus d'autonomie (cuisine, ouverture en soirée et les weekends).

## 4.5 Des actions de prévention et de promotion de la santé développées depuis plusieurs années

### 4.5.1 De nombreuses structures accompagnent et orientent les habitants et les professionnels

- **L'association "SIDA PAROLES"**, qui dirige le Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) du département depuis 2007, apporte un soutien à Mantes-la-Jolie pour l'accès aux droits et aux soins en liaison avec les dispositifs de droit commun et de santé, et mène des actions de terrain pour rejoindre les populations les plus éloignées des dispositifs.

Parallèlement, le Bureau Information Jeunesse (BIJ) guide les jeunes vers les services de santé. Les principaux problèmes identifiés sont les difficultés accrues d'accès aux dispositifs de droit commun et de santé.

- **L'Ordre de Malte France** : Depuis mars 2022, la délégation de l'Ordre de Malte France dans les Yvelines a mis en place une aide aux plus fragiles à Mantes-la-Jolie et à Conflans-Sainte-Honorine. La période d'expérimentation en 2021 avait confirmé le besoin d'une maraude médicale sur le secteur. Les prestations sanitaires sont dispensées au sein du véhicule de l'association spécialement aménagé en cabinet de consultation de médecine générale. L'équipe médicale, composée d'un médecin et d'un infirmier, procède à des diagnostics, pratique des soins, prescrit et/ou distribue les médicaments et oriente vers les dispositifs de santé existants.

**En 2023, environ 30 personnes ont bénéficié d'une consultation ou d'un suivi régulier sur Mantes-la-Jolie.** À ces consultations médicales, il convient d'ajouter des consultations de soutien psychologique. La maraude médicale sur Mantes et ses environs a lieu tous les lundis jusqu'au mois d'avril inclus, puis toutes les premières quinzaines à partir du mois de mai jusqu'à la fin de l'année.

**Pour l'année 2023, le nombre de consultations, tous publics confondus, peut être estimé à 280 réparties à part presque égale entre consultations médicales et consultations psychologiques.**<sup>37</sup>

- **L'association DECLIC**, qui s'occupe des populations en situation de précarité dans le Mantois, a enregistré une augmentation significative de sa fréquentation, passant de 11 000 passages dans les années 2000 à **18 500 passages en 2016**. Depuis 2019, un projet de collaboration entre différents acteurs concernant le parcours de santé des personnes sans domicile fixe du Mantois est en place. « Cette coopérative propose désormais plusieurs initiatives menées par l'ensemble des partenaires. L'hôpital de Meulan-les Mureaux mène une permanence infirmière hebdomadaire tous les mardis matins. Un médecin du même hôpital participe également à l'évaluation des besoins médicaux et l'orientation vers les partenaires

---

<sup>37</sup> Source : [www.ordredemaltefrance.org](http://www.ordredemaltefrance.org)

*adéquats. L'hôpital de Mantes-la-Jolie travaille en étroite collaboration dans le cadre de la PASS avec notre coopérative »<sup>38</sup>.*

- **L'ASM (Association Sportive Mantaise)** est un club omnisports basé à Mantes-la-Jolie, comptant près de 4 000 membres répartis dans 30 sections sportives dont handisport, couvrant 28 disciplines. Les éducateurs sportifs de l'ASM, spécialisés en santé, collaborent avec la municipalité dans diverses initiatives, notamment dans le cadre du CLS (Contrat Local de Santé) avec de l'Éducation Thérapeutique du Patient par le Sport pour les diabétiques. Ils sont également en relation avec l'Hôpital de Mantes dans le cadre d'un projet sur l'obésité.
- **Le Dispositif d'Appui à La Coordination (DAC) Yvelines Nord**, intervient, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022, auprès de tous les publics (tout âge, toute pathologie) pour lesquels un parcours de santé complexe a été identifié. Il apporte son expertise, s'appuie sur celle des partenaires du territoire et assure, si nécessaire, la coordination de ces parcours. Le DAC 78 Nord est issu de la convergence des activités du réseau de santé GRYN, de la Plateforme Territoriale d'Appui (PTA) et des MAIA Yvelines Nord Est et Nord-Ouest Seine Aval. Le DAC 78 Nord intervient sur le Nord des Yvelines en couvrant un territoire de 125 communes dans l'objectif de répondre aux besoins d'une population de 805 000 habitants. Le réseau de soins palliatifs « Monsieur Vincent » intervient depuis 2022.
- **La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Yvelines Nord** : Depuis plusieurs années, des professionnels de santé du 78 Nord s'unissent pour répondre aux besoins spécifiques de la population et aux défis croissants de leur métier. Forts d'un riche historique de collaborations et de réalisations concrètes (Maisons médicales, centres covid etc.), ils ont créé la CPTS Yvelines Nord.

*« Le projet associatif de l'association CPTS 78 Nord vise à mobiliser une communauté professionnelle autour de la santé sur le territoire.*

*Ses objectifs incluent la facilitation des relations entre secteurs médicaux et sociaux, l'amélioration du maintien à domicile et de la qualité du suivi des patients.*

*Il cherche également à coordonner les professionnels de santé pour une meilleure prise en charge des besoins spécifiques de la population, en mettant l'accent sur l'accessibilité aux soins, surtout pour les patients vulnérables.*

*Le projet vise à développer les compétences professionnelles, renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de la santé, promouvoir des actions de prévention, de dépistage et d'éducation, ainsi que soutenir la recherche et les soins primaires/secondaires.*

*Enfin, il agit en tant que force de proposition et relai auprès des instances et partenaires pour influencer positivement les politiques de santé locales. »<sup>39</sup>*

Les objectifs des CPTS sont les suivants :

- Animer une communauté professionnelle autour de la santé sur les territoires
- Œuvrer à l'évolution des pratiques professionnelles
- Fluidifier les relations ville/hôpital et sanitaire/médico-social/social

---

<sup>38</sup> Source : [www.declic-mantes.fr](http://www.declic-mantes.fr)

<sup>39</sup> Source : [www.CPTS78nord.sante-idf.fr](http://www.CPTS78nord.sante-idf.fr)

- Renforcer l'attractivité du territoire
- Développer la coordination entre les professionnels du territoire
- Promouvoir des actions coordonnées
- Favoriser l'accès aux soins pour tous
- Promouvoir et déployer la recherche

- **Autres acteurs**

La Mairie de la Ville de Mantes-la-Jolie à travers différents services (Jeunesse, CCAS...) et l'Éducation Nationale à travers la médecine scolaire (médecin, infirmière...) organisent également des actions de sensibilisation et de prévention autour des questions de santé.

## 5. LE POLE INFORMATION, PREVENTION ET SANTÉ

Depuis plusieurs années, Mantes-la-Jolie s'est investie dans une politique de santé globale ambitieuse, en étroite collaboration avec divers acteurs institutionnels et associatifs.

L'objectif est clair : **placer la santé et la prévention au cœur des dynamiques sociales et d'insertion, pour garantir un bien-être optimal à tous les Mantais.**

### Moteur du développement d'actions locales

Dès 2003, la Ville a créé l'Atelier Santé Ville, un véritable fer de lance pour la mise en place d'initiatives concrètes dans les quartiers prioritaires. **En 2015, un Contrat Local de Santé (CLS) a été signé, renforçant l'engagement de la Ville dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.**

### Trois axes prioritaires

Le pôle Information, Prévention et Santé s'articule autour de trois axes majeurs :

- L'accès aux droits et aux soins : faciliter l'accès aux services de santé pour tous, en particulier les populations fragilisées.
- La santé globale : promouvoir une approche holistique de la santé, prenant en compte le bien-être physique, mental et social. (CLS - Contrat Local de Santé)
- La santé mentale : prévenir et prendre en charge les troubles de la santé mentale, souvent stigmatisés et ignorés. (CLSM - Conseil Local en Santé Mentale)

### Des actions concrètes pour tous

Depuis sa création, le Contrat Local de Santé a permis de déployer un large éventail d'actions sur le territoire de Mantes-la-Jolie, parmi lesquelles :

- La prévention de l'obésité infantile et la promotion d'une alimentation équilibrée pour garantir aux enfants un développement sain.
- La promotion de la santé des jeunes à travers des actions de sensibilisation aux risques liés aux conduites addictives et à la sexualité.
- Une hygiène de vie favorable pour prévenir les maladies chroniques auprès de différentes populations.
- La santé globale pour les populations en situation de vulnérabilité psychosociale, avec des programmes adaptés aux besoins spécifiques des habitants.
- L'amélioration du parcours de santé des populations vulnérables, en favorisant l'égalité d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire. Un programme phare est déployé dans les Centres de Vie Sociale (CVS), axé sur des thématiques prioritaires comme la gynécologie, l'accès aux soins, l'alimentation et la vaccination.
- L'accès aux soins et aux dépistages pour garantir une détection précoce des maladies et améliorer les chances de guérison.
- La prévention des cancers à travers des campagnes de sensibilisation et d'information (exemple : octobre rose).

**Mantes-la-Jolie se positionne ainsi comme une Ville impliquée en matière de santé publique, démontrant son engagement indéfectible à offrir à ses habitants un environnement propice à leur épanouissement et à leur bien-être.**

## 6. MANTES-LA-JOLIE : analyse des besoins et priorités en matière de santé

### 6.1 Constats :

#### 6.1.1 Le diagnostic territorial révèle des disparités en matière de santé et d'accès aux soins

Les indicateurs sociaux soulignent de manière évidente la nécessité pressante d'une intervention renforcée en matière de promotion et de prévention de la santé dans la région.

Malgré les progrès réalisés, **des inégalités sociales et territoriales persistent, creusant davantage le fossé entre les quartiers prioritaires et non prioritaires**. Ces disparités marquées compromettent l'accès équitable et le recours efficace à la prévention et aux soins de santé pour tous les habitants.

Un constat alarmant émerge : **un manque significatif de connaissance de ces dispositifs de santé est observé**, tant chez les professionnels de la santé que parmi les habitants eux-mêmes. Cette lacune compromet l'efficacité des initiatives de santé et renforce les barrières existantes à l'accès aux soins.

Face à ces défis, il est impératif d'**adopter une approche proactive et collaborative**. En renforçant les programmes de sensibilisation et d'éducation, en améliorant la coordination des services de santé, et en favorisant un accès équitable pour tous, en vue de progresser vers une société plus juste et en meilleure santé.

#### 6.1.2 Des caractéristiques démographiques et sanitaires spécifiques à prendre en compte

À Mantes-la-Jolie, la composition démographique se distingue par **une population plus jeune que la moyenne observée dans le département des Yvelines**. Cette caractéristique démographique particulière soulève des problématiques de santé spécifiques qui méritent une attention particulière. En effet, parmi cette population jeune, des tendances inquiétantes telles que le **surpoids, les addictions, les troubles bucco-dentaires et les difficultés d'apprentissage et de langage sont clairement identifiées**.

Parallèlement, la prévalence des affections de longue durée est également significative à Mantes-la-Jolie.

Les cas de diabète, de cancers et de maladies cardio-vasculaire et respiratoires sont particulièrement préoccupants, impactant la santé et le bien-être de nombreux habitants. Ces conditions nécessitent une prise en charge adaptée et des efforts de prévention accrus pour atténuer leur impact sur la qualité de vie des habitants.

Face à ces défis de santé publique, il est impératif de mettre en place des stratégies de prévention et des programmes de sensibilisation ciblés, en collaboration avec les professionnels de la santé, les éducateurs, les autorités locales et les habitants eux-mêmes.

### 6.1.3 Un système de santé perfectible

À Mantes-la-Jolie, une réalité préoccupante se dessine dans le domaine de la santé : **une baisse du nombre de médecins généralistes et une pénurie de certaines professions médicales** (psychiatre, orthophoniste, pédiatre, pédodontiste...) sont observées.

**Cette situation fragilise l'accessibilité aux soins de santé primaires et santé mentale pour la population locale.** De plus, l'offre en spécialistes demeure insuffisante, exacerbant les difficultés d'accès à des traitements spécialisés et à des diagnostics précis.

Face à ces défis, il devient impératif de **repenser la structure des parcours de soins dans la région.** Une réflexion approfondie s'impose afin de construire des passerelles solides entre la médecine de ville, les services médico-sociaux et les établissements hospitaliers. Cette approche intégrée permettrait d'assurer une meilleure coordination des soins, d'optimiser les ressources disponibles et d'offrir un suivi médical plus complet et efficace pour les patients.

### 6.1.4 Bilan du CLS 2019-2023 et perspectives prometteuses pour le CLS 2024-2028 :

Le Contrat Local de Santé (CLS) pour la période 2019-2023 a été une étape cruciale dans l'amélioration de la santé à Mantes-la-Jolie. Durant cette période, **le CLS a réussi à consolider un partenariat solide avec divers acteurs du territoire, unissant ainsi les forces de la communauté pour promouvoir la santé publique.**

La période du COVID a fortement impacté le bilan global du CLS. Cette crise sans précédent nous a contraint à mettre en place des mesures spécifiques pour répondre aux besoins de la population. Cependant, les contraintes liées aux restrictions sanitaires ont entravé la pleine réalisation des objectifs de prévention, mettant en évidence la nécessité d'une adaptation constante.

**Avec le nouveau CLS 2024-2028, la volonté est de renforcer la dynamique partenariale et d'aller plus loin dans la promotion de la santé à Mantes-la-Jolie.** Cette nouvelle stratégie se concentre sur l'identification et la gestion des facteurs de risque pour la santé, tout en capitalisant sur les atouts uniques de la région.

En combinant les ressources locales, l'expertise des professionnels de la santé et l'engagement de la population, le CLS 2024-2028 vise à transformer positivement le paysage de la santé à Mantes-la-Jolie.

## 6.2 Conclusion :

En conclusion, le diagnostic local de santé de Mantes-la-Jolie révèle une toile complexe d'enjeux, de défis et aussi des opportunités prometteuses pour améliorer le bien-être et la qualité de vie de la population.

À travers l'analyse approfondie des indicateurs sociaux, des caractéristiques démographiques et des lacunes du système de santé, plusieurs constats émergent de manière claire.

Tout d'abord, il est indéniable que des **inégalités sociales et territoriales persistent**, affectant l'accès aux soins et la prévention de manière disproportionnée selon les quartiers et les groupes de population. **Ces disparités appellent à une action concertée et éclairée, visant à garantir une équité dans la distribution des services de santé.**

De plus, les **défis spécifiques liés à une population plus jeune**, ainsi que la prévalence notable des affections de longue durée, soulignent l'urgence d'orienter les politiques de santé vers la prévention, l'éducation et la prise en charge proactive des maladies chroniques.

**La pénurie de professionnels de santé**, en particulier de psychiatres et de médecins généralistes, ainsi que l'insuffisance de l'offre en spécialistes, nécessitent **une réflexion approfondie sur la manière de renforcer les ressources humaines et les infrastructures médicales** pour répondre aux besoins croissants de la population.

Cependant, malgré ces défis, des initiatives telles que le Contrat Local de Santé (CLS) ont démontré leur efficacité en consolidant les partenariats locaux et en mobilisant la communauté autour de la promotion de la santé et de la prévention des maladies. Le nouveau CLS 2024-2028, doit offrir une feuille de route prometteuse pour guider les efforts futurs et relever les défis identifiés.

En somme, **le diagnostic local de santé est un appel à l'action pour tous les acteurs impliqués dans la santé publique à Mantes-la-Jolie**. En mutualisant les compétences, en priorisant les besoins de la population et en s'appuyant sur les réussites passées, la collectivité peut espérer améliorer l'appropriation des dispositifs par les professionnels de santé et les habitants, et ainsi réaliser des progrès significatifs vers une santé meilleure et plus équitable pour tous.

Accusé de réception en préfecture  
078-217803618-20240710-DELV-2024071012-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2024  
Date de réception préfecture : 18/07/2024

NOTIFIE, le  
Lois 82-213 du 2/03/1982  
et 82-623 du 22/07/1982

2024